



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITÉ

JUIN 2023




**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉDITO

Les services du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont organisés depuis janvier 2020 à l'échelle régionale, sous la responsabilité de la rectrice de région académique, pour être en cohérence avec la réforme territoriale des régions. L'objectif est d'apporter un meilleur service tant aux élèves et à leurs familles qu'aux étudiants et un meilleur appui aux écoles, établissements scolaires et opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le cadre de la région académique permet, grâce à une bonne coordination entre les recteurs d'académie, de conduire les politiques publiques éducatives en lien étroit et efficace avec les différents partenaires de l'École, en particulier le conseil régional et la préfecture de région.

La nomination d'un recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation qui assiste la rectrice de région académique, chancelière des universités, permet de renforcer l'action au service de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une région académique Occitanie particulièrement vaste et complexe, qui comporte 39 établissements d'enseignement supérieur et 14 organismes nationaux de recherche.

Ainsi, avec le recteur de l'académie de Toulouse et le recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, c'est une équipe de trois recteurs qui pilote la région académique, avec l'appui d'un secrétaire général de région académique.

Ces évolutions ont permis la mise en place de services et directions qui agissent à l'échelle régionale. Leur organisation a été construite sur le principe d'équilibre territorial en veillant à assurer une répartition des missions et une présence sur les deux sites de Montpellier et de Toulouse. Leur mise en place traduit également dans notre territoire les nouvelles compétences dont sont désormais dotés le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ont ainsi été créées la Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), qui a une déclinaison départementale auprès de chaque IA-DASEN, et la Direction de région académique à la recherche et à l'innovation (DRARI).

Cette structuration régionale, nous l'avons conçue comme un outil au service des élèves, des parents, des étudiants et des personnels. Ainsi, le travail réalisé par ces services et directions de région académique a déjà permis d'engager des actions nouvelles ou de diffuser à l'échelle régionale des initiatives fructueuses réalisées en académies.

Au travers de ce rapport d'activité, nous souhaitons vous apporter une présentation de cette mobilisation dans les différents champs de compétences de la région académique et souligner l'importance de l'engagement de nos partenaires.

Khaled BOUABDALLAH

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie

Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique Occitanie,

Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités

Mostafa FOURAR

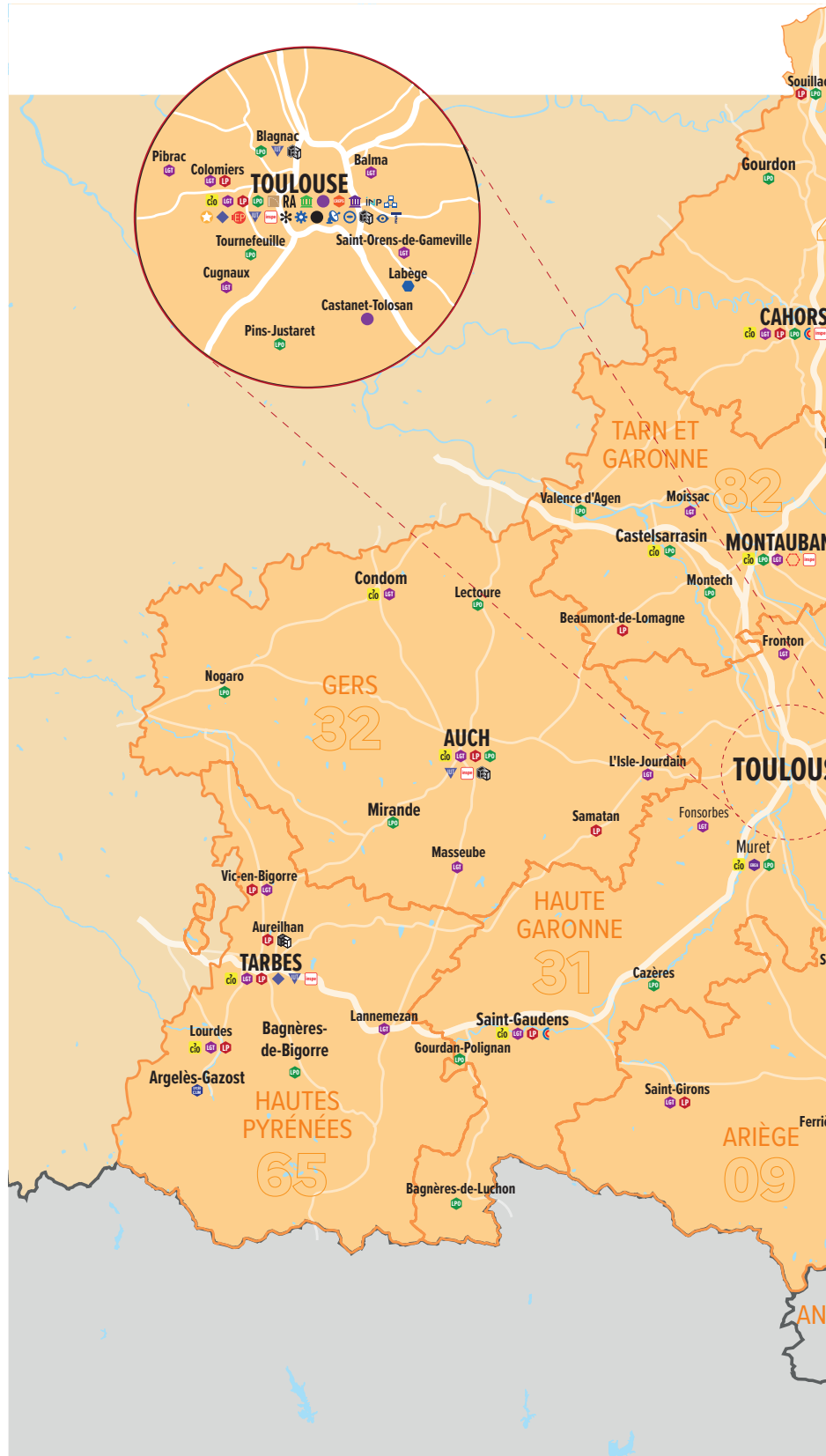
Recteur de l'académie de Toulouse

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| CARTE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE | page 6 |
| CHRONOLOGIE DE L'INSTALLATION DES SERVICES | page 8 |
| QUELQUES RÉALISATIONS RÉCENTES DE LA RÉGION ACADÉMIQUE | page 9 |
| ORGANIGRAMME | page 10 |
| FEUILLE DE ROUTE | page 12 |
| I. LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE, VUE PAR SES PARTENAIRES | page 15 |
| M. Pierre-André DURAND, préfet de région Occitanie..... | page 16 |
| Mme Sophie GARCIA, présidente du MEDEF Occitanie | page 16 |
| Mme Carole DELGA, présidente de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée | page 17 |
| II. DES FINANCEMENTS ET DES PROJETS TRANSFORMANTS | page 19 |
| 1. Projets avec les partenaires régionaux | page 20 |
| 2. Contrat de Plan Etat Région (CPER) | page 21 |
| 3. France 2030 | |
| France 2030 : 14 projets d'avenir distingués en région Occitanie (AMI-CMA)..... | page 22 |
| France 2030 : Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) | page 24 |
| Illustration d'un portage de projet : TNE 34 | page 25 |
| III. LE PARCOURS ET L'ORIENTATION DES ÉLÈVES, APPRENTIS ET ÉTUDIANTS | page 27 |
| 1. Promouvoir l'égalité des chances | page 28 |
| 2. Accompagner l'élaboration du projet d'orientation et du parcours de formation des élèves | page 29 |
| 3. Optimiser le parcours de l'élève : l'affectation en lycée et le continuum -3/+3..... | page 30 |
| 4. Déployer les actions de prévention du décrochage scolaire et assurer la mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18 ans..... | page 31 |
| 5. Accompagner les universités..... | page 32 |
| IV. DES FORMATIONS POUR DES MÉTIERS D'AVENIR | page 35 |
| 1. Promouvoir le développement des Campus des Métiers et des Qualifications..... | page 36 |
| 2. Développer la relation école entreprise (Club) | page 37 |
| 3. Renforcer l'apprentissage en particulier dans ses aspects pédagogiques | page 38 |
| 4. Conforter le rôle des missions de contrôle pédagogique des formations en apprentissage (MCFPA) | page 39 |
| V. INNOVER POUR UN MEILLEUR SERVICE AVEC LE NUMÉRIQUE | page 41 |
| 1. Accroître le développement du numérique éducatif..... | page 42 |
| 2. Le programme Ted-I : un programme au cœur du concept de l'école inclusive..... | page 43 |

| | |
|--|---------|
| VI. LA JEUNESSE, L'ENGAGEMENT ET LE SPORT | page 45 |
| 1. Consolider la continuité éducative : dispositif expérimental 2h de sport en plus au collège | page 46 |
| 2. Contribuer au soutien des acteurs de la vie associative | page 47 |
| 3. Inciter à l'engagement et à l'insertion des jeunes | |
| Service National Universel | page 48 |
| Service Civique | page 48 |
| Programmes Européens | page 49 |
| Campagne 2023 du dispositif SESAME - Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement | page 50 |
| 4. Organiser un réseau JES optimisé | |
| Pilotage régional stratégique, appui et expertise aux départements | page 51 |
| Campus des métiers et des qualifications du sport | page 53 |
| | |
| VII. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INNOVANT POUR LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE | page 55 |
| 1. Accompagner pour mieux orienter et mieux réussir | page 56 |
| 2. Innover | |
| Renforcer les démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur | page 57 |
| Campus connectés | page 57 |
| 3. Vie étudiante | |
| Dialogues Territoriaux de la Vie Étudiante (DTVE) | page 58 |
| Renforcer le pilotage et le suivi des actions en faveur du bien-être étudiant | page 58 |
| Action en faveur de la vie étudiante | page 59 |
| | |
| A. UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU BÉNÉFICE DES ÉLÈVES, DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS | page 61 |
| 1. Pour la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche | page 62 |
| 2. Pour les personnels des services déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Sports | page 63 |
| | |
| B. UNE OUVERTURE VERS L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL | page 65 |
| 1. Les projets de partenariats internationaux à l'échelle régionale | page 66 |
| 2. Une région académique très impliquée dans le programme Erasmus | page 66 |
| 3. Des projets internationaux et européens pour tout le territoire | page 67 |
| | |
| VIII. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EXCELLENCE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES | page 69 |
| 1. Promouvoir des missions d'expertise au profit des acteurs économiques | page 70 |
| 2. Déployer des mesures de préservation de l'emploi de recherche et développement | page 71 |
| 3. Accompagner les structures de diffusion technologique labellisées | page 72 |
| | |
| IX. UNE ADMINISTRATION EN APPUI DU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ÉDUCATIVES | page 75 |
| 1. Optimiser la fonction systèmes d'information grâce à l'installation d'une DSI ² | page 76 |
| 2. Dynamiser la commande publique grâce au déploiement d'une direction régionale de la politique des achats | page 77 |
| 3. Rechercher des ressources nouvelles grâce à une structure d'aide au montage de projets compétitifs régionaux, nationaux et internationaux, au service des missions éducation, formation, jeunesse | page 78 |
| 4. Sécuriser et accompagner l'action des services avec l'émergence d'un service inter-académique aux affaires juridiques | page 79 |
| | |
| GLOSSAIRE | page 80 |

CARTE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE



Index général

| | |
|---|---------------------------------|
| CAMPUS CONNECTÉ | INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE |
| CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION | IUT |
| CITÉ SCOLAIRE | LGT (PUBLIC) |
| CMOe | LP (PUBLIC) |
| CMO | LPO (PUBLIC) |
| CREPS | LYCÉE CLIMATIQUE ET SPORTIF |
| ÉCOLE AUTRES MINISTÈRES | LYCÉE HÔTELIER |
| ÉCOLE D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE CULTURE | PFT |
| ÉCOLE D'INGÉNIEURS | RECTORAT D'ACADÉMIE |
| EREA | RECTORAT DE RÉGION ACADÉMIQUE |
| IEP | TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS |
| INSPE | UNIVERSITÉS (SIÈGES) |
| INP INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE | |

Organismes nationaux de recherche

| | |
|-------------------|--|
| ADEME | IRD |
| BRGM | OBSERVATOIRE OCÉANOGRAPHIQUE DE BANYULS-SUR-MER (OOB) |
| CEA | ONERA |
| CINES | |
| CIRAD | |
| CNES | |
| CNRM MÉTÉO FRANCE | |
| CNRS | |
| IFREMER | |
| INRAE | |
| INRAP | |
| INRIA | |
| INSERM | |

Écoles d'ingénieurs

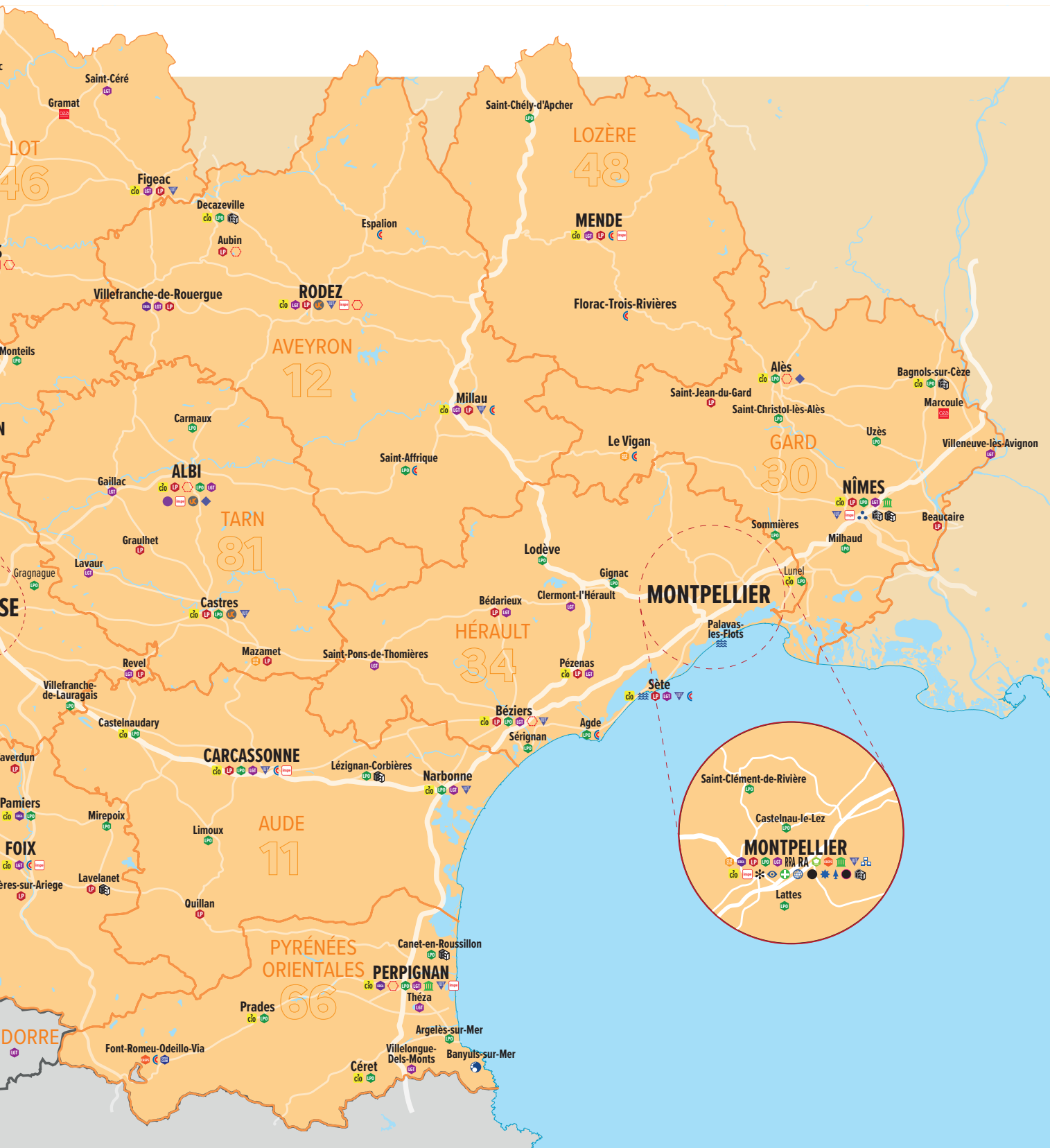
- EI PURPAN
- ENAC TOULOUSE
- ENIT TARBES
- ENSCM MONTPELLIER
- INSA TOULOUSE
- IMT MINES ALÈS
- IMT MINES ALBI
- ISAE SUPAERO TOULOUSE

Écoles autres ministères

- INSTITUT AGRO MONTPELLIER
- EN MÉTÉO TOULOUSE
- ENSFEA CASTANET-TOLOSAN
- ENVT TOULOUSE

Écoles d'architecture, d'art et de culture

- ENSAM MONTPELLIER
- ENSA TOULOUSE
- ISDAT TOULOUSE



Universités et EPSC (sièges)

CNAM MONTPELLIER
 IPST CNAM TOULOUSE
 UNIVERSITÉ DE TOULOUSE (COMUE)
 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
 UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER III
 UNIVERSITÉ DE NÎMES
 UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA
 UNIVERSITÉ TOULOUSE-CAPITOLE
 UNIVERSITÉ TOULOUSE-JEAN-JAURÈS
 UNIVERSITÉ TOULOUSE III-PAUL-SABATIER
 INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
 INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE CHAMPOLLION ALBI
 TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS (TSE)

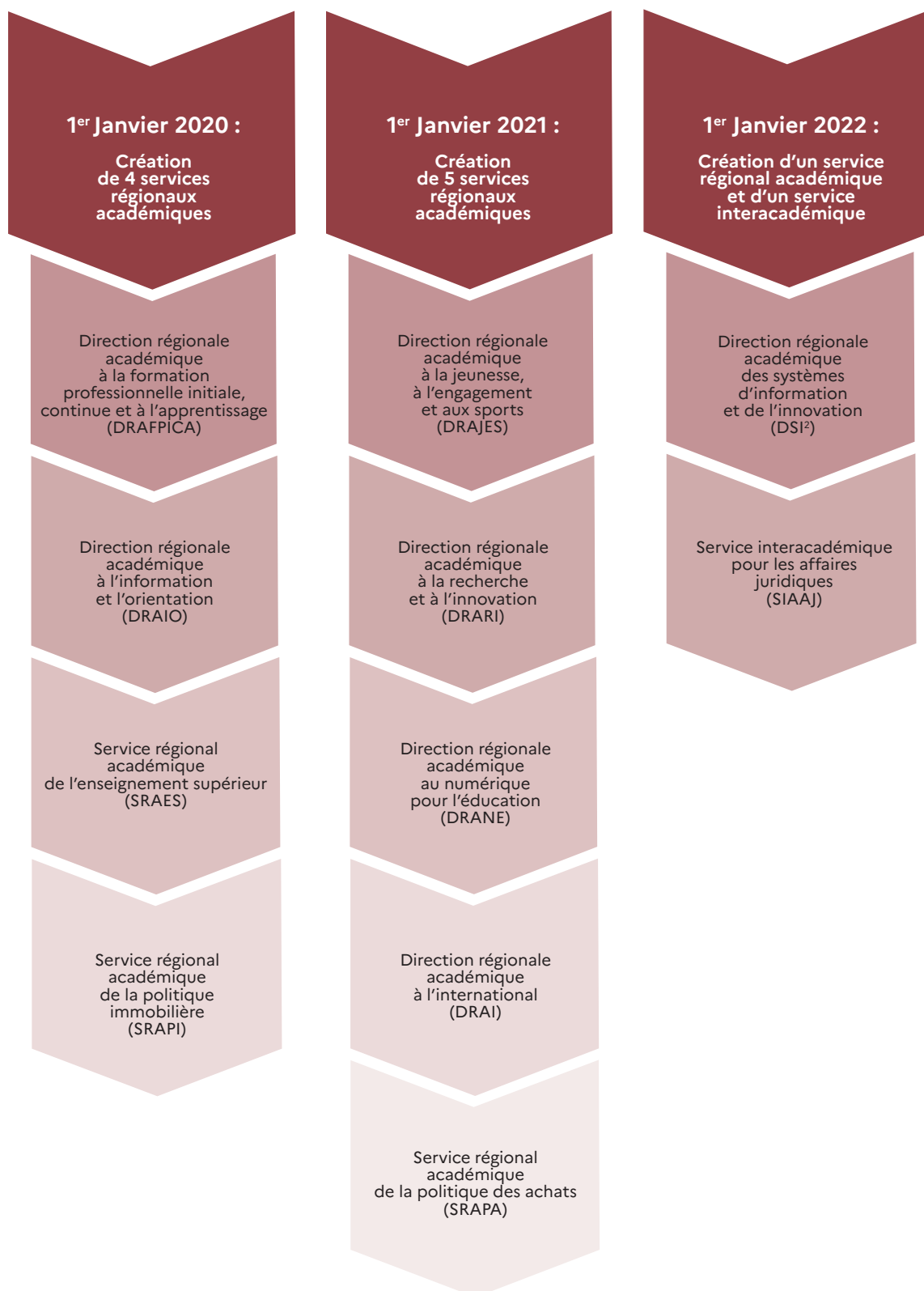
Campus des Métiers Qualifications (CMQ)

CMQ EXCELLENCE MOBILITÉ ET TRANSPORT INTELLIGENT (TOULOUSE-31)
 CMQ EXCELLENCE HABITAT, ENERGIES RENOUVELABLES ET ECO-CONSTRUCTION (NÎMES-30)
 CMQ EXCELLENCE GASTRONOMIE, HÔTELLERIE ET TOURISME (MONTPELLIER-34)
 CMQ EXCELLENCE PROCESS ET TECHNOLOGIES EN MILIEUX SENSIBLES (BAGNOLS-SUR-CÈZE-30)
 CMQ EXCELLENCE AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL (BLAGNAC-31)
 CMQ EXCELLENCE BTP ET USAGES DU NUMÉRIQUE (AUCH-32)
 CMQ EXCELLENCE INDUSTRIE DU FUTUR - MÉCANIQUE, MÉCANIC VALLÉE (DECAZEVILLE-12)
 CMQ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES (AUREILHAN-65)
 CMQ DESIGN ET INDUSTRIES CRÉATIVES (NÎMES-30)
 CMQ TOURISME PYRÉNÉEN (LAVELANET-09)
 CMQ TRANSPORT, LOGISTIQUE ET COMMERCE DE GROS (LÉZIGNAN-CORBIÈRES-11)
 CMQ NAUTI-CAMPUS (CANET-EN-ROUSSILLON-66)

Plate-formes Technologiques (PFT)

ALBI : PFT GH20; PFT PRODUITS ET PROCESSUS AUTOMATISÉS
 ALÈS : PFT 3DINNOV
 AUBIN : PFT BOIS
 BÉZIERS : PFT 34 MÉC@INNOV
 CAHORS : PFT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
 MONTAUBAN : PFTMICROPACC
 PERPIGNAN : PFT INDUSNUM@ECO-INNOV
 RODEZ : PFT CONPIM

CHRONOLOGIE DE L'INSTALLATION DES SERVICES



QUELQUES RÉALISATIONS RÉCENTES DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Promotion de l'innovation publique :

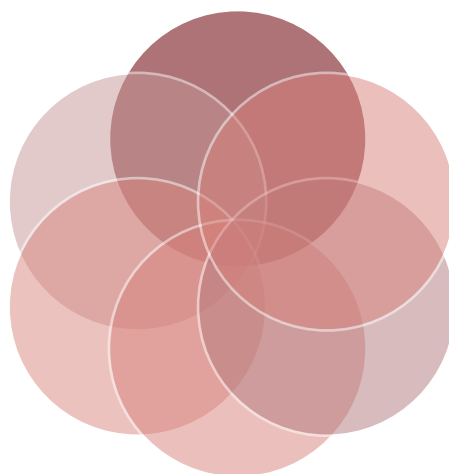
- Préfiguration d'un laboratoire d'innovation publique porté par la région académique Occitanie à Montpellier, avec le soutien du Préfet de la région Occitanie

Ouverture européenne et internationale :

- Création de la mention « mobilité européenne et internationale » pour les baccalauréats des voies générales et technologiques, en lien avec des partenariats renforcés avec l'Espagne et l'Allemagne

Soutien actif apporté à la vie étudiante :

- Réalisation de 21 dialogues territoriaux de la vie étudiante, dans l'ensemble de la région académique, en associant les étudiants, les universités, les CROUS, les élus locaux et, plus largement, l'ensemble des acteurs de la vie étudiante



Amplifier la dynamique France 2030 :

- Financement des projets candidats, sur l'ensemble du territoire de la région académique, à l'AMI CMA « transformation des lycées professionnels »
- Projet « EDEN » (Béziers) : association de la région académique en tant que partenaire de la convention « Terre d'opportunités industrielles »
- Organisation des assises régionales de la transition énergétique à Albi, avec des professeurs et formateurs venus de l'ensemble des départements de la région

Renforcer l'égalité des chances :

- Organisation de « Numérique au féminin », 1^{ères} assises régionales de la féminisation des métiers et de la filière numérique
- Partenariat structuré entre la région académique Occitanie et l'agence régionale de Santé (ARS) Occitanie, avec de premiers résultats concrets pour amplifier le programme TED-i en région Occitanie

Développer la place des sports dans le territoire :

- Installation de la conférence régionale du sport et adoption du projet sportif territorial (PST) validé à l'unanimité des acteurs du mouvement sportif
- Lancement d'un campus des métiers et des qualifications (CMQ) dédié au développement du secteur sportif à l'échelle de l'ensemble de la région

ORGANIGRAMME



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



Khaled BOUABDALLAH

Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation

Cabinet du rectorat de région académique

Cédric MICHEL
Directeur de cabinet de la rectrice de région académique
Stéphanie DEVEZE
Directrice de cabinet du recteur délégué ESRI
Nadir ALILI
Directeur de cabinet adjoint
Damien MICHEL
Directeur de cabinet adjoint pour la région académique
Marion REDWITZ
Directrice de la communication

Pôle ESRI

SRAES

Service de Région Académique de l'Enseignement Supérieur

Aline TEISSIER
Responsable du service

SRAES Est
Franck DOMEIZEL
Responsable de site

SRAES Ouest
Pascal BESNIER
Responsable de site

DRARI

Direction de Région Académique à la Recherche et à l'Innovation

Marianne PEYROT
DRARI
Gérard VILAREM
DRARI adjoint
Christelle GUEGAN
DRARI adjointe

Pôle Expertise et support

SRAPA

Service de Région Académique de la Politique des Achats

Emmanuel VASSAL
Responsable du service

PPRAT

Pôle de Pilotage des Ressources et d'Appui à la Transformation

Magali AMOUROUX
Responsable du service

SRAPI

Service de Région Académique de la Politique Immobilière

Philippe PAILLET
Responsable du Service

SRAPI Est
Jean-Pierre DUFOUR
Responsable de site

SRAPI Ouest
Alexis PALMIER
Responsable de site

DSI²

Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation

Hervé MIRABAIL
DSI
N
DSI adjoint Montpellier
Gilles GARROUTY
DSI adjoint Toulouse

Département développements
Sandrine VANHOVE

Département applications
Jean-Denis BELDA

Département relation clients
Anne-Laure CASTEX

Département proximité
N

Département infrastructures et PNCN
Jean-Michel LOPEZ

Département développements produits nationaux
Patrick UNGRIA

Département diffusion
Damien GRANIER

Département homologation
Catherine GELY

COMITÉ DE LIAISON

Marc FIROUD
Secrétaire général de la région académique
Isabelle CHAZAL
Secrétaire générale de l'académie de Montpellier
Vincent DENIS
Secrétaire général de l'académie de Toulouse

COMITÉ DE RÉGION ACADÉMIQUE

Sophie BEJEAN
Rectrice de la région académique
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des Universités
Mostafa FOURAR
Recteur de l'académie de Toulouse
Khaled BOUABDALLAH
Recteur délégué - ESRI
Marc FIROUD
Secrétaire général de la région académique
Isabelle CHAZAL
Secrétaire générale de l'académie de Montpellier
Vincent DENIS
Secrétaire général de l'académie de Toulouse
Philippe PAILLET
Secrétaire général de la région académique adjoint
Cédric Michel
Directeur de cabinet de la rectrice de région académique
Stéphanie DEVEZE
Directrice de cabinet du recteur délégué ESRI
Alexandra LEULIETTE
Directrice de cabinet du recteur de l'académie de Toulouse



Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités



Mostafa FOURAR

Recteur de l'académie
de Toulouse

SGRA Secrétariat général de région académique

Marc FIROUD SGRA
Philippe PAILLET SGRA adjoint

Chargés de missions

Jemaa BENAYED
Marine HAND OUALI
Patrice PEREZ
Guillaume ARNAUD

Pôle politiques publiques

DRAJES

Direction de région
académique à la jeunesse
à l'engagement et au
sport

Pascal ETIENNE
DRAJES
Sélim KANCAL
DRAJES adjoint

Pôle politiques
sportives
Cyrille PERROCHIA

Pôle Jeunesse,
Engagement, Vie
associative
Nicolas REMOND

Pôle formations,
certifications
Véronique CAZIN

DRAFFICA

Direction de Région
Académique à la
Formation Professionnelle
Initiale et Continue et à
l'Apprentissage

Nicolas MADIOT
DRAFFICA
Mickael DUCHIRON
DRAFFICA adjoint

Département
formation
professionnelle des
adultes
Sylvaine HERNANDEZ

Département
développement des
marchés
Pierre PARAYRE

Département qualité
et labels
Olivier STRUB

Département RH et
juridique
Manuela
FAVREAU-POUESSEL

Département
compétences et
parcours
Chantal VERNETTE
Joël MICAS

Département
formation
professionnelle initiale
Olivier XERRI

Département
formation
professionnelle par
apprentissage
Stéphanie JANSOU

Département
communication
et systèmes
d'information
Anne-Charlotte
COLOMBIE

Département R&D
digitalisation
Stéphane VINCE

Département projets
à subvention
N

DRAIO

Direction de Région
Académique à
l'Information et
l'Orientation

Régis BEGORRE
DRAIO
Anne VIADIEU
DRAIO Déléguée

Pôle Expertise,
orientation, appui aux
établissements
Adjointes
Odile FABRE
Carole DUPENLOUX

Pôle lutte contre
le décrochage
scolaire, appui aux
établissements
Adjointes
Blandine LOUVRIÉE
Sylvie BÉCO-GLEIZES

Pôle pédagogique de
l'orientation, parcours
et accompagnement
des élèves
Chefs de projet
Dominique FLAISSIER
Sadek MAHDI

DRANE

Direction de région
académique au
Numérique pour
l'Education

Sabrina CALIAROS
DRANE
Guillaume BONZOMS
DRANE délégué

Adjointes
Régis CAZORLA
Ludovic DELORME
Sébastien MÉJEAN
Aurélié JONES
Arnaud MASSELOT

DRAI

Direction de Région
Académique à
l'International

Franck LE CARS
DRAI
Caroline HOURDRY
DRAI adjointe

FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route de la région académique Occitanie pour la période 2021-2023 a pour ambition, à travers des axes clairement identifiés, de poser les objectifs prioritaires poursuivis par les directions et services de région académique, sur l'ensemble du périmètre régional académique couvrant les territoires des académies de Montpellier et de Toulouse.

Dans une vaste région marquée par de forts contrastes, caractérisée à la fois par d'importantes disparités sociales et territoriales mais également par un dynamisme démographique et des potentialités dans le domaine économique, notamment en matière de recherche-innovation, les politiques publiques portées par les trois ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), des sports et des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), et relevant des compétences propres de la rectrice de région académique s'organisent autour de deux lignes directrices, dans une logique de complémentarité et de partenariat très étroit avec l'ensemble des acteurs locaux, à savoir :

- La promotion de l'égalité des chances et des territoires afin de permettre à chaque jeune, notamment ceux relevant du continuum de formation -3/+3, de disposer des meilleures chances de poursuites d'études et/ou d'insertion professionnelle ;
- Le soutien et l'accompagnement des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation (ESRI), afin de valoriser le potentiel scientifique de la région Occitanie et de nourrir l'ambition d'excellence en s'appuyant sur la richesse du maillage territorial formé par les deux principales métropoles et les villes universitaires d'équilibre ;
- Portées par les trois ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), des sports et des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Ces deux lignes directrices constituent la matrice à travers laquelle ont été retenus les axes stratégiques qui structureront l'action de la région académique dans les champs de compétences relevant des politiques portées par les trois directions générales de l'administration centrale (DGESCO, DGESIP, DGRI).

Les 15 axes qui forment cette feuille de route stratégique de la région académique Occitanie ont constitué, à partir du 1^{er} semestre 2021, les déterminants de l'action conduite collectivement, à la fois par les différentes directions et services de région académique (au fur et à mesure de leur constitution), mais également par l'ensemble des acteurs placés sous l'autorité des recteurs d'académie, dont la feuille de route constitue un cadre de référence partagé.

Voici, par ligne directrice, les différents axes et actions afférentes :

Ligne directrice I : promouvoir l'égalité des chances et des territoires

La liaison -3/+3 constitue un enjeu prioritaire au sein d'une région académique marquée par de profonds contrastes sociaux et territoriaux. L'ambition qui s'y attache vise à sécuriser et fluidifier les parcours des élèves et à adapter l'ensemble de l'appareil de formation relevant des MENJ et MESR afin de nourrir leur ambition et de leur offrir les meilleures chances de réussite, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Cette ambition doit s'appuyer sur des analyses et des réponses adaptées, tenant compte des spécificités de chaque territoire de la région académique.

Axe n°1 : déployer une politique de l'orientation partenariale en appui des EPLE

Action n°1 : Développer et soutenir la pédagogie de l'orientation au bénéfice des équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires afin de mieux accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation.

Axe n°2 : contribuer à l'obligation de formation des jeunes de 16/18 ans

Action n°2 : Participer à la politique partenariale de mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16/18 ans en s'appuyant sur des dispositifs (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, PSAD) et les outils de suivi (plateforme d'appels) coordonnés par la région académique.

Axe n°3 : prévenir le décrochage scolaire

Action n°3 : prioriser la mobilisation des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) sur des actions de prévention du décrochage scolaire pour favoriser le maintien ou le retour à la scolarité de droit commun.

Axe n°4 : construire une offre de formation professionnelle agile, en partenariat avec la région et les acteurs économiques

Action n°4 : élaborer une carte des formations agile, proposant notamment des modules de formation adaptés, y compris de courte durée, pour nourrir l'ambition et la réussite scolaire, et répondre aux besoins socio-économiques des territoires.

Axe n°5 : développer l'apprentissage et améliorer l'insertion professionnelle

Action n°5 : développer une offre de formation par apprentissage de proximité, variée et adaptée afin de diversifier les possibilités d'insertion professionnelle et de contribuer à l'élévation du niveau de qualification.

Axe n°6 : valoriser l'offre de formation continue

Action n°6 : assurer le pilotage des GRETA-CFA à travers une politique contractuelle nourrie de plans pluriannuels et de contrats d'objectifs.

Axe n°7 : poursuivre la dynamique des campus connectés dans une dynamique d'équité des territoires

Action n°7 : évaluer les résultats des premiers campus connectés labellisés.

Axe n°8 : dynamiser les cordées de la réussite

Action n°8 : conduire une stratégie d'essaimage des « cordées de la réussite » sur l'ensemble de la région académique Occitanie en s'appuyant sur la dynamique initiée par le biais des projets ACORDA et COMPAS.

Axe n°9 : développer les usages du numérique

Action n°9 : généraliser les usages de l'ENT à travers une politique de labellisation étendue aux 1^{er} et 2nd degrés et développer les compétences numériques des élèves et des enseignants (en s'appuyant sur la formation et la certification).

Axe n°10 : soutenir l'ouverture internationale comme levier de réussite et d'insertion professionnelle

Action n°10 : développer la mobilité internationale dans la voie professionnelle, en particulier dans les CMQ.

Ligne directrice II : accompagner et soutenir les acteurs de l'ESRI

La région académique Occitanie bénéficie d'un écosystème dans le domaine de l'ESRI particulièrement riche, structuré autour de deux métropoles universitaires historiques et complété au sein de plusieurs villes d'équilibre, tant en matière d'offre de formation que dans le domaine de la recherche. Cette richesse offre des potentialités, notamment en termes de soutien à l'activité économique du territoire, qui méritent d'être pleinement exploitées par une animation et une coordination de l'ensemble des acteurs.

Axe n°11 : accompagner la transition numérique des établissements d'enseignement supérieur

Action n°11 : assurer la mise en œuvre d'un data center régional et le suivi des projets relevant du PIA « hybridation » en établissant des liens avec l'enseignement scolaire.

Axe n°12 : soutenir la vie étudiante et coordonner les acteurs territoriaux

Action n°12 : coordonner les politiques publiques en matière de vie étudiante à travers la conférence régionale de la vie étudiante et ses déclinaisons territoriales au sein des villes universitaires d'équilibre.

Axe n°13 : dynamiser les politiques de site à travers le CPER et le Plan de relance

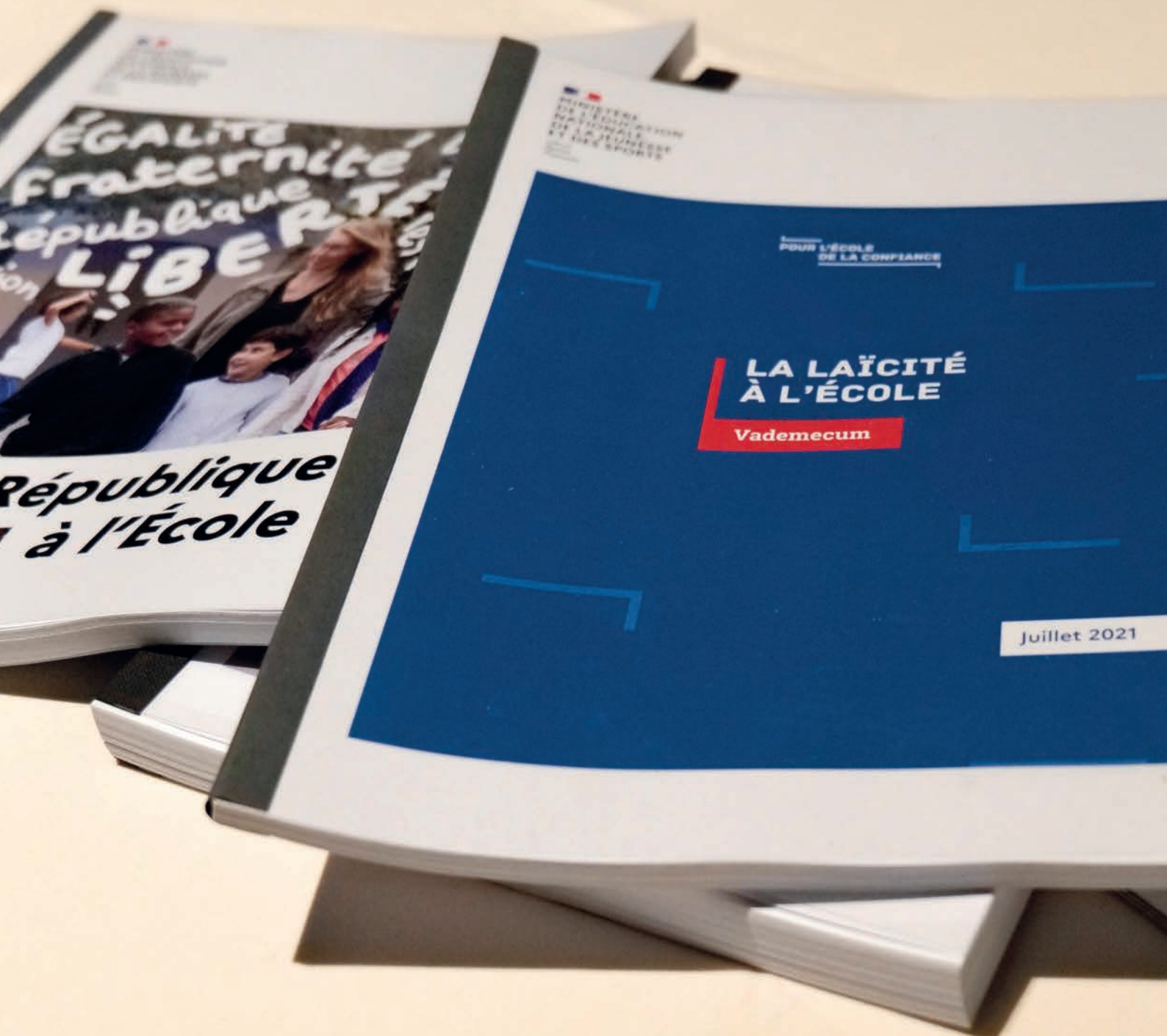
Action n°13 : accompagner et assurer le suivi des projets financés dans le cadre du CPER et des volets structurels et dirigés du PIA4.

Axe n°14 : soutenir l'innovation et valoriser les initiatives

Action n°14 (prioritaire) : accompagner la création de « start-ups » innovantes et soutenir le dispositif étudiants-entrepreneurs.

Axe n°15 : nourrir la recherche en s'appuyant sur les potentialités offertes par les réseaux territoriaux adossés aux lycées

Action n°15 : intégrer les CMQ et les plateformes technologiques à l'action des pôles de compétitivité.





I. LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE, VUE PAR SES PARTENAIRES

| | |
|--|---------|
| M. Pierre-André DURAND, préfet de région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne..... | page 16 |
| Mme Sophie GARCIA, présidente du MEDEF Occitanie | page 16 |
| Mme Carole DELGA, présidente de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée... | page 17 |



M. Pierre-André DURAND

Préfet de la région Occitanie

«La région académique, composée des académies de Toulouse et de Montpellier, et de 18 villes universitaires d'équilibre est la 2^{ème} plus grande région académique de France. Avec 39 établissements d'enseignements supérieur, ainsi que la présence de 14 organismes de recherche, l'Occitanie accueille chaque année des milliers de chercheurs et doctorants.

1^{ère} région en France pour la part du PIB (3,5%) consacrée à la recherche et au développement, elle est la seule à dépasser l'objectif européen (3 %) en la matière. L'Occitanie est une région riche et diversifiée, avec une large couverture thématique scientifique autour notamment de l'agriculture, l'environnement et la santé, les sciences de l'univers et du numérique, la bio-économie, la biologie végétale et la recherche médicale, et une R&D forte, portée à 60% par les entreprises. L'État accompagne l'évolution des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que ses partenaires afin de construire de grands projets collectifs. Ce premier rapport d'activité démontre la forte implication de la région académique pour répondre aux ambitions de l'Occitanie en matière de recherche, d'innovation et de création d'emplois».



Mme Sophie GARCIA

Présidente du MEDEF Occitanie

«Une dynamique qui va dans le bon sens !

Je vois dans la région académique une opportunité formidable de développement de la relation école entreprise. Un club régional renouvelé auquel j'ai le plaisir de contribuer en coanimant la commission insertion professionnelle et métiers de demain. Une vingtaine de Comités Locaux Ecole- Entreprise dans toute la région. Une équipe d'Ingénieurs Pour l'Ecole issus des entreprises qui vise à favoriser le rapprochement entre l'Education Nationale et l'univers professionnel. Mais aussi, une charte égalité, des innovations autour des stages de découverte professionnelle, la mise en place d'un réseau de référents apprentissage...

Autant d'actions mises en œuvre sous l'impulsion de sa rectrice, Sophie Béjean, avec qui il est toujours enthousiasmant d'aborder les enjeux et d'avancer ensemble sur la mise en place de solutions concrètes dont nous avons plus que jamais besoin !».



Mme Carole DELGA

Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

«L'école, c'est la promesse républicaine faite à chacun d'être libre de choisir son destin. Nous sommes, Région et Rectorat, des partenaires mobilisés pour assurer des conditions d'études optimales à toutes et tous. L'Occitanie est la première Région de France en investissement pour les lycéens et, avec 9 nouveaux lycées depuis 2016 et 4 en projets, l'effort se poursuit.

Au-delà du budget, 800 M€ pour 2021-2027, nous sommes engagés dans la lutte contre tous les déterminismes, sociaux et territoriaux. L'école doit permettre l'émancipation, et l'orientation en est un facteur clé : avec les maisons de l'orientation mobiles, les salons ID Métiers, la plateforme Occitanie stages, le dispositif « Et pourquoi pas ? » ou encore le programme DISPO avec Sciences po Toulouse, nous voulons lutter contre la fatalité et l'autocensure. La mixité sociale dès l'école est le meilleur rempart contre le délitement du lien social, et un tremplin pour une meilleure intégration sociale et professionnelle.

Elle illustre les valeurs d'ouverture et de solidarité de l'Occitanie, des valeurs que nous voulons transmettre. Quand, Rectorat et Région, nous nous déplaçons côte à côte à Auschwitz avec 160 lycéens des académies de Toulouse et de Montpellier, comme nous l'avons fait le 29 mars dernier, c'est pour rappeler l'importance du devoir de mémoire, de la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination. Le Rectorat est ce partenaire avec lequel nous pouvons dire oui à la liberté, oui à l'égalité, oui à la fraternité !».





II. DES FINANCEMENTS ET DES PROJETS TRANSFORMANTS

| | |
|--|---------|
| 1. Projets avec les partenaires régionaux..... | page 20 |
| 2. Contrat de Plan Etat Région (CPER) | page 21 |
| 3. France 2030 | |
| France 2030 : 14 projets d'avenir distingués en région Occitanie (AMI-CMA) | page 22 |
| France 2030 : Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES)..... | page 24 |
| Illustration d'un portage de projet : TNE 34 | page 25 |

1. Projets avec les partenaires régionaux

Une « Convention-cadre » partenariale entre la Région académique et le Conseil régional.

Dans la continuité de la convention-cadre, intitulée « une ambition partagée pour les politiques éducatives en région » et signée le 6 septembre 2016, la collectivité régionale et la région académique Occitanie ont souhaité renouveler leurs approches partenariales et renforcer la complémentarité entre les politiques publiques conduites dans les domaines relevant de compétences partagées, au bénéfice de la réussite et de l'émancipation des jeunes.

A cette fin, un comité de rédaction piloté par la directrice générale déléguée notamment chargée des sujets éducatifs et sportifs du conseil régional Occitanie et le secrétaire général de région académique Occitanie, associant plusieurs expertises, a contribué à l'élaboration d'une convention-cadre autour des axes suivants :

- des établissements en constante évolution, qui s'adaptent aux nouveaux enjeux éducatifs ;
- le développement du numérique éducatif comme levier de réussite et d'égalité des chances ;
- des formations professionnelles en prise avec les besoins des territoires
- l'orientation et l'information aux métiers, formations scolaires et supérieures ;
- la prévention et la lutte contre le décrochage pour des parcours de réussite ;
- l'enseignement supérieur, une stratégie régionale coordonnée ;
- l'ouverture à l'international et les mobilités ;
- l'émancipation des jeunes et l'apprentissage de la citoyenneté.

Cette convention-cadre a été votée par la Commission permanente du conseil régional Occitanie en décembre 2022. Elle est actuellement en cours de signature.

Réflexion en vue d'un protocole Région académique / DRAAF / Conseil régional sur la procédure d'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire dans une perspective triennale.

La démarche a été impulsée en mars 2023 dans une logique partenariale entre l'Etat (la région académique regroupant les académies de Montpellier et Toulouse et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et la collectivité régionale.

Ce protocole vise à définir les orientations stratégiques communes dans l'ensemble des champs croisant l'orientation, l'éducation, la formation et la jeunesse avec des politiques menées par la Région académique, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la Région en direction des jeunes et

des acteurs en Occitanie. Il traduit une ambition partagée de promotion de l'égalité des chances et de la réussite des jeunes par une offre de formations plus riche et répondant à leurs projets professionnels.

Cet outil de pilotage permet d'optimiser l'offre de formation professionnelle existante et garantit à la fois une responsabilité commune dans l'élaboration initiale des projets et une approche solidaire. Il se traduira par une programmation pluriannuelle commune et partagée à partir des priorités conjointes définies et une déclinaison annuelle, à travers une carte des formations (sous forme de convention) et la mise en place de formations conjoncturelles.

La mise en œuvre opérationnelle des actions conduites dans le cadre de ce protocole sera assurée par l'installation à la fois d'un comité de pilotage constitutif d'une gouvernance concertée et d'un comité technique.

2. Contrat de Plan État Région (CPER)

Le CPER et son volet ESRI

À travers le CPER, la Région et l'État s'engagent sur le financement et la programmation de projets stratégiques pour relever les nombreux défis du territoire, qu'ils soient climatiques, écologiques, économiques ou sociaux.

Initié en 2019, ce CPER a dû intégrer le contexte de pandémie et du conflit ukrainien.

Ce premier Contrat de plan État-Région construit à l'échelle de l'Occitanie est doté de 6,3 milliards d'euros sur la période 2021-2027 avec l'intégration des montants du plan de relance des années 2021-2022, et pour les seuls cofinancements État et Région.

Deux piliers principaux fondent ce CPER :

- la transition écologique ;
- le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au service de la transition écologique

Ce premier pilier vise à développer un nouveau modèle de croissance, orienté vers la transition écologique. Pour cela, Etat et Région entendent s'appuyer sur des domaines d'excellence, à savoir **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**, mais aussi le tourisme, la culture et le patrimoine.

Pour promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient, la Région et l'Etat s'appuieront sur les mobilités de demain, la gestion intégrée de l'eau, la biodiversité du territoire et la sobriété foncière, autant de sujets qui **impliquent fortement l'ESRI** au titre des enjeux d'adaptation au changement climatique.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation participent aux enjeux du rééquilibrage territorial et des solidarités dans les territoires

Pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion, Etat et Région souhaitent accentuer leur action sur plusieurs leviers concrets, tels que la vitalité commerciale et artisanale, la souveraineté alimentaire, l'aménagement numérique et la santé.

Amplifier l'accès à l'emploi et à la **formation, favoriser l'accès à l'enseignement et développer le logement social étudiant** font aussi partie des priorités affichées.

Les enjeux ESRI sont non seulement évoqués dans chacun de ces piliers **mais aussi** dans chaque **volet transversal métropolitain** pour les deux métropoles de Toulouse et Montpellier.

Présentation des annexes budgétaires : près de 120 projets immobiliers, d'équipements scientifiques, et de soutien aux établissements de l'Etat et aux structures de l'innovation présentes en région

Le volet ESRI se distingue de tous les autres en étant le seul à présenter en annexe une maquette financière détaillée : ainsi, l'annexe budgétaire présente une rubrique "montant CPER" d'un montant de 493,74 millions d'euros.

Ce total de 493,74 M€ est constitué de l'addition :

A titre principal :

- des crédits **Etat** CPER des 3 BOP 150 231 et 172, 180.4 M€ ;
- des crédits **CPER** de la Région, 182.7 M€ ;
- des crédits du **bloc local** soit, les deux métropoles, les communautés de communes, les communes, les départements, 80.7 M€.

Puis :

- des crédits sur fonds propres des organismes et de certaines universités, 41.5 M€.

A titre complémentaire :

- des crédits de l'opération campus, (2.8 M€ Etat, 4.0 M€ Région) ;
- des crédits Etat PITE «Interventions territoriales de l'État» ou encore du CPIER. 1.5 M€.

Au-delà de ce montant, deux autres natures de crédits, qui ne figurent pas dans cette rubrique, appuient directement les opérations figurant en annexe du CPER :

- les apports des CROUS (essentiellement basés sur l'emprunt), 61.2 M€ ;
- les fonds du FEDER-REACT-EU, 32.5 M€.

Un dernier montant est à mentionner : les 35 M€ du soutien de l'Etat à UT1 Capitole (propriétaire) dans le cadre de la dévolution du patrimoine rappelés par le MESR.

Le total s'élève ainsi à 622,591 millions d'euros : c'est bien le montant de l'exécution à venir des 124 opérations portées dans l'annexe financière détaillée.

3. France 2030

Le projet « France 2030 » se voit fixer par le Président de la République des objectifs majeurs tels que le renforcement de l'indépendance du pays dans plusieurs domaines stratégiques et la préparation de la société française à relever les défis posés par les grandes transitions écologique, numérique et technologique.

A cet égard, « France 2030 » doit conduire à franchir la frontière technologique, en accélérant les investissements d'ordre scientifique et culturel dans les secteurs critiques et en soutenant l'effort de formation, afin que la France devienne leader mondial dans les secteurs clefs de l'innovation.

En termes de cohérence des politiques publiques, une complémentarité est recherchée entre les objectifs de France 2030 et les projets antérieurement labellisés dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir :

- innovation pédagogique ;
- territoires numériques éducatifs ;
- campus des métiers et des qualifications et initiatives d'excellence ;
- autres dispositifs portés par le MESR.

France 2030 représente des opportunités de financement, de structuration et de collaboration.

La pleine implication de la région académique Occitanie auprès de la préfecture de région, investie de la responsabilité de cette politique publique, se manifeste par l'information sur les actions et opportunités, l'appui au déploiement et le suivi des projets auprès :

- des établissements scolaires et des établissements d'enseignement supérieur ;
- des organismes de recherche ;
- et des acteurs de la formation et de l'innovation dans les territoires.

Partenariat établi avec la préfecture de région

En région académique Occitanie, un partenariat formel, traduisant une relation de principe, a été établi avec la préfecture de région, et notamment la direction régionale économie, emploi, travail et solidarité (DREETS), partenariat qui est illustré de la manière suivante :

- participation de la région académique aux instances préfectorales de pilotage de France 2030 : association au comité stratégique dès l'origine (installation en juin 2022 en présence de M. Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement - SGPI -, participation au comité régional des projets innovants - CRAPI - instauré en décembre 2022) ;
- sollicitation de la région académique au titre des opérations régulières de compte rendu des actions déployées ;
- reconnaissance par le secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) de la position première de la région académique au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » (AMI-CMA), notamment pour l'expression d'un avis sur les candidatures formulées ;
- relation avec le conseiller économique du préfet de région, notamment au titre de la préparation du comité régional des projets innovants.

Quelles que soient les modalités d'association de la région académique Occitanie aux différents projets, le dispositif France 2030 constitue effectivement une opportunité de soutien pour une grande part des initiatives transformantes et novatrices portées par toute la diversité des acteurs au sein du périmètre régional académique.

France 2030 : 14 projets d'avenir distingués en région Occitanie (AMI-CMA)

L'appel à manifestation d'intérêt «Compétences et métiers d'avenir» (AMI-CMA) a pour objectifs d'anticiper et de contribuer à satisfaire les besoins en emplois ou en compétences des métiers d'avenir (industrie 5.0 décarbonée, nouvel espace, industries culturelles et créatives, santé numérique, intelligence artificielle, cybersécurité, enseignement et numérique, hydrogène vert...) mais aussi que ces dernières soient reconnues par des titres, des certifications et des diplômes.

Lancé en décembre 2021, cet appel à manifestation d'intérêt est opéré conjointement par l'Agence nationale de la recherche et la Banque des Territoires pour le compte de l'État. Il vise à accélérer la mise en œuvre des formations préparant aux métiers d'avenir, qu'il s'agisse de formations initiales ou continues, et quel que soit le statut des personnes (apprenti, lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral ou entrepreneur). L'appel doit également repenser les dispositifs d'information et d'attractivité des métiers concernés.

L'État mobilise ainsi 2,5 milliards d'euros du plan France 2030 pour accélérer le développement de nouvelles formations ou l'adaptation de formations existantes aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.

En région académique Occitanie, 14 projets portés par des écoles et universités ou des associations dans lesquels elles sont impliquées, ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt «Compétences et métiers d'avenir» (CMA)

- 8 ont été sélectionnés lors de la 1^{ère} vague en juillet 2022 ;

- 4 projets sélectionnés le 18 novembre dernier lors de la 2^{ème} vague ;

- 2 projets sélectionnés lors de la 3^{ème} vague en juin 2023.

| Nombre de projets financés au 30 juin 2023 | 1 ^{ère} levée juillet-2022 | 2 ^{ème} levée nov.-2022 | 3 ^{ème} levée juin-2023 | | |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| périmètre région académique Occitanie seule | | | | sous-totaux par volet | total périmètre régional |
| Volet dispositifs de formation | 5 | 1 | 2 | 8 | 14 |
| Volet diagnostic | 3 | 3 | | 6 | |
| projets autres régions mais au sein desquels la région académique Occitanie est impliquée | | | | | |
| Volet dispositifs de formation | 5 | 1 | | 6 | 6 |
| Volet diagnostic | 0 | | | | |
| soit total des projets au sein desquels la région académique Occitanie est impliquée | | | | | |
| Volet dispositifs de formation | 10 | 2 | 2 | 14 | 20 |
| Volet diagnostic | 3 | 3 | | 6 | |

Le montant des subventions allouées pour les 14 projets retenus s'élève à 47 800 861 euros, pour un taux global de financement à hauteur de 54%

L'AMI CMA a été décliné dans un volet « accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles », dont voici ci-dessous les résultats en termes de financement pour la région académique.

Les premiers résultats (avril 2023) :

Résultats Appel à Manifestation d'intérêt «Compétences et métiers d'avenir»

| Actions | Coût de l'action | Financement AMI CMA | Financement Rectorat | Financement Région Occitanie | Etablissements | Finalités |
|---|--------------------|---------------------|----------------------|------------------------------|--|--|
| Chantier école nucléaire | 357 344 € | 249 841 € | 22 500 € | 54 253 € | Lycée Einstein Bagnols/Cèze (30) | Adapter les diplômes aux spécificités du métier |
| Bac professionnel Pilote de ligne de production | 339 586 € | 237 710 € | | 68 376 € | Lycée Jean Moulin Béziers (34) | Accompagner le développement de la filière hydrogène |
| Transition énergétique | 171 500 € | 119 750 € | | 26 000 € | Lycée Mermoz Montpellier (34) | Développer l'obtention des labels qualité pour la pose d'appareils de chauffage |
| Transition écologique | 435 500 € | 303 350 € | 22 500 € | 82 700 € | Lycée Mistral Nîmes (30) | Faire de la recherche et de la formation dans le secteur du recyclage des déchets de la construction |
| Mentions Complémentaires Cybersécurité | 330 000 € | 230 700 € | 90 000 € | 9 300 € | Lycée Jean Moulin Béziers (34) Lycée Jules Raimu Nîmes (30) | Mettre en place la filière cybersécurité |
| Bachelor Construction Digitale Bas Carbone | 144 000 € | 74 000 € | 70 000 € | | CMQE BTP et usages numériques (32) | Accompagner le développement des métiers de la transition écologique et énergétique dans le bâtiment |
| Filière BTP | 297 000 € | 207 600 € | | 59 200 € | Académie | Accompagner le déploiement du numérique dans la filière du bâtiment |
| Mention Complémentaire Cybersécurité | 203 000 € | 133 000 € | 70 000 € | | Lycée Simone Veil St-Jory (31) | Mettre en place la filière cybersécurité |
| Bachelor Maintenance des véhicules | 239 000 € | 158 100 € | 75 000 € | | CMQE MTI (31) | Accompagnement de la filière de la maintenance électrique des véhicules |
| Bac professionnel Transport par câbles | 302 000 € | 211 100 € | | 70 000 € | Lycée Sixte Vignon Aureilhan (65) | Ouverture d'un des 3 bacs professionnels créés en France |
| TOTAUX | 2 818 931 € | 1 925 152 € | 350 000 € | 369 829 € | | |

France 2030 : Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES)

TIRIS :

Le projet TIRIS (« Toulouse Initiative for Research's Impact on Society ») a démarré le 1er Janvier 2023, de façon concomitante avec la création de la nouvelle « Université de Toulouse ». Il est lauréat de l'appel à projet « Excellences sous toutes ses formes » du quatrième volet du Programme d'Investissements d'Avenir. Doté de 38,3 M€ de l'Agence Nationale de la Recherche et d'une somme équivalente de la région Occitanie, TIRIS est un programme stratégique décennal qui vise à valoriser pleinement l'écosystème de formation et de recherche du site toulousain, transformer la manière dont les acteurs du site travaillent ensemble et ainsi contribuer à l'émergence d'une grande université de recherche de renommée internationale.

Défis :

Le projet TIRIS met en avant **trois grands défis sociétaux** :

- **Comprendre et favoriser la bonne santé et le bien-être ;**
- **Comprendre le changement global et son impact sur les sociétés ;**
- **Accélérer les transitions durables : mobilité, énergie, ressources et**

mutations industrielles.

Afin d'apporter des réponses scientifiques novatrices et originales face à ces défis, l'objectif de TIRIS est de renforcer et d'étendre l'excellence disciplinaire du site grâce à **une stratégie proactive de soutien aux initiatives interdisciplinaires et inter-sciences**, ces dernières correspondant à des collaborations entre les sciences technologiques et de santé (STS) et les sciences sociales et sciences humaines au sens large (SHS).

A cette fin, TIRIS sera déployé sur les quatre domaines de l'activité universitaire : **recherche, formation, innovation, science-société**. Une douzaine de dispositifs de financement seront répartis à travers ces quatre domaines d'activité. En plus des moyens mis en place pour soutenir les actions aux interfaces disciplinaires, TIRIS vise à offrir un cadre nouveau pour coordonner les acteurs du site afin qu'ils développent un travail collégial innovant dans le but de soutenir les actions stratégiques.

ExposUM :

L'Institut ExposUM est une initiative de l'Université de Montpellier et de ses partenaires visant à établir un institut hors-les-murs et décloisonné de référence pour l'étude, la formation et l'interaction science-société, des déterminants environnementaux de la santé humaine. Lauréat de l'appel à projet ExcellenceS (PIA4) et soutenu par la Région Occitanie, ExposUM est

financé à hauteur de 46,4 M€ sur la période 2022-2030.

L'exposome correspond à l'ensemble des expositions tout au long de la vie aux facteurs environnementaux et sociaux dont les effets propres, combinés aux caractéristiques intrinsèques des individus, sous-tendent la santé ainsi que l'apparition, l'évolution et la gravité des maladies infectieuses ou non transmissibles humaines. En ce sens, il est le pendant environnemental du génome, avec lequel il interagit tout au long de la vie des individus.

Objectifs :

Fournir un cadre conceptuel innovant pour étudier les risques environnementaux multiples et leurs effets combinés :

Gather people to Generate, Apply, Transmit knowledge (GATe);

Axe 1 : Générer des connaissances : accélérer l'acquisition des connaissances de base d'une manière interdisciplinaire coordonnée et non segmentée ;

Axe 2 : Appliquer les connaissances : définir des stratégies globales d'atténuation adaptées au contexte local et encourager l'innovation ;

Axe 3 : Transmettre le savoir : promouvoir l'éducation de la prochaine génération de scientifiques.

Illustration d'un portage de projet : TNE 34

À la suite de l'Aisne et du Val d'Oise, 10 nouveaux départements ont rejoint le projet France 2030 Territoires numériques éducatifs : les **Bouches-du-Rhône**, le **Cher**, la **Corse du Sud**, le **Doubs**, le **Finistère**, la **Guadeloupe**, l'**Hérault**, l'**Isère**, la **Vienne** et les **Vosges**.

Avec pour objectifs de :

mobiliser quatre leviers « simultanément » pour avoir une approche systémique du numérique éducatif : l'équipement, une offre logicielle de ressources mises à disposition gratuitement, la formation et la parentalité.

évaluer la pertinence et l'efficacité d'un tel dispositif, identifier les bonnes pratiques à promouvoir et les difficultés à lever dans le cadre d'un scénario de déploiement sur l'ensemble du territoire national.

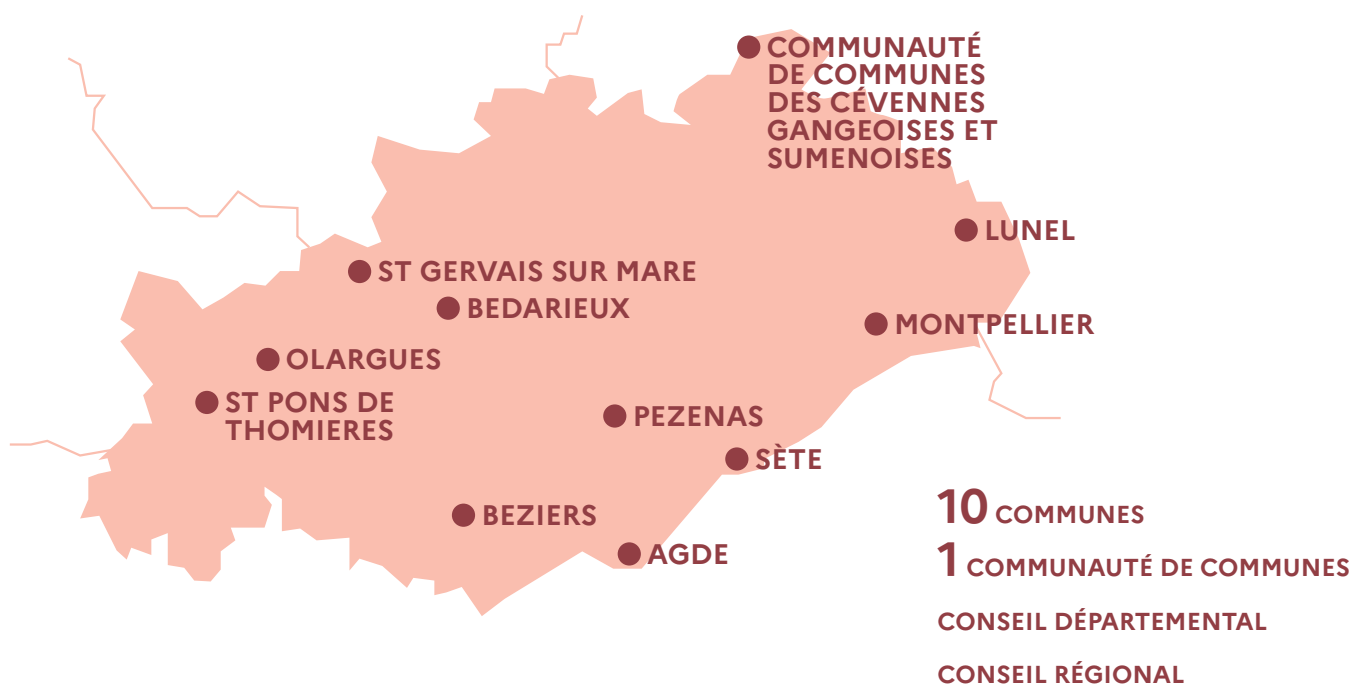
A la suite d'un diagnostic territorial, le projet dans l'Hérault se déploie sur 3 ans en associant 10 communes, une communauté de communes, le conseil départemental de l'Hérault et la région Occitanie. Il concerne 109 écoles primaires, 21 collèges, 15 lycées, 3 200 enseignants, 50 000 élèves, 100 000 parents.

Trois axes forts : former au et par le numérique avec La Maison du Numé-

rique en lien avec l'EAFC et CANOPE, renforcer la mixité dans les métiers du numérique, réduire la fracture numérique.

Toutes les actions se font en partenariat avec les opérateurs (Canopé, La Trousse à Projets), les associations IDLT, FACE, Numérique pour elles, des startups, le hub Rhinocc et le CRIJ.

Évaluer, donner à voir, fournir des tableaux de bord aux pilotes avec les données associées à TNE est aussi une des priorités de TNE 34.



50 000
ÉLÈVES



3 000
ENSEIGNANTS

16 LYCÉES - 1 400 enseignants

21 COLLÈGES - 900 enseignants

112 ÉCOLES PUBLIQUES - 900 enseignants




**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION A

ADÉMIQUE


Pluier dans tous ses territoires


**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Entrepreneurs
Conseils

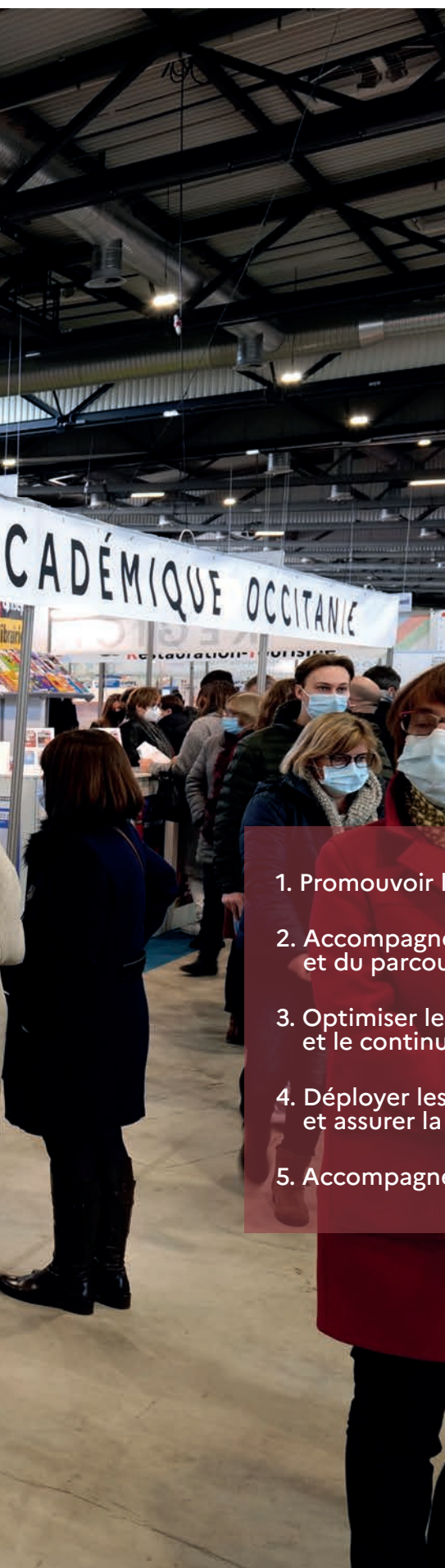
parcoursup

ELIER

ORTON

STIC

Sortie
Secours



III. LE PARCOURS ET L'ORIENTATION DES ÉLÈVES, APPRENTIS ET ÉTUDIANTS

| | |
|--|---------|
| 1. Promouvoir l'égalité des chances | page 28 |
| 2. Accompagner l'élaboration du projet d'orientation et du parcours de formation des élèves | page 29 |
| 3. Optimiser le parcours de l'élève : l'affectation en lycée et le continuum -3/+3 | page 30 |
| 4. Déployer les actions de prévention du décrochage scolaire et assurer la mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18 ans..... | page 31 |
| 5. Accompagner les universités | page 32 |

1. Promouvoir l'égalité des chances

Les Cordées de la Réussite

Les Cordées de la réussite font de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Au lycée, elles s'adressent à toutes les filières : générales, technologiques et professionnelles.

La région académique s'est doté d'un seul et même appel à projets pour l'ensemble du territoire et une seule commission régionale étudie au mois de septembre cet appel à projet.

Ce dispositif est déployé dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les cités éducatives mais également des zones rurales et/ou isolées où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des métropoles.

Chaque cordée repose sur le partenariat entre :

- une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT) ou un lycée avec des formations post-bac (CPGE ou STS) ;
- des établissements scolaires dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement qui aident l'élève à construire son parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle.



Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (visites de musées ou d'institutions publiques, conférences, etc.). Il s'agit également de leur donner l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Des actions liées à la découverte des métiers veillent à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre.

La région académique Occitanie a fortement mis à profit les moyens du Plan de relance et de son volet « #1jeune1solution » pour accroître le nombre de cordées de la réussite. En 2019-2020 on comptait 17 cordées contre 43 en 2022-2023. Ce sont ainsi 268 établissements scolaires qui sont

impliqués dans au moins une cordée et plus de 10 700 élèves de la région académique qui en sont bénéficiaires.

Le nouveau cadre offert par la région académique a permis de diffuser les bonnes pratiques et d'accroître le réseau d'acteurs. Ainsi, par exemple, la Cordée « Dispo », développée par sciences Po Toulouse qui est historiquement déployée sur l'académie de Toulouse, a pu être déployée sur l'ensemble de la région académique. Une convention signée en juin 2021 a permis de développer cette cordée sur la partie Est de l'Occitanie. La Cordée Dispo qui comptait 33 établissements encordés en 2019-2020 en compte désormais 50 au plus grand bénéfice des élèves.

2. Accompagner l'élaboration du projet d'orientation et du parcours de formation des élèves

Les axes politiques concernant l'orientation et le parcours des élèves sont définis par une circulaire de région académique transmise à l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale en début d'année scolaire afin de permettre à chacun d'inscrire ces priorités dans la programmation annuelle des actions à conduire auprès des élèves. La DRAIO travaille en lien avec la Région et plus spécifiquement le service de la DEJOS compétent sur l'information « métiers » et la diffusion des informations sur les formations afin de développer et structurer les actions d'information à l'orientation mises en œuvre par les établissements dans le cadre des heures dédiées au collège et au lycée.

Le travail avec la direction de l'orientation porte aussi sur la politique événementielle et le soutien des différents forums ou salons organisés au bénéfice des élèves de collège et de lycée. L'information des élèves sur les métiers et les formations repose également sur des projets et des actions mises en œuvre par d'autres services régionaux comme la DRAFPICA sur la relation école-entreprise et le développement des comités locaux école-entreprises ou la DRANE notamment sur les projets autour des métiers du numérique. En 2022/2023, 53 collèges de la région académique ont été accompagnés dans leur projet d'expérimentation « découverte des métiers ». Une journée d'information a permis le 27 janvier que tous les partenaires puissent rencontrer les équipes des collèges : région Occitanie, DRAFPICA, ONISEP, associations diverses.

L'accompagnement des élèves s'appuie également sur la formation des enseignants et des psychologues de l'Éducation nationale inscrite dans le cadre des plans de formations académiques. Elle permet d'actualiser ou de renforcer les connaissances et les compétences au regard des enjeux relatifs aux parcours des élèves, aux choix qu'ils expriment et à leur réussite.



Au sein de la DRAIO, le pôle pédagogie de l'orientation, est chargé de l'accompagnement des équipes de terrain à la mise en œuvre des évolutions des politiques d'orientation qui se concrétisent dans des volets orientation des projets d'établissements ou « parcours avenir » renouvelés.

La DRAIO pilote également des territoires d'expérimentation sur l'orientation dans des « terrains d'avenir » en lien avec les services de l'ONISEP. Ces terrains d'avenir portent sur le déploiement du référentiel des compétences à s'orienter, la découverte des métiers, le développement d'une application qui permettra l'immersion de jeunes lycéens dans le supérieur via la brique Orientation de l'ENT, la diffusion d'un portfolio.

Enfin, un événement structurant permet au mois de mars de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les questions de l'orientation : le printemps de l'Orientation. Cette année, le travail a porté sur la thématique du choix. La DRAIO, de son côté, a mis en lumière les filières technologiques à travers notamment des webinaires dédiés.

3. Optimiser le parcours de l'élève : l'affectation en lycée et le continuum -3/+3

Accompagnement parcoursup

La DRAIO organise et gère, sous la responsabilité des recteurs d'académie et en collaboration avec les DSDEN, les procédures académiques d'affectation des élèves en lycée avec un objectif de simplification pour les usagers (procédures, calendrier, fluidité des parcours), d'équilibre des territoires et d'égalité de traitement.

En ce qui concerne l'orientation des lycéens dans le supérieur, la DRAIO agit sur l'accompagnement des établissements d'accueil et d'origine dans les opérations qu'ils ont à effectuer pour la bonne mise en œuvre de la procédure Parcoursup. Des sessions de formation des enseignants, des administrateurs, des personnels en charge de cette procédure sont organisées avec un réel succès de fréquentation. D'autre part évidemment, ce sont les élèves et les familles que la DRAIO et ses 6 chargés de missions parcoursup accompagnent tout au long de la procédure : création des dossiers, formulation des vœux, phase d'admission et phase complémentaire, saisine de la CRAES (Commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur). Plus de 16000 « conversations » ont pu être menées l'an passé sur la seule rubrique « contact » de parcoursup.

La région académique a la chance d'être composée de deux académies lauréates de deux Plans d'Investissement d'Avenir (PIA3) : ACORDA (Ambition Commune vers une Orientation co construite à Dimension Académique) à Toulouse et COMPAS (Construire et Mûrir son Projet d'Accès au Supérieur) à Montpellier. Ces deux PIA permettent sur l'ensemble de la région académique de travailler au rapprochement du second degré et du supérieur grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes :

formations des acteurs aux évolutions du système, échanges pédagogiques, étudiants ambassadeurs, informations aux familles. La DRAIO co-pilote ces deux PIA aux côtés des partenaires et des porteurs de projets que sont l'Université de Toulouse et l'Université Paul-Valéry. Acorda et Compas sont de puissants leviers pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de continuum -3/+3 sur l'ensemble de la région académique.

Quelques repères sur parcoursup (session 2022) :

Données région académique

- **77 529** candidats, dont **49 386** néo-bacheliers et **18 145** en réorientation
- **93,7 %** de néo-bacheliers ont obtenu au moins 1 proposition d'admission (93,3% en 2021)
- **85,3 %** de candidats en réorientation ont obtenu au moins 1 proposition d'admission (+0,9 point par rapport à 2021)
- **Augmentation de 4,6%** des candidatures en apprentissage par rapport à 2021
- **Augmentation de 22,8%** des candidats admis en apprentissage par rapport à 2021
- **Augmentation de 21,3%** des candidats n'ayant confirmé que des vœux en apprentissage par rapport à 2021
- **0** lycéen encore accompagné par la CAES en fin de procédure (0 en 2021)

| | % de candidats ayant formulé au moins un vœu | | % de candidats ayant reçu au moins une proposition | | % de candidats ayant accepté au moins une proposition | |
|---------------------------|--|----------|--|----------|---|----------|
| | Encordés | Tous néo | Encordés | Tous néo | Encordés | Tous néo |
| BAC GENERAUX | 96,6 | 97,2 | 98,5 | 97,4 | 93,4 | 89,4 |
| BAC TECHNOLOGIQUES | 92,8 | 92,5 | 95,1 | 91,4 | 90,4 | 79,8 |
| BAC PROFESSIONNELS | 78,4 | 53,6 | 91,7 | 84,7 | 73 | 68,1 |

Les cordées ont un impact très net sur le comportement des élèves dans la formulation des vœux (24 points d'écart sur les élèves de bac pro qui forment un vœu), sur les propositions reçues : +1,1 point pour les généraux, +3,7 points pour les techno, +7 points pour les bac pro.

Dans la phase d'acceptation, les élèves encordés acceptent davantage les propositions que leurs camarades non encordés : +4 points pour les généraux, +10,6 points pour les techno et 4,9 points pour les pro.

4. Déployer les actions de prévention du décrochage scolaire et assurer la mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18 ans

Mission de lutte contre le décrochage scolaire

La définition et mise en œuvre d'une politique de prévention contre le décrochage scolaire est une prérogative de Région académique, mise en œuvre sur les 2 académies de Toulouse et Montpellier.

Les 2 académies procèdent par AAP « Prévention du Décrochage » dit Persévérance adossé au FSE+ et une dotation **des pôles MLDS** répartis sur les territoires (25 pôles de remédiation pour l'académie de Toulouse et 25 pour l'académie Montpellier). Le lancement des AAP a lieu au mois de mai pour préparer la rentrée scolaire 2023. L'instruction se fait avant les congés d'été pour un retour aux structures concernées.

Depuis 5 ans maintenant, nous notons une évolution significative du positionnement de la MLDS vers des prises en charge de prévention et non plus seulement de remédiation : l'enquête DGESCO sur les actions MLDS 2022 fait apparaître un pourcentage de 55% (Toulouse) 41 % (Montpellier) des actions au bénéfice de la prévention en établissement.

Le projet « Persévérance » à Toulouse concernant majoritairement des lycées (30) permet de déployer 54 actions au bénéfice des élèves (groupes constitués d'un vingtaine d'élèves) pour 32 actions au bénéfice de la formation des équipes avec pour objectif, la constitution d'un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) en établissement pouvant assurer le suivi des jeunes en risque de décrochage. Les Référents Décrochage Scolaire (RDS) établissements participent de ces instances et représentent 600 personnels formés sur les 2 académies.

Dans l'académie de Montpellier, **le projet FSE+** concernera 13 établissements sur la ville de Perpignan. Cette expérimentation a vocation à s'étendre à d'autres territoires.

Une politique de soutien spécifique (HSE et euros) est mise en œuvre auprès des établissements : 28 collèges pour Toulouse et 87 établissements dont la très grande majorité sont des collèges pour Montpellier.

Un projet spécifique de recherche Action, nommé Motiv'Action est mis en place depuis la RS 2021 auprès de 5 collèges pour travailler sur la détection précoce de signaux faibles de décrochage sur un public de jeunes élèves de 6^{ème} ou 5^{ème}.

La semaine de la persévérance est organisée sur l'ensemble de la région académique. Elle a eu lieu en 2022/2023 durant la semaine du 17 au 21 avril 2023 et permet de valoriser toutes les actions conduites en établissement.

La mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18 ans issue du décret d'août 2020 a étayé notre politique de prévention du décrochage :

- public prioritaire des projets Persévérance: les entrants en lycées 15 et 16 ans ;
- montée en puissance des PAFI réservés aux jeunes de plus de 15 ans ;
- repérage des jeunes sous OF décrocheurs dans les listes SIEI (986 jeunes) avec traitement prioritaire par une plate-forme d'appels pour suivi CIO ou ML ;
- diversification des solutions de remédiations : services civiques dont combinés (25 à Toulouse, 45 à Montpellier répartis sur 4 dispositifs de SCC) ;

- extension du public Lycée Nouvelle Chance aux 16-18 ans avec le dispositif Tremplin (40 Toulouse sur 80 élèves LNC), pérennisation des micros lycées à Montpellier (44 jeunes de la 2^{nde} à la terminale) ;
- redynamisation des réseaux Foquale en cours sur les 2 académies ;
- expérimentation TDO (Tous droits ouverts) sur 3 territoires : Bassin Castelsarrasin, Tarn Sud, Perpignan. 45 jeunes entre 15 et 17 ans ; concernés à Toulouse, une quinzaine à Perpignan. Sous statut scolaire, le jeune peut expérimenter des solutions de remédiation portées par les partenaires des alliances éducatives (Missions Locales , GRETA, Ecole régionale de la 2^{ème} chance, CFA,...).

Une harmonisation de la **politique de formation des acteurs** de la prévention du décrochage se met en place dans la Région académique :

- organisation de la CPLDS (certification professionnelle de lutte contre le décrochage scolaire) : calendrier et épreuves communs ;
- formation des RDS et Mentors ;
- plan de formation des coordonnateurs MLDS en EAFC et animation du réseau.

5. Accompagner les universités

La région académique Occitanie, exclusivement compétente en matière d'enseignement supérieur, oriente son action dans le sens d'une dimension accrue d'accompagnement des universités.

Notons d'abord que ce paysage institutionnel n'est pas figé : en Occitanie particulièrement, les établissements d'enseignement supérieur adaptent leur organisation à leur ambition. C'est dans cet objectif que se sont mis en place deux établissements publics expérimentaux, l'université de Montpellier (qui intègre l'ENSCM en tant qu'établissement composante), l'université de Toulouse Capitole (qui intègre l'IEP et TSE en tant qu'établissements composants) et enfin une COMUE, elle aussi expérimentale, pour appuyer la politique de site de Toulouse aux côtés de la convention de coordination territoriale de l'Occitanie Est.

Dans ce cadre renouvelé, les missions historiques de contrôle budgétaire et de contrôle de légalité perdurent : 15 établissements sont concernés par cette mission dont le périmètre budgétaire s'établit à 1.5 Milliards d'euros de dépenses par an.

Ces missions régaliennes s'adaptent à la fois à un contexte économique dégradé et à la dynamique de développement des universités et écoles de la région académique Occitanie. Plusieurs exemples illustrent cette évolution très qualitative dans ses impacts de gestion :

- les « Plans Campus » dans le domaine immobilier sont basés sur des plans de financement intégrant des emprunts remboursés via les intérêts d'une dotation non consommable de l'Etat ;
- les apports majeurs des plans France 2030, tels que les programmes d'excellence MUSE (à Montpellier) ou TIRIS (à Toulouse) génèrent des ressources soumises à des dispositifs spécifiques de dépenses (appels à projet en interne au consortium par exemple) ;



- les partenariats accrus avec les milieux économiques par exemple dans le cadre des fondations de coopération scientifiques permettent un usage de ressources privées en soutien de l'action du service public.

La démarche d'accompagnement s'illustre également par le conseil de gestion qui peut être apporté pour faire face à un contexte qui impacte les activités : confinements liés au COVID, évolution soutenue des prix depuis 2022 par exemple ont des conséquences sur les équilibres de gestion qui doivent néanmoins être maintenus.

La démarche d'accompagnement s'illustre enfin dans le déploiement des démarches de « contrat d'objectifs de moyens et de performances » (COMP) et de dialogue de performances (DP) qui font suite aux précédents dialogues stratégiques de gestion (DSG). Ces dispositifs constituent des temps privilégiés d'échanges directs entre la rectrice de région académique, chancelière des universités, le recteur délégué pour l'ESRI et les directions des établissements d'enseignement supérieur et leurs équipes.

Désormais ce rendez-vous annuel permet à la fois :

- de s'assurer de la prise en compte par les établissements de l'Etat des priorités de politique publique dans le domaine de l'ESRI ;
- du bon développement des engagements contractés au titre du contrat pluri annuel ;
- et surtout de permettre un échange stratégique sur les perspectives et enjeux de chaque université et école, dans sa singularité et dans une logique de moyen terme.







IV. DES FORMATIONS POUR DES MÉTIERS D'AVENIR

1. Promouvoir le développement des Campus des Métiers et des Qualifications page 36
2. Développer la relation école entreprise (Club) page 37
3. Renforcer l'apprentissage en particulier dans ses aspects pédagogiques..... page 38
4. Conforter le rôle des missions de contrôle pédagogique des formations en apprentissage (MCFPA) page 39

1. Promouvoir le développement des Campus des Métiers et des Qualifications

Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) sont des outils mobilisables au service du développement économique des territoires, de la professionnalisation des apprenants, du savoir-faire des entreprises.

La région académique Occitanie en compte 12 et un 13^{ème} est en cours de labellisation sur des thématiques de développement économique local, national comme international. 7 sont labellisés Excellence et 3 ont été lauréats d'un PIA3. Présents sur les secteurs du BTP, de l'industrie au sens large, de la mobilité, du tourisme et de la gastronomie, des industries culturelles et créatives, du nautisme, ils couvrent un très large panel de métiers, de lieux de formation, de liens avec la recherche et l'enseignement supérieur.

Preuves du modèle d'intégration réussie de tous ces acteurs, des demandes continuent d'émerger et plusieurs sujets sont aujourd'hui à l'étude dans les domaines du tertiaire, de l'économie circulaire, de l'eau ou encore du sport pour les plus avancés.

Aux carrefours de plusieurs politiques publiques, les CMQ effectuent des missions d'expertises dans le cadre de l'élaboration de la carte des formations professionnelles, accompagnent le développement de formations conjoncturelles en lien avec leur écosystème et sont structurants dans les réponses aux différents PIA et AMI, facilitant les effets de levier notamment dans l'AMI consacré à la transformation de la carte des formations professionnelles.



A ce jour, 4 CMQ et CMQE ont contribué à la réponse à l'AMI-CMA sur des projets touchants :

- aux industries culturelles et créatives ;
- au sujet du nucléaire ;
- à la décarbonation via l'hydrogène ;
- à l'aéronautique et au spatial ;
- à l'agro équipement.

Autant de sujets en lien avec les stratégies de réindustrialisation et d'indépendance énergétique nationales qui permettront aux apprenants de développer les compétences clés des métiers de demain.

Campus des Métiers Qualifications (CMQ)

- CMQ Excellence Mobilité et Transport Intelligent (Toulouse-31)
- CMQ Excellence Habitat, Energies renouvelables et Eco-construction (Nîmes-30)
- CMQ Excellence Gastronomie, Hôtellerie et Tourisme (Montpellier-34)
- CMQ Excellence Process et Technologies en Milieux Sensibles (Bagnols-sur-Cèze-30)
- CMQ Excellence Aéronautique et Spatial (Blagnac-31)
- CMQ Excellence BTP et Usages du Numérique (Auch-32)
- CMQ Excellence Industrie du Futur -Mécanique, Mecanic Vallée (Decazeville-12)
- CMQ Transition Energétique des Hautes-Pyrénées (Aureilhan-65)
- CMQ Design et Industries créatives (Nîmes-30)
- CMQ Tourisme Pyrénéen (Lavelanet-09)
- CMQ Transport, Logistique et commerce de gros (Lézignan-Corbières-11)
- CMQ Nauti-Campus (Canet-en-Roussillon-66)

2. Développer la relation école entreprise (Club)

Le Club école-entreprise de la région académique Occitanie, association loi 1901, présidée par Sophie Béjean, rectrice de la région académique, est pensé comme un espace de rencontres et d'impulsion d'actions.

Réunissant entreprises, représentants d'organisations professionnelles, d'associations, chefs d'établissements scolaires, présidences de l'enseignement supérieur et de la recherche, il permet les échanges et la construction de projets au bénéfice des élèves et du développement social et économique du territoire.

La vie de l'association s'organise autour de 4 commissions de travail auxquelles une cinquantaine de membres participe activement :

1. Animation des CLEE et des CEE

2. Parcours et entrepreneuriat

3. Insertion professionnelle et métiers de demain

4. Egalité et lutte contre l'autocensure

Les objectifs suivis par le club reposent sur une culture partagée et sur la lisibilité de la relation école-entreprise à l'échelle de la région académique. Pour ceci, il est support aux instances locales CLEE dans l'accompagnement à la structuration des réseaux (les réseaux régionaux présents au sein du club alimentent les comités locaux). Il participe également au co-financement pour des actions innovantes portées par les membres dans le cadre de la politique de région académique (le bureau de l'association examine et valide les demandes). Il contribue à diffuser des expériences positives et au développement des conventions de partenariat.



De manière très concrète, cela a permis de :

- signer 4 nouvelles chartes depuis janvier (Béziers, Bagnols-sur-Cèze, Prades, Nîmes). Le MEDEF Occitanie propose d'associer tous les Medef territoriaux à la commission CLEE pour une mise en cohérence des actions ;
- contribuer à financer 2 projets portés par EPA (transport d'élèves) et le MEDEF (action innovante dans un lycée pilote pour une présence au service des enseignants et des élèves). Sont à l'étude pour la fin d'année scolaire 2 autres projets (visites de sites industriels pour les enseignants, action conjointe lycée agricole/lycée hôtelier sur les circuits courts) ;
- mettre en place une journée innovation pour faire travailler en petits groupes des jeunes de 15 à 25 ans sur le thème de l'attractivité des métiers dans les filières bâtiment et énergie (CMQE HEREC - CleanTech Vallée - Cité de l'économie - Club EE) ;
- mettre en place une FIL (Formation d'initiative locale) à destination des enseignants portant sur la relation à l'entreprise avec pour objectif pédagogique la lutte contre l'autocensure, notamment en lien avec la vision genrée des secteurs et des métiers.

3. Renforcer l'apprentissage en particulier dans ses aspects pédagogiques

La Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) mise en œuvre à la rentrée scolaire 2019 instaurent une nouvelle organisation de la formation par apprentissage au sein des EPLE. Tous les établissements ayant des sections d'enseignement professionnel ont désormais la possibilité d'ouvrir des formations par apprentissage, tout en sécurisant les parcours des jeunes en formation initiale grâce au levier constitué par la mixité des publics et des parcours.

Cette mixité permet une sécurisation des parcours par sa réversibilité, permettant ainsi des bascules de statuts passant du statut scolaire, à celui d'apprenti, voire à celui de stagiaire de la formation professionnelle en attendant une nouvelle signature de contrat d'apprentissage.

La mise en œuvre de la mixité nécessite des organisations pédagogiques différentes de celles des formations à public homogène (groupes autonomes), ainsi qu'une structure de formation spécifique établie dans le strict respect de la réglementation du Code du travail. Cette pédagogie de l'alternance, à développer davantage pour quelques apprentis au sein d'une classe de scolaires nécessite un accompagnement renforcé des équipes.

La formation par apprentissage tourne autour d'un axe central, la pédagogie de l'alternance, qui est déjà une modalité travaillée par les équipes (mise en place de formations alternant des périodes en établissement et en entreprise avec les PFMP/Stages). Mais les aspects vont plus loin dans le cadre de l'apprentissage avec un repère de moments clés pour l'enseignant permettant la mise en œuvre de cette pédagogie de l'alternance tout au long du parcours de l'apprenti ; contractualisation avec un temps d'échanges tripartite formateur/entreprise/apprenti, arrivée



du jeune en formation, et au cours du cycle de formation avec la notion de réinvestissement des compétences vues en entreprise notamment.

Toulouse recense 45% de ses effectifs au sein de formations dites en « mixité scolaire/apprentissage » soit 81% des apprentis de la région académique.

Le livret d'apprentissage, au-delà de son obligation réglementaire, est l'outil de référence permettant de maintenir le lien de partenariat pédagogique entre les deux lieux de formation et de mettre en œuvre la formation.

Cette modalité de formation propre à l'EN connaît, par l'histoire des deux académies, une dynamique différente. Actuellement presque 1400 apprentis sont intégrés à une classe d'élèves réalisant leur formation sous statut scolaire, représentant 23% des effectifs d'apprentis. Le CFA de l'académie de

4. Conforter le rôle des missions de contrôle pédagogique des formations en apprentissage (MCPFA)

La mission de contrôle des formations par apprentissage mise en œuvre par la loi du 5 septembre 2018 vise à accompagner les nouvelles modalités relatives à l'organisation de la formation professionnelle. Cela porte sur l'écriture des référentiels en bloc de compétences, une durée de validité des diplômes réduite à 5 ans et la nécessaire réactivité d'évolution au regard des ruptures technologiques qui impactent la formation.

A ce titre, la MCPFA est un outil concourant à l'atteinte de cet objectif. La mission proprement dite est constituée de représentants des chambres consulaires, d'experts de branches et des corps d'inspections. Cette composition met en transparence les organisations de formation, en entreprises et dans les OF-CFA.

Le rendement des activités de la MCPFA ne saurait se lire à l'aune du nombre de contrôles réalisés. Les académies privilégient la qualité dans un dispositif accepté par les experts consulaires qui participent avec engagement au sein de la mission.

Dans l'académie de Toulouse, un contrôle représente 6 membres de la mission constituée de 3 experts (Chambre consulaire / Branche professionnelle) et 3 inspecteurs ; 3 jours d'instructions ; 6 à 8 visites d'entreprises et celle de l'OF-CFA. En 2023, 4 diplômés ont été contrôlés. (34 visites entreprises, 4 OF-CFA, 24 personnes, 12 jours). Le nombre de contrôles devrait augmenter à l'avenir.

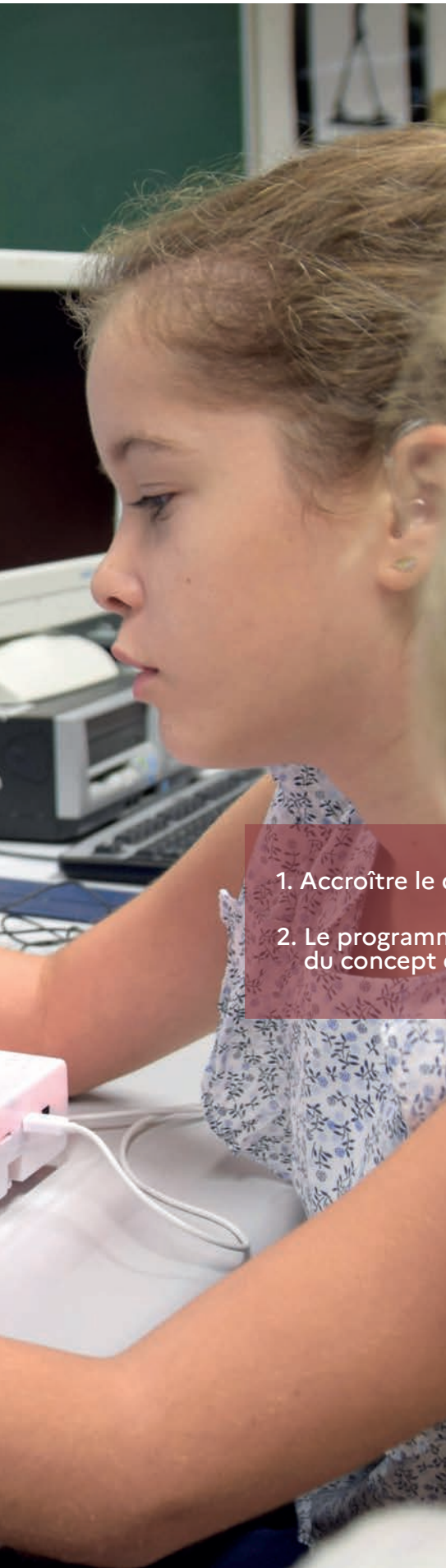


L'académie dispose maintenant d'un panel de personnes aguerries à l'exercice pour poursuivre le développement attendu de l'activité. La seule limite reste d'une part la difficulté d'un agenda commun des acteurs qui réalisent cette action en plus de leur mission ordinaire, d'autre part l'harmonisation nécessaire des pratiques au niveau de la région académique pour la plus grande satisfaction des usagers contrôlés.

Dans l'académie de Montpellier, un contrôle a été réalisé et cinq sont en cours d'exécution. La mise en œuvre des contrôles est proche de celle de l'académie de Toulouse. Il est mis à disposition des OF-CFA un formulaire de dépôt des documents nécessaires au contrôle et permettant de centraliser ces derniers. Cela permet un traitement plus aisé en amont du contrôle. De plus, l'application RESANA est utilisée afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

Dans l'académie de Montpellier et à l'instar de celle de Toulouse, le nombre d'experts limité au niveau des branches et des chambres consulaires ne permet que difficilement de trouver des dates de contrôle qui coïncident avec les disponibilités des inspecteurs. En effet, la dimension régionale se heurte à une disponibilité faible des experts présents sur les deux académies.





V. INNOVER POUR UN MEILLEUR SERVICE AVEC LE NUMÉRIQUE

1. Accroître le développement du numérique éducatif.....page 42
2. Le programme Ted-I : un programme au cœur du concept de l'école inclusive.....page 43

1. Accroître le développement du numérique éducatif

Le renforcement des compétences numériques des élèves est aujourd'hui indispensable, dans une société où le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie de chacun, notamment pour s'informer.

Afin d'accompagner le développement des compétences numériques des élèves et des enseignants, Pix est déployé depuis 2019 sur le territoire Occitan, avec une certification des compétences numériques de l'ensemble des élèves de troisième et de cycle terminal depuis deux ans.

Depuis septembre 2021 est également expérimenté le développement des compétences numériques professionnelles des enseignants, avec le déploiement de Pix+Édu. Ce sont ainsi plus d'une centaine d'enseignants qui sont engagés dans cette démarche.

La société numérique nous enjoint à faire acquérir aux élèves des compétences spécifiques, afin d'accompagner leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi, dans la région académique, le développement du numérique dans les collèges est une des priorités des départements.

Afin d'attester de la dynamique numérique d'un établissement, au niveau de son pilotage, de son équipement, des usages pédagogiques et de la formation des personnels, un « Label numérique collège » territorial a été créé dans l'académie de Montpellier en 2014. L'ensemble des conseils départementaux est associé à cette démarche. Ce label passera au niveau de la région académique dès la rentrée 2024 pour construire le continuum label collège-label lycée. Les 13 départements de la région académique seront associés.

La modalité de travail pour les collèges est simple. Libres d'entrer dans la labellisation, 34% étaient candidats en 2014, 31% ont reçu le label. Ils sont 95% à ce jour à candidater et 90% sont labellisés.

Les objectifs de la labellisation sont de créer les meilleures conditions pour développer les usages du numérique dans un EPLE, de modifier les pratiques de classe et encourager les collectivités à offrir de nouveaux environnements d'apprentissage.

Focus ENT 1^{er} degré

Au service d'une politique éducative volontariste en faveur du numérique et de l'égalité des chances, le projet ENT-École permet, depuis la rentrée scolaire 2022, de proposer aux écoles de la région Occitanie, dont les collectivités ont la charge, l'accès à un environnement numérique de travail dans le cadre d'une offre globale d'accompagnement portée par la région académique.

Par un conventionnement annuel entre le recteur et le maire, l'Etat adosse à la mise à disposition de l'outil numérique, la formation, l'accompagnement et l'assistance des enseignants. Il garantit également la prise en charge de la sécurité pour les usages, dont la conformité au RGPD.

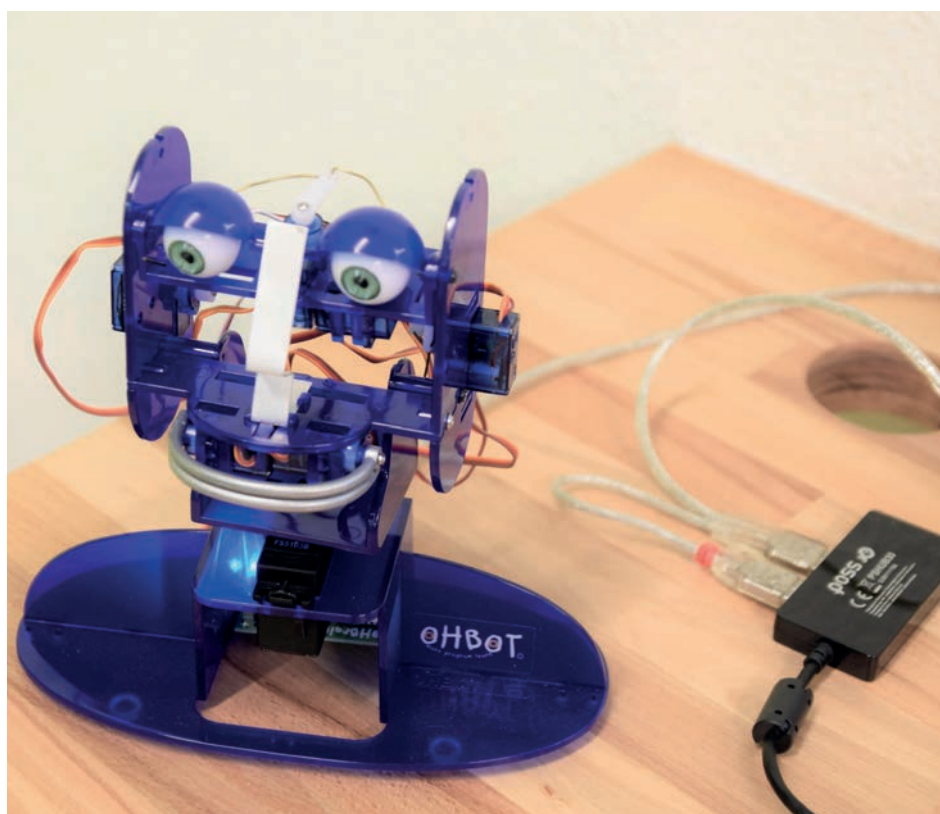
Les collectivités assurent dans le cadre de leurs compétences, la mise à disposition des équipements, de la connexion Internet et disposent de services de publication de contenus leur permettant l'information des familles.

Au niveau de la classe et au niveau de l'école, l'ENT-École permet aux équipes éducatives de conduire les activités pédagogiques et de communication avec les familles dans un cadre sécurisé.

Chiffres clés :

2 350 écoles concernées en 2022-2023, 775 000 comptes, 790 000 connexions par mois, 5 500 000 connexions de septembre 2022 à mars 2023.

45€ par école et par an pour les collectivités.



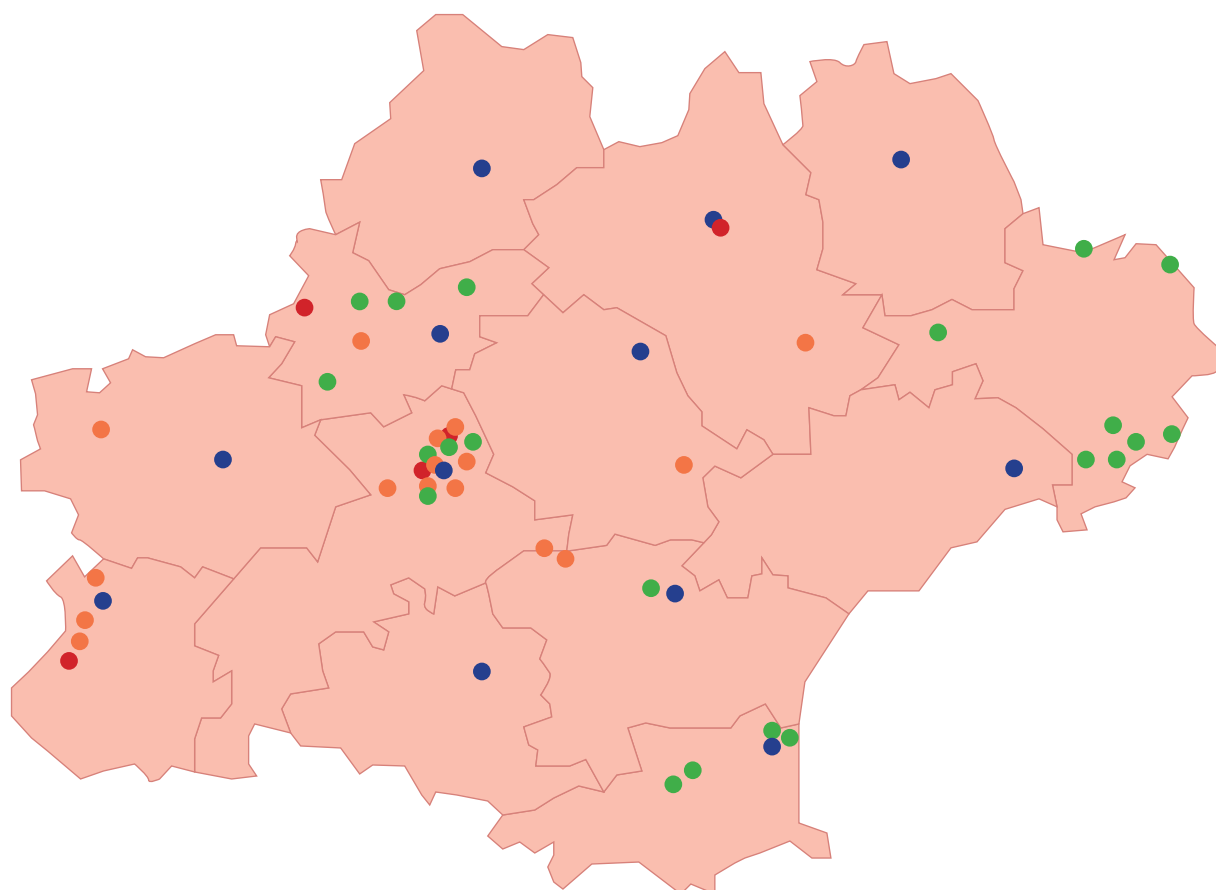
2. Le programme Ted-I : un programme au cœur du concept de l'école inclusive

Le programme TED-i, pour « Travailler Ensemble à Distance et en interaction » s'adresse aux élèves empêchés par des maladies graves et de longue durée qui veulent suivre des cours à distance à l'hôpital, en établissements de soins, à leur domicile, ou dans un lieu de convalescence.

Ce dispositif permet le déploiement d'un robot de téléprésence pour que l'élève puisse assister en temps réel aux cours, aux côtés des camarades. Il vise à atténuer les conséquences de la rupture avec l'environnement scolaire de l'élève isolé et à faciliter son retour en classe tant pour les apprentissages, que pour son intégration et sa socialisation.

La mise en œuvre de ce programme est partenariale et concertée, sur le volet technique avec les collectivités locales et les établissements de santé, sur le volet médical et pédagogique avec la famille, l'équipe éducative et les services de santé. L'Agence régionale de santé (ARS) est associée au dispositif dans le cadre d'une gouvernance régionale « G6 Région académique / ARS Occitanie », pour accélérer et faciliter son déploiement sur l'ensemble du territoire.

45 élèves ont déjà bénéficié du dispositif en Occitanie depuis son lancement fin 2021 et plus d'une trentaine de déploiements est en cours. Afin de répondre au besoin, l'Occitanie est dotée de 324 robots, déployables en quelques jours.



- Référents départementaux Ted-i
- Déploiements actifs en 2022-2023
- Déploiements en cours en 2022-2023
- Déploiements terminés





VI. LA JEUNESSE, L'ENGAGEMENT ET LE SPORT

1. **Consolider la continuité éducative : dispositif expérimental**
2h de sport en plus au collège page 46
2. **Contribuer au soutien des acteurs de la vie associative** page 47
3. **Inciter à l'engagement et à l'insertion des jeunes**
 - Service National Universel page 48
 - Service Civique page 48
 - Programmes Européens page 49
 - Campagne 2023 du dispositif SESAME - Sésame vers l'Emploi
pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement page 50
4. **Organiser un réseau JES optimisé**
 - Pilotage régional stratégique, appui et expertise aux départements page 51
 - Campus des métiers et des qualifications du sport page 53

1. Consolider la continuité éducative : dispositif expérimental 2h de sport en plus au collège

Pôle Sport

Dans la perspective des Jeux de Paris 2024, le Président de la République a souligné son attachement au développement du sport à l'école comme facteur de réduction des risques pour la santé et de cohésion de la Nation.

Il a souhaité concrétiser cette vision par une démarche de promotion de la santé et du bien-être par le sport, et a demandé aux services de l'éducation nationale et du ministère des sports d'expérimenter des solutions concrètes répondant à cette ambition.

Ainsi, pour répondre à ces fortes attentes, un dispositif visant à proposer aux élèves de collège la pratique d'activités sportives complémentaires au programme d'éducation physique et sportive des établissements a été imaginé. Il s'agit du dispositif « deux heures de sport en plus au collège »

Ce dispositif d'encouragement à la pratique du sport se conçoit dans un esprit de continuité éducative des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, associant tous les acteurs concernés sur un même territoire autour des établissements scolaires.

Au-delà de l'ambition forte affichée, l'objectif est d'emmener vers la pratique du sport les jeunes qui en sont le plus éloignés.

Dans le cadre de cette expérimentation, au cours de l'année scolaire 2022-2023, les chefs d'établissement qui se sont inscrits dans cette démarche ont pu garantir deux heures d'activités physiques et sportives supplémentaires par semaine aux élèves volontaires sur des temps qu'ils ont identifiés.

Ce temps d'activité ne se substitue pas aux heures d'EPS. Il est en adéquation avec le projet d'EPS et reçoit l'aval du comité d'éducation et à la citoyenneté, de l'établissement (CESC). Ces deux heures d'activités physiques et sportives ainsi déterminées, sont principalement mises en œuvre par les partenaires associatifs sportifs identifiés comme porteurs de l'animation. Elles se déroulent, selon leur nature, au sein des installations sportives de l'établissement ou sur une installation adaptée à la pratique proposée mise à disposition par une collectivité.

Il s'agit de proposer des actions à vocation non compétitive, tournées vers l'aspect ludique et le plaisir du sport.

Afin de sécuriser le dispositif, une convention établit clairement les relations contractuelles liant l'établissement, la structure porteuse de l'animation et le propriétaire des installations sportives.

Pour garantir le déploiement de ce dispositif, un soutien financier est apporté aux associations sous la forme d'une subvention. Chaque animation de deux heures réalisée par une structure investie dans le projet, donne lieu au versement d'une subvention de 100 €. La DRAJES est en charge des versements aux associations participantes via les demandes qu'elles effectuent sur la plateforme Le Compte Asso (LCA).

En 2023, dans le contexte de ce projet expérimental, 4 départements et 15 établissements de l'Occitanie ont été mobilisés :

- Le département de la Lozère, avec 5 établissements ;
- Le département des Hautes-Pyrénées avec 6 établissements ;
- Le département de l'Hérault, avec 3 établissements ;
- Le département de l'Aude, avec 1 établissement.

À ce jour, plus de 300 enfants ont pu bénéficier d'activités sportives complémentaires.

Cette expérimentation a permis d'identifier l'ensemble des freins inhérents à la mise en œuvre d'un tel dispositif, et de proposer des réponses adaptées à son élargissement.

Perspectives 2023-2024

Un processus de généralisation de l'accès à ce dispositif pour tous les collèges de la région Occitanie va progressivement se mettre en place. Ainsi il est souhaité, au national, que 700 établissements s'inscrivent dans la démarche pour la rentrée 2023-2024.

2. Contribuer au soutien des acteurs de la vie associative

Vie associative

La DRAJES conduit une politique publique interministérielle en direction des associations de tous secteurs qui s'appuie sur une animation et une observation régionale, la nouvelle définition d'une stratégie régionale de labellisation des acteurs de l'accompagnement des associations locales et de soutiens financiers accrus pour le fonctionnement global et les projets innovants des associations.

L'animation repose sur une comitologie organisée autour de :

- la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) qui porte la gouvernance de la vie associative avec les élus des 13 conseils départementaux et du conseil régional, des services de l'Etat régionaux (DRAC, DREAL, DREETS) et départementaux et se saisit de tout sujet relatif à la vie associative ;
- le nouveau comité de pilotage stratégique guid'asso réunissant les 13 services départementaux Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES) et les 14 co-animateurs désignés, les intentions étant de réaliser **un état des lieux régional des points d'appui à la vie associative en 2023 et de labelliser les associations locales en 2024 à la nouvelle marque** portée par le secrétariat d'Etat à l'économie sociale et solidaire. La DJEPVA souhaite faire de guid'asso la politique prioritaire associative du gouvernement.

Par ailleurs, la vie associative fait l'objet d'une veille avec une cellule régionale animée par la DRAJES et associant le conseil régional, la préfecture de région et les autres services de l'Etat, particulièrement active pendant la crise sanitaire et associant les principales têtes de réseau de la vie associative. En effet, le guichet public est morcelé entre les soutiens publics (fonds d'urgence notamment) et une communication d'ensemble.

L'Occitanie est caractérisée par une forte vitalité de la création d'associations, notamment dans le domaine sportif et culturel, dans le contexte d'une forte reprise des manifestations dans ces 2 secteurs d'activité.

Le FDVA comprend 2 appels à projet pour un financement d'ensemble de 4 737 949 € en 2022, il a soutenu 2 334 associations pour 3 677 demandes dans le contexte d'un nombre croissant de dépôts par les associations. En 2023, les demandes ont crû de 20 % avec une augmentation de l'enveloppe régionale à 5,2 M€.

Par ailleurs, la DRAJES conventionne des aides pluri-annuelles au projet, dénommées postes FONJEP, dans plusieurs secteurs d'activité :

- la cohésion sociale dans les foyers de jeunes travailleurs et les centres sociaux (31 postes) ;
- les FONJEP Jeunesse, éducation populaire (390 postes dans la région) ;
- les FONJEP jeunes pour l'insertion professionnelle des jeunes dans la vie associative (330 postes créés dans le cadre du plan «un jeune, une solution» pour des aides de 3 ans) ;
- les FONJEP pour la mise en place de pôles de coopération associatifs (71 postes).

Ce sont donc 822 salariés qui sont soutenus par la DRAJES et les SDJES, ce soutien représentant 7 122 € par poste soit 6 265 284 € pour notre région.

Perspectives

Le respect du Contrat d'Engagement Républicain (CER) est à l'origine de certaines tensions entre le secteur associatif et des préfets de département notamment. Pour autant, les moyens affectés aux associations pourraient être améliorés dans le FDVA (inscription des parlementaires dans les collèges départementaux depuis 2022) et la consolidation des postes FONJEP (nouveaux postes et majoration envisagée de l'aide).

En 2022, 12 000 associations de la région ont été soutenues par la DRAJES.

En prenant en compte les indemnités versées par l'ASP aux volontaires associatifs (4 000) du service civique et les crédits octroyés par l'agence Erasmus plus aux associations de notre région, le soutien de la DRAJES, direct et indirect, représente environ **40M€ pour la région pour la mission vie associative.**

Une perspective de conventionnement tripartite entre le préfet de région, le conseil régional et le mouvement associatif Occitanie est à l'étude pour une charte des engagements réciproques.

3. Inciter à l'engagement et à l'insertion des jeunes

Service National Universel

Pôle Jeunesse, Engagement et Vie Associative

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de faire vivre les valeurs et principes républicains, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes Français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.

Les jeunes ont été accueillis sur des séjours de cohésion de 12 jours sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie. Le projet pédagogique était articulé autour de sept thématiques :

- Activités physiques, sportives et de cohésion ;
- Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé ;
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- Culture et patrimoine ;
- Découverte de l'engagement ;
- Défense, sécurité et résilience nationales ;
- Développement durable et transition écologique.

Bien que s'appuyant sur un cadre commun, les centres d'Occitanie ont valorisé les richesses propres à leur territoire pour donner une coloration spécifique au séjour : découverte de la montagne, du patrimoine industriel, du littoral...

Les différentes questions liées à la Nation, l'État, l'hymne et les symboles nationaux, la langue française, mais également les questions de la participation à la vie démocratique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la transition écologique et de la solidarité - qu'elle soit nationale ou internationale - ont été abordées de manière concrète tout au long des séjours de cohésion.

Plus de 90 % des jeunes se sont déclarés satisfaits de leurs séjours. Par la suite, les jeunes ont, ou sont en passe de réaliser leur mission d'intérêt général d'une durée de 12 jours consécutifs ou 84 heures perlées.

En 2022, la mobilité des volontaires a été infrarégionale : les jeunes faisaient leur séjour de cohésion dans un département autre tout en restant en Occitanie ; toutefois la région a accueilli des jeunes d'autres régions et notamment d'Ile-de-France. En 2023, la mobilité est extrarégionale : les jeunes occitans effectueront leur séjour en Ile-de-France et les Franciliens se rendront en Occitanie.



Chiffres clés 2022

244 jeunes accueillis en février

1 829 jeunes accueillis en juin

1 537 jeunes accueillis en juillet

571 encadrants recrutés

17 centres

Enveloppe SNU 2022 :
5,5 millions d'Euros

Objectifs 2023

Recrutement des volontaires : 4 000

Accueil de volontaires : 4 500

Service Civique

Pôle Jeunesse, Engagement et Vie Associative



Chiffres clés 2022 du Service Civique en Occitanie

3 374 missions agréées par les préfets

14 818 volontaires engagés, tous agréments confondus

5 491 organismes d'accueil

Une stratégie régionale de déploiement en 4 axes

Axe 1 – rapprocher l'offre et la demande de missions de Service Civique

Axe 2 – développer l'offre de missions d'intérêt général, dans les domaines prioritaires de politique publique et plébiscités par les jeunes

Axe 3 – consolider la veille qualitative, par la formation, l'accompagnement et le contrôle

Axe 4 – faire connaître et reconnaître l'engagement des jeunes

Bilan des actions

7 497 nouveaux volontaires se sont engagés en 2022 en Occitanie, dans les 10 domaines de missions proposés. L'éducation pour tous (40%), la solidarité (24%) et le sport (14%) sont les trois premiers domaines d'engagement.

Des appels à projets régionaux et actions renforcées, ont permis de développer le Service Civique au bénéfice de la transition écologique, de la solidarité intergénérationnelle, de la remise en parcours des jeunes décrocheurs scolaires, de l'insertion des signataires du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), de l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

Une quinzaine régionale du Service Civique (30 événements régionaux du 28/11 au 12/12/2022) ainsi qu'un rassemblement « Service Civique Génération 2024 » ont contribué à consolider la communauté régionale des volontaires du Service Civique.

Perspectives

La stratégie régionale de déploiement du Service Civique est maintenue en 2023.

8 353 nouveaux volontaires pourront s'engager sur des missions d'intérêt général proposées en Occitanie, dont 2 587 sur agréments locaux. Dans cet objectif, la DRAJES et les SDJES disposent d'une capacité de 3 536 missions à agréer en 2023 pour le compte des préfets.

Programmes Européens

Pôle Jeunesse, Engagement et Vie Associative

Dans le cadre des programmes européens et internationaux des jeunes, les missions de la DRAJES sont d'inciter à l'engagement et à l'insertion des jeunes par deux priorités interdépendantes :

1. Aller vers les jeunes pour donner l'information au plus près des territoires et leur permettre de saisir leurs droits ;
2. Accompagner et former les porteurs de projets (associations ou établissements scolaires) pour rendre possibles et effectives les offres et les possibilités de mobilité de jeunes et des professionnels s'adressant aux jeunes.

Bilan 2022

Actions réalisées sur la priorité 1

Dans le cadre de l'année européenne pour la jeunesse, les projets suivants ont été menés sur les sujets de l'information des jeunes et l'incitation à s'engager, notamment dans le corps de solidarité européen en plein essor.

Actions portées par des associations

- Commune de FRONTIGNAN 34 – « Bougeons nos frontières » Journées événements du 11 au 12 mai 2022 ;
- CIRSTI - Exposcience occitanie 2022 – le 10 et 11 juin 2022, sur la région ;
- ADRET – sur le 66 Caravane de la mobilité d'engagement dédié aux jeunes ruraux ;
- FRMJC - FAB LAB – Rencontre FRMFR - Présentation le 15 octobre – la nuit des makers – interdépartemental. Parler des outils valorisant pour la mobilité – créer des groupes défis (volontaires) ;
- ADHC / Evènement départemental / le 19 octobre à Carcassonne à l'Odéon 11.

Organiser une journée dédiée aux jeunes pour la communication sur la mobilité européenne – Inclure des acteurs de l'éducation formelle et non formelle et offrir des activités autour de la mobilité

- Parcours le Monde : Campagne de communication sur 22 portraits de jeunes – Photos et capsule vidéo – Exposition photos mobile et organisation de 2 événements sur la Haute Garonne en automne 2022 – 1 temps sur le territoire rural et 1 temps dans le quartier toulousain ;
- MJC GRAUHLET 81 - Témoignages de jeunes volontaires – type KÖNBINI – ;
- RIVAGES 65 / Mission locale / lycée agricole – Festival ART TERRE – en avril 2023 – Organisation de cet événement sur le thème de l'écodéveloppement durable – transition écologique – transmettre des outils sur les dispositifs de mobilité – sensibiliser les jeunes à la mobilité – Journée de formation dédiée aux professeurs – travailleurs sociaux - sur le territoire des Hautes Pyrénées.

Actions DRAJES Occitanie

Dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse, la DRAJES Occitanie a organisé deux événements de sensibilisation et d'information des jeunes et des professionnels sur les programmes européens et internationaux durant le second semestre 2022 en Lozère et Ariège. Les DASEN y sont impliqués.

Cette stratégie de développement des opportunités de mobilité européennes et internationales a pour priorité le public des Jeunes Ayant le Moins d'Opportunités (JAMO) vivant en milieu rural.

Ces deux événements font suite à l'évènement qui a été organisé en octobre 2021 en Aveyron dans le même format.

Les dates et lieux : 6 octobre 2022 à Mende, le 23 novembre après midi et le 24 novembre à Foix

Les publics concernés ont été en priorité des jeunes scolarisés (plusieurs établissements) ou les 16/18 ans relevant de l'éducation formelle et non formelle et des professionnels sur les deux champs jeunesse, sport et éducation formelle soit 250 jeunes lycéens de niveau terminale par évènement et une soixantaine de professionnels associés.

Les opportunités de mobilité relèvent des programmes suivants : ERASMUS+ Education Formation et Jeunesse et sports, Corps Européen Solidarité, OFAJ, Service Civique à l'International, solidarité internationale, chantiers de jeunes bénévoles internationaux.

Le format des événements est ludique et interactif offrant des espaces dédiés (citoyenneté européenne, engagement, mobilité et volontariat) complété par des témoignages de projets et de pairs à pairs (jeunes et professionnels).

Actions réalisées sur la priorité 2 en direction des professionnels concernés :

14 Journées de formation adressées aux acteurs du non formel et formel dans le cadre du plan de formation 2022 MEI DRAJES soit 210 personnes formées.

La communication de la DRAJES a associé la rectrice de région académique et la présidente de l'agence du service civique autour du lancement d'une BD dédiée à « L'Europe et les jeunes » en février 2023, réalisée dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse.

Campagne 2023 du dispositif SESAME - Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement

Pôle Formation, Certification

L'insertion et la qualification professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi sont des enjeux importants pour l'Etat. L'insertion professionnelle des jeunes est plutôt favorable sur les métiers et diplômes du sport et de l'animation avec près de 80% d'employabilité à l'issue de la diplomation.

Le programme SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement), développé par l'Etat depuis 2015, s'inscrit dans cette priorité et a pour but d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans pour des personnes en situation de handicap) vers un métier d'encadrement sportif ou d'animation et de faciliter leur insertion professionnelle et sociale.

Le parcours SESAME est individualisé avec une aide financière de 2 000 euros pour une formation qualifiante (diplôme d'Etat de l'animation ou du sport). L'accès au programme est conditionné à certains critères d'éligibilité, comme être résident d'une zone prioritaire au sein d'un QPV ou d'une ZRR, ou en situation de difficulté sociale ou financière.

L'intégration du SESAME dans le plan #1jeune1solution en 2022 et dans la récente « feuille de route régionale DRAJES/DREETS pour l'emploi sportif et inclusion par le sport » a facilité son développement en région, ainsi que des coopérations interministérielles et passerelles avec d'autres mesures de droit commun (PEC, Contrat d'Engagement Jeune, promo 16-18 ans, liaison avec PJJ...).



Ce dispositif est donc bien connu des partenaires institutionnels concernés (DREETS, Région, membres du SPER et CREFOP et autorités académiques régionales).

Depuis son origine, plus de 1 000 jeunes en Occitanie ont bénéficié de cette aide pour leur parcours de formation et d'insertion.

Pour l'Occitanie, une enveloppe de 309 000 euros pour 2023 permettra d'accompagner 350 jeunes au total. Cette dotation régionale importante représente 10,3% des crédits nationaux.

4. Organiser un réseau JES optimisé

Pilotage régional stratégique, appui et expertise aux départements

Mission Observation, études et statistiques/Evaluation

La mission Observation, études et statistiques/évaluation de la DRAJES Occitanie a pour principale fonction l'appui au pilotage des politiques publiques et dispositifs gérés par la DRAJES et les 13 SDJES (études spécifiques, évaluations, mise à disposition d'indicateurs et de traitements statistiques, réalisation d'enquêtes et cartographies, appui méthodologique). En lien avec l'Injep, elle participe activement au réseau « Observation » des DRAJES.

En 2022, les résultats de l'évaluation Colos apprenantes 2021 ont été présentés et une enquête auprès des enfants et des jeunes a été mise en place pour les séjours de l'été. La mission a fait partie du comité technique de la Conférence régionale du sport (CRDS) qui a suivi l'organisation de tous les groupes de travail et commissions en lien avec le cabinet d'études Olbia, et a participé à la rédaction du projet sportif territorial (PST). Une évaluation du dispositif Sesame (AAP Observation 2021) a été démarrée en lien avec le cabinet d'études Amnyos (préparation

de l'enquête, travail sur le questionnaire, compilation de la base d'emails). La mission a également participé aux groupes de travail nationaux « Etat des lieux » et « Evaluation » pour la stratégie Guid'asso et a répondu aux 2 appels à projets Observation DJEPVA/INJEP et DROEF (Direction des sports) pour obtenir des crédits d'études (réalisations en 2023).

Perspectives pour 2023

La mission Observation pilote l'étude sur l'expérience d'engagement d'un public jeune présentant des difficultés (AAP Observation 2022) avec BT Conseil sociologie et suit la réalisation du diagnostic sur l'emploi sportif et l'offre de formation en région réalisé par le CARIF-OREF (pour appui aux 2 actions CRDS, Campus Métiers et schéma de la filière). Un rapport sur le bilan des 3 années d'évaluation du dispositif Colos apprenantes sera publié. La mission vient en appui au déploiement de la stratégie Guid'Asso en ce qui concerne la mise en œuvre de l'état des lieux dans les départements et produira la synthèse régionale. Une mise à jour de l'état des lieux régional des postes FONJEP est en cours. Enfin, la mission Observation collabore avec la mission Observation de la DRAJES Grand Est sur une étude concernant les conditions de travail et d'emploi des diplômés de l'animation (et analyse des parcours en lien avec la crise actuelle qui touche le secteur).

Mission Régionale Inspection Contrôle Evaluation

1 Présentation : La Mission Régionale Inspection Contrôle Evaluation (MRICE) est rattachée au DRAJES et est conduite par un Cadre Technique et Pédagogique Supérieur (CTPS). Afin de garantir la protection des mineurs, celle des pratiquants sportifs et le bon usage des subventions, la MRICE élabore un Programme Régional d'Inspection et de Contrôle dont elle assure le suivi et le bilan. Il s'agit d'une mission régalienne de l'Etat visant à vérifier le respect des normes et des bonnes pratiques par les organisateurs d'activités pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des mineurs et des pratiquants sportifs, par les organismes de formation, ainsi que la bonne utilisation de l'argent public. Les opérations de contrôles sont mises en œuvre par les agents des SDJES et ceux de la DRAJES. L'intervention DRAJES repose, en complément, sur un rôle d'expertise juridique, d'animation de réseau, de coordination, de formation et d'élaboration d'outils partagés.

2. Appui ACM : Entre la frange littorale, l'arrière-pays montagneux et son caractère très touristique, la région Occitanie est la 3^{ème} de France en nombre d'Accueils Collectifs de Mineurs (centres de vacances ou de loisirs, camps scouts) organisés chaque année (19 738) derrière Rhône-Alpes et Ile-de-France. Dans ce cadre, la DRAJES apporte un appui aux départements pour contrôler ces structures. Cette mission a pour finalité d'assurer la santé et la sécurité physique et morale des mineurs. Elle garantit le respect des dispositions réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à l'hygiène et au suivi sanitaire. L'objectif est de favoriser l'accès des jeunes à des activités sécurisées et de qualité. Sont contrôlés les séjours ayant fait l'objet d'un signalement, les directeurs stagiaires, les structures n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle depuis plusieurs années et les effectifs de moins de 6 ans. En 2022, 517 contrôles ont été effectués sur la région et la DRAJES a apporté un appui aux SDJES à hauteur de 71 contrôles.



3. Appui EAPS : La région compte 14 500 éducateurs sportifs et un grand nombre d'Établissements d'Activités Physiques et Sportives. Il convient de vérifier que les activités se déroulent dans des conditions de sécurité physique, matérielle et morale satisfaisantes. Les cibles sont les structures signalées, les disciplines à risque/accidentogènes, les nouveaux établissements et ceux laissés sans contrôle depuis plusieurs années. L'Occitanie est la région de France où le plus grand nombre de noyades accidentelles est recensée chaque année : c'est pourquoi une priorité est donnée aux contrôles des activités se déroulant sur les cours d'eau, les plans d'eau et en mer. Les salles de musculation sont ciblées au regard du trafic de produits dopants, les salles de sports de combat et les centres de tir le sont pour la radicalisation. En 2022, 880 contrôles ont été effectués sur la région. La DRAJES a apporté un appui aux SDJES à hauteur de 25 contrôles.

4. Animation de réseau : L'appui DRAJES prend aussi la forme d'une animation du réseau sur la base de réunions et de formations. Deux journées de formation ont été proposées en 2022 : « Le cadre juridique des sports de nature » et

« La rédaction d'un arrêté d'interdiction d'exercer ». La MRICE accompagne les départements sur sollicitation en lien avec une situation particulière : fermeture en urgence d'un établissement, rédaction d'arrêtés d'interdiction, enquêtes pour violences sexuelles, emprise sectaire, fugue, accidents, signalements de parents, aide à la rédaction de courriers, d'injonctions, de rappels réglementaires, de mise en demeure, d'articles 40 aux procureurs, etc.

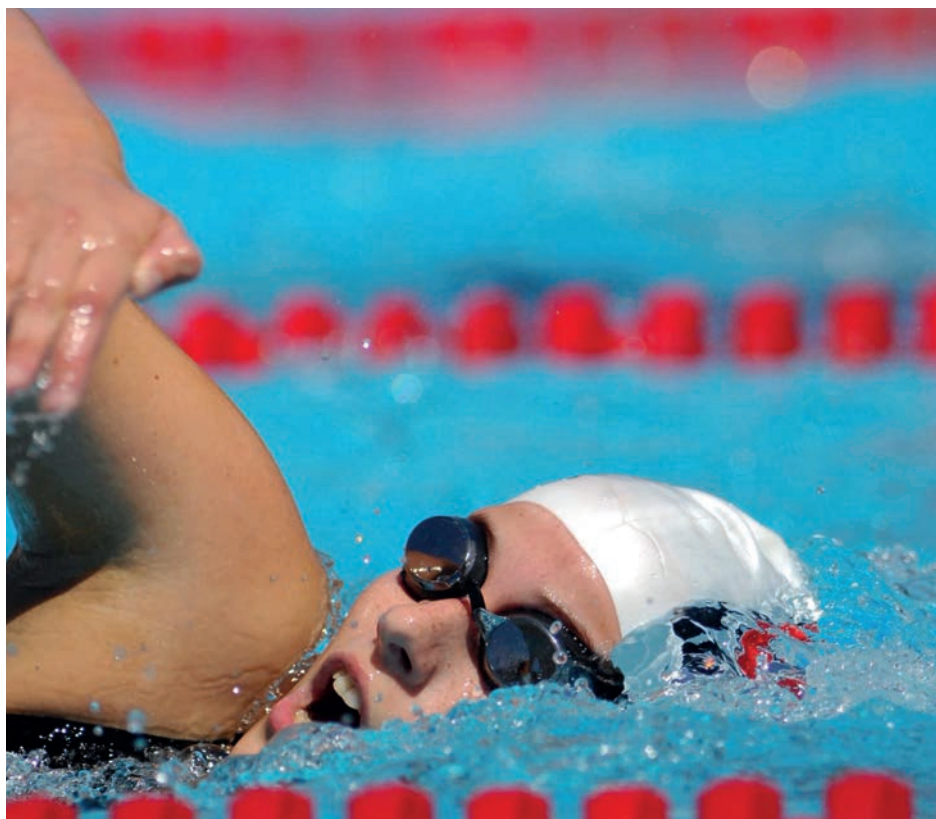
5. Perspectives : la MRICE propose en 2023 un plan de formation spécifique composé d'une série de modules. Au programme : la réglementation des activités de danse (1^{ère} fois aux JO 2024), la réglementation du parachutisme et des souffleries, la réglementation des rassemblements festifs de jeunes, la réglementation du canoë kayak, la gestion de la charge émotionnelle dans les enquêtes pour violences sexuelles, la méthodologie des enquêtes administratives, les obligations du Contrat d'Engagement Républicain, etc. Il est par ailleurs prévu un total de 565 contrôles ACM + 885 contrôles EAPS sur l'ensemble de la région.

Plan Régional de Formation

1 Présentation : La DRAJES propose au réseau J&S un plan régional de formation (exclusivité occitane). Afin de répondre aux besoins et aux attentes, un recensement est opéré en début d'année.

2. Actions : Dans ce cadre, une préparation aux écrits et aux oraux du concours de recrutement des Conseillers techniques et Pédagogiques Supérieurs est organisée (16 places), un temps sur l'utilisation des applications « Compte Asso » et « Osiris » (applications utilisées par SD et DRAJES pour recevoir et instruire les demandes de subventions des associations) est animé par le référent régional dans les salles informatiques des deux EAFC (Toulouse et Montpellier). Une animation en codéveloppement est proposée à l'attention du réseau des chefs de service (ils se trouvent souvent confrontés à des problématiques complexes de gestion des personnels, d'organisation des services, et ces rendez-vous sont l'occasion d'évoquer des situations particulières afin d'identifier des solutions). Un stage de conduite en situation d'urgence est organisé pour les agents effectuant des trajets dans un contexte parfois dangereux (contrôles en zones montagneuses enneigées, déplacements > 5h/500km plusieurs fois/semaine, transports de jeunes en minibus pour les Cadres Techniques Sportifs à travers la France, fatigue, routes glissantes). Ce stage, avec mises en situations pratiques, permet d'anticiper les risques, de savoir comment réagir en situation stressante (perte d'adhérence, arrêt d'urgence, choc arrière, éclatement d'un pneu, etc.). Enfin, les stagiaires de l'ensemble de la région qui sont en formation initiale statutaire (FIS) ou en formation d'accompagnement à l'emploi (détachement, liste d'aptitude) font l'objet d'un suivi et de regroupements.

3. Perspectives : Le plan régional de formation 2023 gagne en envergure suite à la reconduction de formations 2022 et la mise en place de nouveaux modules, notamment avec l'intégration des problématiques en lien avec la santé et le bien-être au travail.



Campus des métiers et des qualifications du sport

Pôle Formation, Certification

En Occitanie, il existe déjà 12 Campus des Métiers et Qualifications, 1 en cours de labellisation et 4 nouveaux projets, suivis par la DRAFPICA. Il n'existe aucun CMQ du sport en France.

Les objectifs principaux repérés pour le projet de mise en place du Campus métiers Sport sont les suivants :

- favoriser la structuration d'une filière de métiers répondant aux besoins des employeurs et aux enjeux de demain ;
- mieux connaître les différentes formes d'emplois du secteur et renforcer l'attractivité des emplois sportifs en valorisant leur polyvalence ;
- améliorer la lisibilité des parcours de formation, développer des actions valorisant les métiers et les parcours, favoriser la polyvalence des fonctions sportives, faciliter le financement de formations et donner de la visibilité aux aides existantes, ce qui implique en amont une bonne connaissance du niveau d'employabilité pour chacune des formations.

En 2021/2022, dans le cadre des travaux et ateliers thématiques de la Conférence Régionale du Sport en Occitanie (CRDS), 2 actions-phares ont été validées par cette instance multi-partenariale : la mise en place d'un Schéma sectoriel de la filière du sport en région et la création d'un Campus Métiers Qualifications dédié au Sport. Ces deux projets qui engagent l'Etat, la Région, mais également le mouvement sportif et le monde économique de façon pluriannuelle, sont inscrits, depuis le 9 février dernier, dans le Projet Sportif Territorial (PST) Occitanie. Des échanges sur ces projets se sont tenus en juillet 2022 puis le 31 janvier 2023 en présence du SGRA, de la DRAFPICA, de la DRAJES et des CREPS.

La DRAJES a soumis la proposition de la création d'un CMQ Sport, avec un portage juridique et fonctionnel de ce CMQ de la filière Sport, non pas par un lycée professionnel mais par les CREPS existants (Montpellier, Toulouse et site Font-Romeu) en qualité d'opérateurs publics de formation.

Plusieurs caractéristiques et thématiques fortes sont développées au sein de ces 3 établissements (Montpellier : nautisme, activités littorales, Toulouse : métiers de la Montagne/enseignement supérieur, et Font-Romeu : haut-niveau, performance...) et apporteront un rayonnement régional au CMQ avec plusieurs territoires concernés (enjeux des métiers du nautisme, de la montagne et des sports de nature, sports urbains...) et de nombreux partenaires.

Le CMQ « Développement du secteur sportif » en Occitanie, en cours de finalisation avant la procédure de labellisation en CREFOP et par la DGESCO se concentrera sur 8 domaines d'activités :

- Compétition, haut niveau, performance ;
- Vente, distribution ;
- Santé, bien-être, réadaptation ;
- Fabrication, conception, recherche ;
- Management, événements sportifs, communication ;
- Gestion d'équipements, direction de structures ;
- Enseignement, encadrement animation, loisirs ;
- E-sport : domaine intégré sur proposition de la DRANE, et après avis du SGRA. Ce périmètre d'activités est ajouté au futur CMQ. Il devra être articulé avec le CMQ Qualifications du Design et Industries créatives existant sur les enjeux du numérique et industrie culturelle. Manifestations importantes sur Montpellier = Evènement « Occitanie Esports », « EUROMOV DIGITAL HEALTH » avec les STAPS de Montpellier en juin 2023).

Echéancier proposé :

- 1^{er} semestre 2023 : Elaboration du dossier de labellisation. La DRAJES accompagnera le porteur de projet CREPS. Soutien technique de la DRAFPICA ;
- Décembre 2023 : présentation du dossier à la séance plénière du CREFOP et Dépôt du dossier de labellisation nationale du CMQ à la DGESCO ;
- Janvier 2024 = Installation et Démarrage des travaux du CMQ.





VII. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INNOVANT POUR LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

| | |
|--|---------|
| 1. Accompagner pour mieux orienter et mieux réussir | page 56 |
| 2. Innover | |
| Renforcer les démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur.... | page 57 |
| Campus connectés..... | page 57 |
| 3. Vie étudiante | |
| Dialogues Territoriaux de la Vie Étudiante (DTVE)..... | page 58 |
| Renforcer le pilotage et le suivi des actions en faveur du bien-être étudiant..... | page 58 |
| Action en faveur de la vie étudiante | page 59 |

1. Accompagner pour mieux orienter et mieux réussir

Création de places / Dispositifs ORE - Oui si, PaRéO et PPPE

La réussite étudiante figure au premier rang de l'ambition de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants dite Loi ORE. La mise en œuvre de cette loi s'est accompagnée de moyens supplémentaires pour augmenter les capacités d'accueil en licence, notamment dans les filières en tension, et pour renforcer l'accompagnement des étudiants.

Soutien à la création de places en licence pour répondre à la hausse des effectifs

Entre 2018 et 2021, le déploiement de cet accompagnement a permis de soutenir l'ouverture de près de 3500 places nouvelles de Licence proposées sur la plateforme Parcoursup.

En 2021 et 2022, nous observons une augmentation du soutien financier de l'Etat, P150-loi ORE et Plan de relance cumulés, qui s'élève à plus de 36 M€ sur deux ans alloués aux 8 établissements universitaires du périmètre régional. Il s'agissait alors de répondre à la hausse des effectifs et de soutenir les universités au sortir de la crise sanitaire.

Réforme des études de santé

Des moyens spécifiques ont été mobilisés pour soutenir la démographie étudiante tout au long de la mise en place de la réforme des études de santé. Ce sont ainsi plus de 6 M€ qui ont accompagné cette réforme sur les sites de Toulouse et de Montpellier depuis 2021.



Des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite : « Oui si », PaRéO, PPPE

Les établissements ont ainsi bénéficié de moyens conséquents pour mettre en œuvre le dispositif de réussite individualisé « Oui Si », créé par la loi ORE et financé en Occitanie pour plus de 10 M€ de moyens cumulés depuis 2020 jusqu'à cette année. Les étudiants entrant dans ce dispositif sont accompagnés au cours de leur première année et disposent d'un encadrement méthodologique et pédagogique spécifique pour les aider à réussir leur cursus universitaire. Des actions de remédiation ou propédeutiques sont proposées aux neo-bacheliers issus des voies professionnelle ou technologique et aux étudiants en reprise d'études. Elles leur permettent de combler leurs lacunes, de renforcer leurs savoirs fondamentaux et de bénéficier d'une plus grande proximité avec les enseignants. Les taux de réussite en licence s'en trouvent améliorés dans les établissements concernés.

Certains établissements ont également pu mettre en place le diplôme universitaire « PaRéO » (passport pour réussir et s'orienter) qui donne aux néo-bacheliers l'opportunité de mûrir leur souhait d'orientation et de trouver leur voie en un an à l'université. L'INU Champollion, l'université Toulouse Capitole, l'université Paul Sabatier ou encore l'UPVM3 sur les sites de Montpellier et de Béziers, ont ainsi créé près de 200 places dans cette filière depuis 2020.

Dès la rentrée 2021, un parcours préparatoire au professorat des écoles « PPPE » a été déployé dans plusieurs universités de la région, en partenariat avec les lycées du territoire, afin de proposer aux étudiants de licence des enseignements d'approfondissement et de spécialisation en vue d'une poursuite d'études en master MEEF 1^{er} degré.

2. Innover

Renforcer les démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur

Afin de soutenir leur transformation numérique, l'Etat accompagne les établissements représentatifs de la diversité de l'enseignement supérieur français, dans toutes ses dimensions, et notamment celle de la transformation numérique : stratégie d'établissement ; transformation des cursus ; équipement ; formation des enseignants et des étudiants ; renforcement des équipes d'appui et d'accompagnement des enseignants ; mise à disposition de ressources pédagogiques, de plateformes et d'outils ; politique de vie étudiante ; amélioration des usages, de la réussite des étudiants et du bien-être des enseignants ; dispositif d'analyse globale.

En Occitanie, trois projets fédèrent ces transformations sur le territoire : **THE Campus**, porté par l'Université de Toulouse, **Prométhée**, porté par l'Université Perpignan Via Domitia en partenariat avec l'université de Nîmes, et **AgilHybrid**, porté par l'Université de Montpellier, lauréat de l'appel à projet « hybridation des formations d'enseignement supérieur » du Ministère. THE Campus et AgilHybrid, bénéficient d'un Fonds européen de développement régional dans le cadre de REACT EU.

THE Campus est un projet structurant pour la transformation digitale de formations de l'enseignement supérieur et de la recherche tant à l'échelle du site qu'à celle, plus large, de la région Occitanie. Le projet porte sur l'hybridation des formations et vise à mettre en place un schéma directeur de cette transformation digitale au niveau de l'Université de Toulouse et de ses établissements. Au-delà des onze établissements de l'UT, l'Université Paul Valéry Montpellier 3 est l'université partenaire du projet. Il bénéficie de deux sources de financement : un fonds d'amorçage du MESR à hauteur d'1M€ en 2020 et un soutien de plus d'1.7 M€ de l'Europe et de la Région Occitanie dans le cadre de REACT EU.

En juin 2020, l'UPVD en partenariat avec l'Université de Nîmes se sont vus attribuer 1 M€ pour leur projet, PROMÉTHÉE (PaRcOurs Mutualisés ET Hybrides entre Etablissements d'Equilibre) dans le cadre de l'AAP « hybridation des formations d'enseignement supérieur ». Le projet PROMÉTHÉE a pour but de construire une innovation pédagogique commune aux universités de Perpignan et Nîmes. Il s'agit d'utiliser la crise pour créer, modifier en profondeur les méthodes d'enseignement et les rendre plus efficaces et adaptables. En 2021, dans le contexte de la crise sanitaire, les universités de Perpignan Via Domitia (UPVD), Nîmes (UNîmes) et l'école IMT Mines Alès se sont engagées dans la pérennisation des dispositifs d'enseignement hybrides, en favorisant la mutualisation de ressources dans le cadre du projet Prométhée 2. Cela a permis de conforter les équipements et infrastructures de l'université de Perpignan et de Nîmes et d'entamer une nouvelle collaboration avec l'IMT Mines Alès.

AgilHybrid, projet phare de la pédagogie numérique à l'UM a été soutenu dès 2020 par le MESR dans le cadre de France Relance mais également par l'ISITE Muse et la Région Occitanie pour un financement total de 2,3 millions d'euros.

Campus connectés

La région académique Occitanie étant marquée par un territoire très étendu et contrasté, les acteurs se sont très rapidement saisis de l'opportunité offerte par ce dispositif de labellisation promu par le MESR.

Les communes, communautés de communes, syndicats mixtes ont élaboré des dépôts de dossier de labellisation avec le soutien financier de la Région Occitanie et l'expertise du service régional académique de l'enseignement supérieur (SRAES). Dès la rentrée 2019, elle faisait partie des 3 régions académiques de France à ouvrir les premiers campus connectés : trois premiers campus ont alors ouvert leurs portes.

A la suite des campagnes de labellisation de 2020 et 2021, la région académique Occitanie, avec 13 campus connectés, est désormais la région académique qui en compte le plus.

Au regard des effectifs accueillis, (l'effectif moyen est de 15 étudiants) ce dispositif n'a pas vocation à répondre à des enjeux de formation de masse. Par contre, il contribue au bon maillage de l'ESRI en Région Occitanie et occupe un créneau bien particulier en accueillant des jeunes gens (en grande majorité) qui, sans cette structure, n'auraient jamais entrepris de suivre des études supérieures.

Ainsi, les campus connectés bénéficient à différents profils : néobacheliers « empêchés » (pour des raisons financières, familiales géographiques...), jeunes en situation de handicap, adultes en reconversion, sportif de haut niveau, tandis que les diplômés préparés sont très divers (BTS, Licence, Master).

A la rentrée 2022, 190 étudiants étaient inscrits dans ce dispositif soit une hausse de près de 50 % par rapport à la rentrée 2021 (127 inscrits).

Au-delà de la mobilisation des collectivités, notamment en matière d'équipement et de communication, cette évolution positive tient à la qualité des tuteurs qui accompagnent les étudiants au quotidien.

Afin que cette dynamique persiste, ces derniers ont tout intérêt à être intégrés à un réseau professionnel qui puisse leur permettre de bénéficier de retours d'expérience et de formations adaptées. A ce titre, la région académique Occitanie en réunissant régulièrement les tuteurs et en travaillant à l'élaboration de parcours de formation, œuvre à construire ce réseau et s'emploie à l'animer.

3. Vie étudiante

Dialogues Territoriaux de la Vie Étudiante (DTVE)

Lors de la crise sanitaire, des mesures inédites ont été mises en œuvre par l'Etat pour venir en aide aux étudiants. Le rectorat de région académique s'est alors fortement engagé en Occitanie pour appuyer et coordonner la mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue de leur mise en œuvre.

Pour apporter des réponses concrètes, l'organisation des « Dialogues territoriaux de la vie étudiante » s'est inscrite dans cette dynamique tout en approfondissant le spectre des champs traités : logement, transport-mobilité, alimentation, précarité, santé, sport, culture.

Il s'agit d'une démarche partenariale puisqu'elle bénéficie de l'appui de la coordination territoriale Occitanie-Est (CTOE) et de la communauté d'universités et d'établissements expérimentale Université de Toulouse (UT). Par ailleurs, la collectivité régionale Occitanie a été invitée à s'associer aux travaux des DTVE et s'est associée à chacun d'entre eux.

Le rectorat de région académique Occitanie a choisi un mode opératoire exigeant, en organisant, ville par ville et en présentiel, des réunions accueillant l'ensemble des acteurs de la vie étudiante. Cette dynamique fédératrice de l'ensemble des acteurs et partenaires de la vie étudiante sur un territoire donné est porteuse d'une réelle plus-value en apportant des pistes opérationnelles sur des sujets concrets et en permettant aux acteurs de mieux mutualiser et coordonner leurs actions.

Au total, 21 Dialogues territoriaux de la vie étudiante se sont tenus en région académique Occitanie entre la fin du mois de novembre 2022 et le mois de mai 2023 : dans les deux métropoles régionales (Toulouse et Montpellier) et dans les 19 villes universitaires d'équilibres.



Chaque DTVE a accueilli en moyenne plus d'une vingtaine de participants, pour un total de 450.

L'ensemble des acteurs de la vie étudiante a répondu présent : les collectivités locales, la région Occitanie, les établissements (y compris les lycées accueillant un BTS ou une CPGE), le CROUS ou encore l'ARS ainsi que des représentants des étudiants.

Chaque Dialogue territorial a donné lieu à un relevé de conclusions et à la création de « groupes de travail » sur les sujets identifiés afin de construire un agenda opérationnel pour les traiter. Un acteur territorial a été désigné pour animer chaque groupe de travail et pour avancer des pistes de solutions.

Les restitutions des groupes de travail vont alimenter le **schéma territorial de la vie étudiante** qui articulera et synthétisera l'ensemble des projets d'actions ainsi remontés.

Un comité projet a été créé afin de préparer l'ensemble des opérations relatives à l'organisation des Dialogues territoriaux et à la rédaction des documents de synthèse.

Autour du secrétaire général adjoint de région académique et de la directrice de cabinet du recteur-délégué pour l'ESRI, ce comité a réuni les responsables du service régional académique de l'enseignement supérieur (SRAES) pour les sites de Montpellier et de Toulouse, un chargé de mission de ce même service, les représentants des deux CROUS, un personnel de la région Occitanie ainsi que des personnels des deux coordinations territoriales.

Renforcer le pilotage et le suivi des actions en faveur du bien-être étudiant

Le rôle structurant de la CVEC

La contribution de vie étudiante et de campus, la CVEC, a été créée par la loi orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018. Le produit de cette taxe, dont tous les étudiants s'acquittent lors de leur inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, sert à financer des actions sociales, sanitaires, culturelles et sportives qui profitent à tous. La programmation de ces actions associe les associations étudiantes et les étudiants au sein des conseils des établissements d'enseignement supérieur. Ce sont ainsi plus de 10 M€ par an qui sont consacrés, en 2020 puis 2021, aux conditions de vie et au bien-être étudiant sur le périmètre régional.

La CVEC constitue un levier de structuration et d'amélioration de la vie étudiante et de campus, et les projets qu'elle finance, en phase avec les besoins et les préoccupations des étudiants, contribue à leur bien-être et à leur réussite, ainsi qu'à l'attractivité des établissements.

Les services du rectorat de région académique sont étroitement associés au pilotage des fonds CVEC. Ils siègent au sein des commissions de sélection des projets organisées par les Crous de Toulouse et de Montpellier. Ils organisent par ailleurs chaque année une commission académique, présidée par la rectrice de région académique, qui dresse le bilan des actions financées par les établissements et par les Crous de la région académique Occitanie.

La région académique : œuvrer à la coopération entre acteurs de la vie étudiante

Le « bien-être des étudiants », vecteur essentiel de réussite, est devenu un enjeu majeur des politiques publiques de l'enseignement supérieur conduites sur les territoires. La qualité de la vie étudiante et le bien-être des étudiants sont au cœur des réflexions du MESR et des équipes de direction sur les campus. A ce titre, le gouvernement a mobilisé fin 2022 une enveloppe de 10 millions d'euros pour l'aide alimentaire aux étudiants.

De nombreuses initiatives de coordination ont été menées pour améliorer l'action territoriale en faveur des étudiants dans le contexte de la crise sanitaire. Ces initiatives ont eu un caractère décisif et ont permis de replacer les questions de bien-être dans une réflexion plus large sur les facteurs de réussite des étudiants.

Les rectorats de région académique ont été mandatés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'organiser un dialogue territorial dans chaque métropole et chaque ville universitaire d'équilibre. Le rectorat de région académique se positionne ici comme un opérateur de la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur, comme un facilitateur des échanges et comme un garant de la cohérence globale des propositions.

Les thématiques traitées lors de ce dialogue territorial sont inspirées des priorités nationales et déclinées selon les attentes régionales : Logement et restauration, Santé-Sport, Transport, Prise en compte des situations de précarité.

L'objectif de ces dialogues territoriaux est double : il s'agit d'une part de créer et renforcer les synergies entre acteurs territoriaux compétents, et d'autre part de veiller à la coordination et à la complémentarité de l'ensemble des dispositifs et schémas directeurs stratégiques déjà existants ou en construction.

Action en faveur de la vie étudiante

Aides spécifiques

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. L'aide spécifique est une aide financière qui peut être versée si l'étudiant rencontre des difficultés financières durables et qu'il ne bénéficie pas de la bourse d'enseignement sur critères sociaux. Ces aides peuvent revêtir deux formes :

- soit une **allocation annuelle** accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes ;
- soit une **aide ponctuelle** en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil adapté permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Dans tous les cas, l'étudiant devra contacter le service social du CROUS qui se chargera de l'instruction du dossier.

Les demandes d'attribution sont examinées par une commission présidée par le directeur du CROUS.

L'allocation annuelle

Elle peut être versée si l'étudiant rencontre des difficultés financières durables.

Le montant de l'aide correspond à un des échelons 0 bis à 7 de la bourse sur critères sociaux, soit entre 1 454 € et 6 335 € par an et peut se cumuler avec d'autres aides (aide à la mobilité internationale, aide au mérite, etc..).

En région académique Occitanie et au titre de l'année 2021-22, ce sont ainsi plus de 2 300 étudiants qui ont pu bénéficier de 1 000 euros d'aide en moyenne pour un total de 2,3 M d'€.

1.6 M d'€ ont déjà été attribués depuis le 1^{er} septembre 2022.

L'aide ponctuelle

L'aide ponctuelle est versée en une seule fois par le Crous.

Son montant maximum est de 3 071 € (soit le montant annuel de l'échelon 2 de la bourse sur critères sociaux).

Si plusieurs aides ponctuelles sont accordées au cours de la même année universitaire, leur montant cumulé ne peut pas dépasser 6 142 €.

En région académique Occitanie et au titre de l'année 2021-22, ce sont ainsi plus de 5 300 étudiants qui ont pu bénéficier de près de 400 euros d'aide en moyenne pour un total de 2 M d'€.

1.3 M d'€ ont déjà été attribués depuis le 1^{er} septembre 2022.





A. UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU BÉNÉFICE DES ÉLÈVES, DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS

1. Pour la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche..... page 62
2. Pour les personnels des services déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Sports page 63

1. Pour la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les universités, les écoles d'enseignement supérieur, le CROUS, les organismes de recherche exercent leurs activités dans des bâtiments qui appartiennent à l'Etat ou à ses opérateurs. Ces établissements de l'Etat participent à un plan national de rénovation thermique qui a pour objectif un gain énergétique de 40% à l'horizon 2030.

Ce patrimoine bénéficie de financements très importants de la part de l'Etat, de la Région et des collectivités locales, pour sa réhabilitation, dans le cadre de divers dispositifs, et en particulier : les contrats de plan Etat-Région (de l'ordre de 369 M€ au titre du contrat de projets Etat-Région 2021-2027, sur le volet immobilier), 800 M€ au titre de l'opération campus (450 M€ pour les sites montpelliérains et 350 M€ pour Toulouse). Ces travaux améliorent significativement les conditions de travail des étudiants, du personnel et permettent le développement des activités de recherche. Ils intègrent systématiquement une ambitieuse dimension de rénovation énergétique et de mise aux normes.

Bilan intermédiaire

Depuis 2020, au titre du plan de **France Relance, destiné à accélérer la rénovation énergétique** des bâtiments et à relancer l'économie du BTP, 71 opérations immobilières intéressant l'enseignement supérieur ont été développées en région Occitanie pour un montant de 90.6 M€ déjà financé par l'Etat.

Tous les marchés de travaux ont été engagés fin 2021 et toutes les opérations seront livrées fin 2023.

En 2022, au titre du **plan de résilience**, destiné à réduire la consommation d'énergie fossile au sein des bâtiments de l'Etat, 12 projets ont été sélectionnés en région Occitanie pour un montant de plus de 2 M€. Les travaux ont été engagés et ont permis la réduction des consommations dès l'hiver 2022-2023.

Début 2023, de nouveaux financements ont été octroyés à la région Occitanie dans le cadre du **plan de**

résilience 2, destiné à réduire les consommations énergétiques grâce au déploiement de travaux à gains rapides : ainsi, 40 projets ont bénéficié d'un financement pour un montant de plus de 3.5 M€. Ils permettront la réduction des consommations dès l'hiver 2023-2024.



*Rénovation énergétique – Bâtiment B7
Résidence universitaire Daniel Faucher à
Toulouse*

2. Pour les personnels des services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Sports

En région académique, environ 3 800 agents de l'État travaillent dans les services d'administration et de soutien à l'action d'enseignement dans des bâtiments de l'État ou dans des locaux locatifs, pour une superficie globale de l'ordre de 72 000m².

Le parc est très diffus puisqu'il est réparti sur 126 implantations, dont :

- 7 implantations toulousaines pour le rectorat et la DSDEN 31 ;
- 8 implantations montpelliéraines pour le rectorat et la DSDEN 34 ;
- 11 DSDEN dans les départements hors 31 et 34 ;
- 28 CIO d'État ;
- 66 circonscriptions IEN hors siège d'une DSDEN.

Le plan national ayant pour objectif un gain énergétique de 40 % d'ici 2030 pour les bâtiments les plus importants concerne aussi ces locaux. Ces travaux permettent de réduire l'empreinte carbone et de diminuer les coûts énergétiques de l'administration. Ils sont souvent accompagnés d'autres travaux permettant d'améliorer les conditions de travail et d'accueil, au niveau de l'accessibilité handicapés, du confort d'été, de l'éclairage, du confort d'hiver etc.

Bilan intermédiaire

La région académique s'est pleinement engagée dans ce plan national : en 2020, au titre du plan de relance, 10 projets ont été engagés pour un financement de 1.9 M€. Les travaux ont permis en particulier d'améliorer le confort d'été et d'hiver des DSDEN du Gard et des Pyrénées-Orientales (changement menuiseries, isolation extérieure, ventilation, brise-soleil, changement système de chauffage, brasseurs d'air, reprise étanchéité de la toiture, etc.).

Par ailleurs, une programmation de travaux de rénovation énergétique a été établie sur le site du palais universitaire à Montpellier (siège du rectorat de région académique et d'académie) et des travaux ont d'ores et déjà été engagés à hauteur de 2.5 M€ (1^{ère} phase terminée en 2022 et 2^{ème} phase en cours de travaux). Pour l'académie de Toulouse, l'opération de réaménagement du bâtiment Rhapsodie qui comprend une rénovation énergétique est en cours de conception (début des travaux en fin d'année 2023).

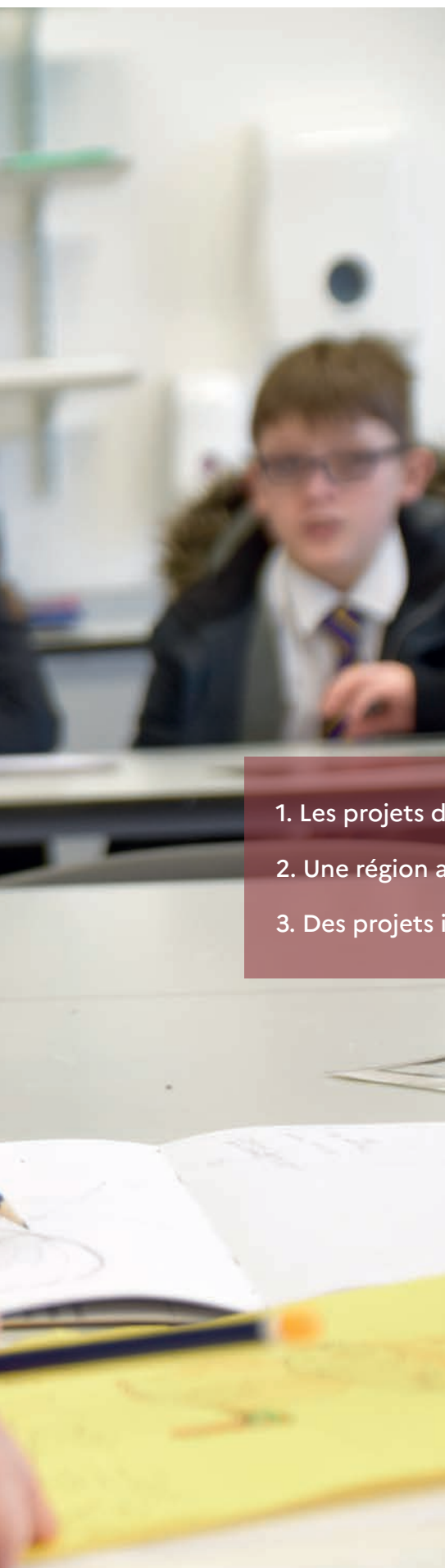
Perspectives

Des projets importants de regroupement et d'optimisation des services sont prévus sur les sites de Montpellier (projet « Canopé », « Abbé de l'Épée ») et Toulouse (Rhapsodie), ils permettront de regrouper les services dans des locaux restructurés, fonctionnels et rénovés au meilleur niveau de sobriété énergétique.



Rénovation énergétique – DSDEN 66





B. UNE OUVERTURE VERS L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL

1. Les projets de partenariats internationaux à l'échelle régionale page 66
2. Une région académique très impliquée dans le programme Erasmus page 66
3. Des projets internationaux et européens pour tout le territoire page 67

1. Les projets de partenariats internationaux à l'échelle régionale

L'Occitanie, territoire transfrontalier et attractif, a une longue tradition d'ouverture au monde. La DRAI accompagne tous les établissements scolaires dans leur ouverture européenne et internationale et coopère avec les services internationaux des collectivités territoriales. Les convergences sont nombreuses et les diagnostics partagés. Avec 22% des jeunes de 16 à 29 ans sans emploi ou étant hors du système scolaire, l'Occitanie compte un taux de jeunes au chômage de deux points supérieur à la moyenne nationale. L'employabilité des jeunes est l'un des principaux défis à relever pour

le territoire de la Région académique Occitanie. La mobilité européenne et internationale des jeunes soutenue par le programme Erasmus est un atout déterminant dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes. Le Conseil régional Occitanie et la région académique développent des coopérations partagées à destination de l'Espagne (conventions avec la Catalogne et les Canaries), des projets d'établissements accompagnés par Occitanie coopération, l'organisation des quinzaines franco-allemande et japonaise en Occitanie, la construction d'une coopération avec le Québec...

Perspectives

- Créer une culture Erasmus et internationale commune sur l'ensemble de la région académique ;
- Faire de l'international une compétence pour tous s'appuyant sur des objectifs qualitatifs d'amélioration et de réussite scolaires par la mobilité, la formation et l'ouverture européenne ;
- Faire de l'Occitanie l'un des premiers territoires pour l'ouverture internationale de l'enseignement professionnel ;
- Faire de l'Occitanie un territoire moteur de la coopération franco-espagnole.

2. Une région académique très impliquée dans le programme Erasmus

L'Union Européenne a souhaité renforcer les moyens alloués à Erasmus+ sur la **période 2021-2027** pour développer les échanges et la coopération entre citoyens européens dès le plus jeune âge. Avec un **budget de 28 milliards d'euros** (+80% par rapport à la période 2014-2020), l'objectif est de faire partir **10 millions de personnes** avec Erasmus+ entre 2021 et 2027 à l'échelle européenne. La Région académique est particulièrement impliquée dans la mobilité européenne et dispose d'accréditations Erasmus+ à l'échelle de tout le territoire.

Dès 2016, l'académie de Montpellier a été le premier territoire français, à avoir autant de mobilités dans les secteurs de l'enseignement professionnel et scolaire que dans l'enseignement supérieur. Elle est le territoire qui a envoyé le plus de personnel en formation en Europe ces 10 dernières années.

Aujourd'hui 152 EPLE sont accrédités Erasmus+ en région académique.

La mobilité prise en charge par Erasmus+ en 2020, post-covid, était pour la région académique de :

- 500 élèves de l'enseignement général
- 2000 élèves de l'enseignement professionnel
- 1500 enseignants de l'enseignement primaire et secondaire
- 3000 mobilités du supérieur dont une centaine d'étudiants en BTS

Le total des contrats Erasmus+ 2020 correctement menés et clôturés représente 20 millions d'euros que le programme a accordé à l'Occitanie et a ainsi réparti entre secteurs :

- Enseignement scolaire
3 à 4 M€ ;
- Enseignement professionnel
5 à 6 M€ ;
- Enseignement supérieur
8 à 12 M€ (dont 0,65 M€ pour la mobilité des BTS dans les lycées).

Perspectives

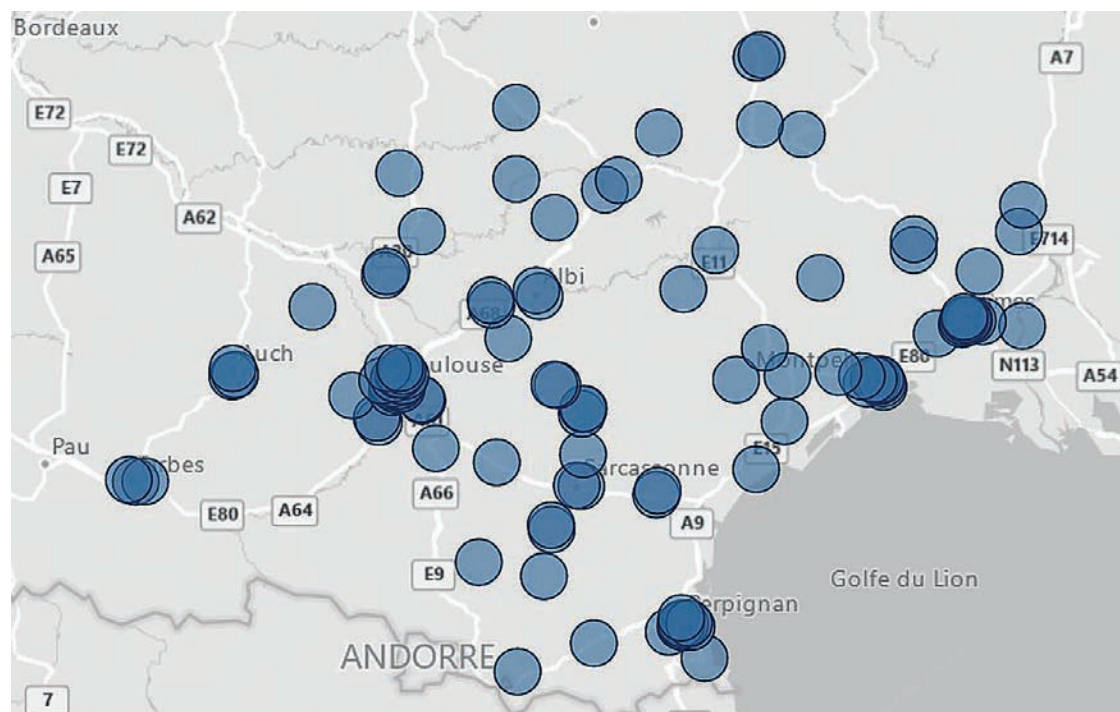
- Faire financer par Erasmus+ chaque année plus de 10 000 mobilités pour la région académique ;
- Accompagner la mobilité individuelle des élèves des classes de première désormais reconnue par l'attribution d'une mention au baccalauréat ;
- Atteindre 50% d'élèves boursiers ou à besoins particuliers dans les programmes Erasmus (un tiers aujourd'hui) et mailler l'ensemble des territoires ruraux ;
- Développer la mobilité des apprentis.

3. Des projets internationaux et européens pour tout le territoire

La cartographie de l'ouverture européenne et internationale des territoires est disponible pour les appariements entre établissements, pour les projets Erasmus et pour les dispositifs linguistiques et témoigne du grand dynamisme de notre territoire.

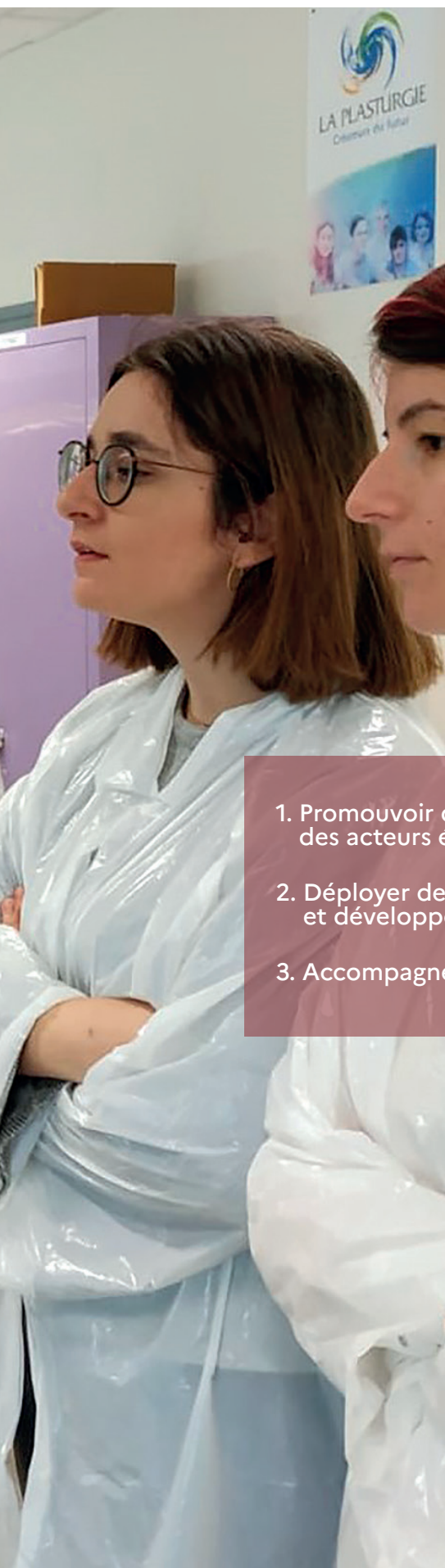
Perspectives

- Avoir des lycées accrédités Erasmus+ et des BFI dans chacun des 13 départements ;
- Avoir des mobilités Erasmus+ dans tous les lycées professionnels ;
- Avoir un ERAEI dans tous les lycées et collèges.



Implantation des projets Erasmus (contrat 2020)





VIII. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EXCELLENCE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

1. Promouvoir des missions d'expertise au profit des acteurs économiques..... page 70
2. Déployer des mesures de préservation de l'emploi de recherche et développement page 71
3. Accompagner les structures de diffusion technologique labellisées..... page 72

1. Promouvoir des missions d'expertise au profit des acteurs économiques

Dans le cadre de sa mission de vérification de la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche (CIR) et d'appréciation du caractère scientifique et technique des opérations de recherche présentées pour la qualification de jeune entreprise innovante (JEI), la DRARI est saisie par l'administration fiscale pour instruire des dossiers de contrôle de CIR et des demandes de rescrits CIR ou JEI.

Elle intervient en lien avec un réseau d'experts scientifiques, en nommant un ou plusieurs experts selon la complexité des dossiers, et organise des débats contradictoires entre experts et entreprise lorsque nécessaire.

La DRARI intervient également pour l'expertise de dossiers de soutien aux efforts de R&D et d'innovation dans les entreprises régionales :

- Avis socio-économiques sur des demandes de financement de thèses CIFRE, sur sollicitation de l'ANRT* ;
- Expertises de dossiers de création d'entreprises innovantes dans le cadre des concours i-Lab et PEPITE* ;
- Expertises de projets innovants dans le cadre du concours Les Inn'Ovations organisé par l'agence régionale AD'OCC.



Durant l'année 2022, la DRARI Occitanie a traité :

- 27 contrôles CIR dont 14 avec rencontre de l'entreprise ;
- 22 rescrits CIR dont 3 avec rencontre ;
- 84 rescrits JEI dont 11 avec rencontre ;
- 68 expertises CIFRE sur 146 dossiers portés par des entreprises d'Occitanie (88 % d'avis favorables) ;
- 80 dossiers iLab, PEPITE et Les Inn'Ovations.

La délégation est membre de 2 groupes de travail ministériels (MESR) traitant respectivement du dispositif CIFRE et des dispositifs CIR et JEI (élaboration des procédures de gestion, contribution à la rédaction du guide CIR).

L'année 2022 a vu également à la mise en place du Crédit d'Impôt en faveur de la recherche Collaborative (CRC/CICo). La DRARI est intervenue auprès d'établissements et d'organismes de recherche ainsi qu'à la demande de l'agence AD'OCC pour présenter ce nouveau crédit d'impôt.

Partenaires

Direction de Contrôle Fiscal (DIRCOFI) Sud-Pyrénées, Direction Régionale et Directions Départementales des Finances Publiques (DRFIP et DDFIP) d'Occitanie, DGRI-SITTAR C1, Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), Directions régionales Bpifrance Occitanie Est et Ouest, Pôles entrepreneuriat étudiant PEPITE ECRIN et LR, Agence régionale de développement économique AD'OCC.

Perspectives

Déploiement du CRC/CICo, accompagnement des établissements, organismes de recherche et entreprises.

2. Déployer des mesures de préservation de l'emploi de recherche et développement

Dans le cadre du plan France Relance, le MESR porte la mesure de préservation de l'emploi de R&D. La mise en œuvre de cette mesure sur la période 2021-2024 repose sur l'élaboration d'un projet collaboratif entre une structure de recherche publique et une entreprise en difficulté du fait de la crise sanitaire. L'objectif est d'offrir à l'entreprise la possibilité de s'impliquer dans un nouveau projet de recherche tout en la soulageant d'une partie du financement de son personnel R&D, mis partiellement à disposition de la structure de recherche, ou bien en accueillant des jeunes diplômés de niveau master ou doctorat, salariés de la structure de recherche.

L'objectif était de préserver 2 000 emplois, avec un budget dédié de 300 M€.

4 types d'actions ont été soutenus :

- Action 1 : salarié de l'entreprise mis à disposition d'un laboratoire à 80% durant 12 à 24 mois ;
- Action 2 : salarié de l'entreprise mis à disposition d'un laboratoire à 50% et investi à 100% dans la préparation d'un doctorat pendant 36 mois ;
- Actions 3 et 4 : jeune diplômé de niveau master (3) ou doctorat (4), salarié de la structure de recherche et occupant 80% de son activité de recherche au sein de l'entreprise pendant 12 à 24 mois.

Sur la période 2021-2022, la DRARI Occitanie a recensé 233 projets déposés sur le site web de l'ANR par des établissements de recherche académiques dont 20% en collaboration avec des entreprises situées en dehors de la région.

La cellule territoriale d'Occitanie, coordonnée par la DRARI en lien avec la DREETS et le DISSE, a expertisé 184 projets impliquant des entreprises d'Occitanie et en a validé favorablement 170.

Un projet peut concerner une ou plusieurs actions.



En tout, 261 salariés R&D ont pu bénéficier de la mesure en lien avec un laboratoire de recherche et/ou une entreprise d'Occitanie.

Opérateurs de recherche bénéficiaires

Université Toulouse I-Capitole, Université Toulouse II-Jean-Jaurès, Université Toulouse III-Paul-Sabatier, UFTMiP, Université de Montpellier, Université de Nîmes, ISAE-SUPAERO, IMT Mines Albi, IMT Mines Alès, INSA de Toulouse, IRD, INRAE, CIRAD, CEA, IRT Saint Exupéry, ONERA, INSERM, CNRS, I2ML.

Perspectives

Le traitement des dossiers a été clôturé le 30 sept 2022 et le déploiement de la mesure portera jusqu'à la fin 2024. Son suivi sera assuré par la DRARI pour une évaluation des performances de la mesure.

3. Accompagner les structures de diffusion technologique labellisées

Le ministère en charge de la recherche déploie depuis 1996 trois labels reconnaissant la capacité de structures à accompagner le renforcement de l'innovation dans les entreprises et plus particulièrement dans les PME. Les structures de transfert et de diffusion technologique ainsi labellisées ont pour mission d'assister les entreprises dans leurs besoins de modernisation par le biais de l'innovation et de la technologie. Ce sont les :

- CDT (Cellules de Diffusion Technologique), ayant des activités de diagnostic et de conseil en développement technologique ;
- CRT (Centres de Ressources Technologiques), disposant de moyens technologiques et humains, capables de proposer une gamme de prestations sur mesure et sur catalogue ;
- PFT (Plateformes Technologiques), portées par des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, disposant de moyens techniques et humains. Elles proposent des prestations impliquant des personnels enseignants et des élèves.

Précédemment assurée par le MESR et l'AFNOR, la procédure de labellisation a été transférée au niveau régional en 2021. La DRARI réalise maintenant le suivi, l'analyse et la validation des informations déposées par les structures labellisées sur une interface en ligne (ISLABEL: <https://esr-islabel.adc.education.fr/structures>). Elle préside un comité technique régional annuel composé des membres de la DRARI et de personnalités en lien avec l'innovation et le transfert de technologie, qui évalue les structures et leur conformité avec les attendus des labels. Les avis sont transmis à un groupe national d'experts chargé d'harmoniser et de valider les décisions de labellisation pour le MESR.



On compte 126 structures à l'échelle nationale en 2022 :

- 18 en Occitanie, dans 12 départements : 1 CDT, 8 CRT et 9 PFT, pour un total de plus de 100 ETP. Ces structures sont spécialisées en traitement des agroressources, robotique, composites, assemblage, construction 3D, gestion de l'eau... ;
- Parmi les 9 PFT, 4 sont liées à un CMQ (PFT CONPIM et RASCOL avec le CMQE Industrie du futur, PFT 11-66 INDUSNUM@ECO-INNOV avec le CMQ NAUTICAMPUS, PFT Efficacité Energétique avec le CMQ Transition Energétique). 15 ETP sont dédiés à l'animation. 160 enseignants et 860 élèves sont mobilisés sur des projets pour 150 devis d'entreprises concrétisés ;
- ISLABEL : 10 suivis de structures, 8 renouvellements de label et une 1^{ère} labellisation (CRT PRIMES, Tarbes) ;

- Soutien financier au travers des crédits Etat du CPER ESRI – volet Innovation, attribués dans le cadre de l'appel à projets « Soutien au Transfert Technologique de Proximité » piloté par la DRARI ;
- Un membre de la DRARI Occitanie participe au groupe national d'experts et un second participe au groupe de travail du MESR traitant du suivi et de l'évolution des structures labellisées.

Partenaires

Région Occitanie, DRAFPICA, DRAAF, agence de développement économique AD'OCC, services valorisation d'établissements d'ESR, CCI.

Perspectives

Le renforcement du rôle des DRARI dans le suivi annuel des structures labellisées et de leurs indicateurs et leur nombre élevé en Occitanie, réparties sur l'ensemble du territoire régional, implique une mobilisation importante de la délégation.



Focus : Au sein de la région académique Occitanie :

Liste des neuf plateformes technologiques (PFT)

- Albi : PFT GH2O; PFT Produits et processus automatisés ;
- Alès : PFT 3DInnov ;
- Aubin : PFT Bois ;
- Béziers : PFT 34 Méc@innov ;
- Cahors : PFT Efficacité énergétique ;
- Montauban : PFTMicropacc ;
- Perpignan : PFT Indusnum@eco-innov ;
- Rodez : PFT CONPIM.

Liste des huit centres de ressources technologiques (CRT) :

- Albi : CRT Automatisation et Robotique ;
- Auch : CRT CTCPA ;
- Toulouse : CRT Bio-Industries ; CRT CATAR ; CRT Mécanique et Composites ; CRT GPTE ;
- Tarbes : CRT Technacol ; CRT PRIMES.

Cellule de diffusion technologique (CDT) :

- Rodez : CDT Bois.



MIGRANTS
Ouverture des centres de Tri



Un fois parvenu dans le pays d'accueil, les arrivants affrontent un nouveau parcours du combattant : celui de la régularisation. Demandeurs d'asile, migrants légaux ou irréguliers, les vœux catégorisés en place dans le labyrinthe administratif du pays d'accueil. Ils d'attente devant les instances officielles, barrière des feux aux guichets, complexité des dossiers, délais d'obtention très longs, angoisse de l'expulsion. Les sans-papiers ont tant de papiers dans leurs poches ! Preuves de leur pays d'origine et des traces de leur existence, attestations d'état civil, de situation familiale, d'hébergement, de travail... Ils rêvent d'acquiescement, d'un statut, d'attestations de demandeurs d'asile.

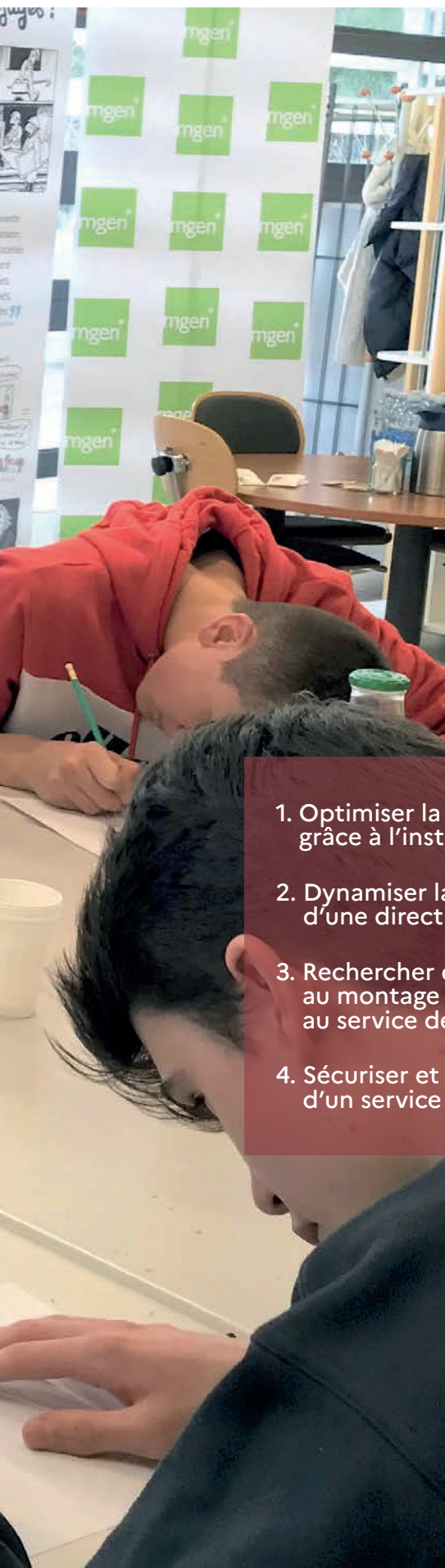
Chaque pays a sa législation, toujours mouvante en fonction des régimes politiques, des conditions économiques et de la situation internationale où la lutte contre le terrorisme islamiste joue un rôle majeur dans les vérifications administratives. Organisations internationales, ONG, associations et banquiers, renseignent sur les lois, expliquent les démarches, traduisent les demandes, s'efforcent d'obtenir un accueil plus efficace et plus humain.



Mettre de ses papiers, le migrant étranger, toujours, constitue une nouvelle vie, un lien au réel du pays d'accueil. Mais tout demande un investissement énorme, souvent en migrant en travail, une forte volonté des modes de vie nouveaux, des règles, des coutumes, des pratiques locales, apprendre le langage d'accueil...

« Nous sommes peut-être arrivés sur des navires différents mais, à présent, nous sommes dans le même bateau. »

— Nelson Mandela



IX. UNE ADMINISTRATION EN APPUI DU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

1. Optimiser la fonction systèmes d'information grâce à l'installation d'une DSI²..... page 76
2. Dynamiser la commande publique grâce au déploiement d'une direction régionale de la politique des achats page 77
3. Rechercher des ressources nouvelles grâce à une structure d'aide au montage de projets compétitifs régionaux, nationaux et internationaux, au service des missions éducation, formation, jeunesse page 78
4. Sécuriser et accompagner l'action des services avec l'émergence d'un service inter-académique aux affaires juridiques page 79

1. Optimiser la fonction systèmes d'information grâce à l'installation d'une DSI²

La création de la direction régionale académique des systèmes d'information et de l'innovation (DSI²), s'est inscrite dans une dynamique de recherche de plus-value pour un service encore amélioré aux usagers (élèves, étudiants et leurs familles mais également les usagers internes) tout autant que de la création d'opportunités renouvelées pour les personnels, en termes d'intérêt des missions et d'évolution de carrière. C'est à ce titre que la direction régionale académique ainsi créée est définie « au carré » ; en effet, la logique recherchée au titre de cette création n'est pas celle d'une simple addition mais celle d'une véritable démultiplication des potentialités, par la mutualisation, par l'enrichissement des expertises croisées, par l'accroissement du potentiel de compétences-métier par le rapprochement d'équipes.

Composition

La DSI² comporte 280 agents ce qui représente la moitié des effectifs de l'intégralité des effectifs des directions régionales académiques (589 ETP, 591 agents).

Construction

La construction de la DSI² s'est organisée en trois temps :

- en 2021, une préfiguration générale ;
- en 2022, une préfiguration par domaines ;
- en 2023, la mise en place d'une organisation opérationnelle.

Activités / Réalisations

Les principales réalisations de la DSI² s'articulent autour des missions nationales et des missions régionales académiques.

Au titre des missions régionales académiques, le périmètre d'intervention de la DSI² peut être illustré par les données suivantes :

Le soutien direct (hors collectivités territoriales) de 3 700 postes de travail, de 1 600 lignes mobiles et de 1 100 serveurs

- Une gestion en lien avec deux réseaux métropolitains, qui recouvrent 120 sites interconnectés (hors EPLE) ;
- Une action d'assistance informatique qui représente près de 69 000 tickets par an ;
- Une activité qui recouvre 2 300 jours de développement par an et 1 100 univers décisionnels ;
- Une action qui s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation et du déploiement de télé-services (services et démarches en lignes, Educonnect).

Les missions nationales recouvrent, quant à elles :

- Une plateforme nationale de confiance numérique : plus de 900 000 certificats émis (Demact) ;
- La formation ouverte à distance (FOAD) ;
- L'espace de partage Tribu (35 000 espaces pour 700 000 utilisateurs) ;
- L'outil de visio conférence Education nationale « Visio-agents » ;
- Le SEMSIRH :

- Pôle produits gestion des personnels : 50 applications gérées, 8 500 journées de développement ;

- Homologations : plus de 120 projets, 250 versions majeures et satellites ;

- Diffusion : 297 versions/patch diffusées en 2022, 63 CV animés, gestion de 11 600 signalements (hors RenoiRH).

• MF² : Oper@ (2 500 agents, 200 000 paies mensuelles) / Op@le (3 500 agents, 8 000 EPLE, 43 000 personnels de direction) ;

• Climat scolaire : Développement et maintenance de « Faits établisements », RAMSESE, PHARE.

DSI effectifs au 10 mai 2023

| Site de Montpellier | | | | Site de Toulouse | | | |
|---|--------------------------------|---|--|--|---------------------------------|---|--|
| effectifs du site de Mtp avec missions nationales | dont missions nationales à Mtp | % des missions nationales parmi les effectifs du site | effectifs du site sans missions nationales | effectifs du site de Tlse avec missions nationales | dont missions nationales à Tlse | % des missions nationales parmi les effectifs du site | effectifs du site sans missions nationales |
| 94 | 30 | 32% | 64 | 184 | 90 | 49% | 94 |

Données générales

| total des postes DSI ² avec missions nationales | dont Mtp % | dont Tlse % | sous-total des postes missions nationales | soit proportion de missions nationales | effectifs hors missions nationales | dont Mtp % | dont Tlse % |
|--|------------|-------------|---|--|------------------------------------|------------|-------------|
| 278 | 34% | 66% | 120 | 43% | 158 | 41% | 59% |

2. Dynamiser la commande publique grâce au déploiement d'une direction régionale de la politique des achats

Le Service de Région Académique Politique des Achats (SRAPA) a été créé le 1^{er} janvier 2021.

Le périmètre d'achat sur lequel intervient le SRAPA est d'environ 20 millions d'euros consommés chaque année par la Région académique Occitanie, pour l'achat de fournitures courantes, de services et de travaux, dans le cadre de marchés publics (marchés locaux, PFRA, nationaux ou région) ou via une centrale d'achat.

A noter qu'en 2022 sur ces 20 millions près de 4,2 millions d'€ ont été utilisés pour l'organisation du SNU, politique publique éducative, en région académique Occitanie via ses marchés propres.

Le SRAPA est chargé d'élaborer, programmer et définir la politique d'achat de la région académique, les stratégies achats avec les services prescripteurs de région académique et d'académies. Il gère également les procédures de mise en concurrence de fournitures et services selon le code de la commande publique, assure la veille achat, réglementaire, diffuse l'information en interne et accompagne le SRAPL sur les modalités juridiques des marchés de travaux.

La création de ce service est liée à une obligation réglementaire mais aussi une nécessité, une exigence et un objectif.

La nécessité est d'assurer l'unité d'une fonction achat spécifique et expérimentée au sein de l'Education Nationale sur notre territoire régional.

L'exigence est liée à l'organisation territoriale et à la régionalisation d'un budget opérationnel de programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » unique. Cela doit s'accompagner d'une élaboration et d'une mise en œuvre d'une politique d'achat structurante permettant un achat efficient.

Pour répondre à cette nécessité et à cette exigence, l'objectif est de rationaliser l'organisation régionale de la fonction achat, de renforcer la professionnalisation de ses acteurs (acheteurs et prescripteurs) et de contribuer à sa performance.

La régionalisation du service achat permet de mutualiser ses activités, d'asseoir sa position, de perfectionner ses compétences et ses stratégies d'achats et de réaliser des économies d'échelles grâce à la mutualisation des achats en groupant les besoins.

Cette configuration permet de consolider la fonction support achat et donc être un appui renforcé pour la mise en œuvre des politiques éducatives mais aussi des politiques publiques transversales (climat ; recherche et innovation ; emploi ; développement économique des entreprises).

EXEMPLE D'ACHAT REGIONAL :

« Mise en œuvre d'un espace numérique de travail, et des services associés, dans les établissements scolaires du 1^{er} degré de la région académique Occitanie »

- **Mandat confié au SRAPA** : retranscrire les attentes de la DRANE, de manière fidèle et réaliste, dans les cahiers des charges et dans le système de sélection des fournisseurs, pour répondre au juste besoin. **Coopération étroite** et indispensable pour assurer le choix du prestataire et la qualité du pilotage dans l'exécution des prestations.

- Plusieurs leviers d'achats mis en place

- Leviers liés à la régionalisation de l'achat : mutualisation (permettant un haut volume de commande), développement de l'expertise achat (pour un meilleur accompagnement) ;
- Autres leviers : gestion du panel fournisseurs (sourcing), benchmarking (comparaison des coûts) et techniques d'achats (BPU par palier, marché pluri-annuel...).

- Résultats financiers et qualitatifs de l'achat

Coût de l'ENT, fourni par la Région Académique dans le cadre de son offre plus globale d'accompagnement au numérique éducatif, divisé par 6. Un déploiement et un suivi d'exécution réalisés sans difficultés contractuelles.

- Mise en application des attendus du service acheteur régionalisé

1. Un service en appui du développement des politiques éducatives :

Cet achat rentre dans la Politique des Espaces Numériques de Travail (ENT).

2. Un service appliquant les objectifs de politique assignés aux acheteurs de l'Etat :

Pour rappel six objectifs de politique sont assignés aux achats et quatre sont atteints dans le cadre de cet achat

- Réaliser des économies d'achats – **OUI** voire au-dessus ;
- Faciliter l'accès des PME à l'achat public – **OUI** le titulaire est une PME ;
- Augmenter le volume de marchés socialement responsables – **OUI** Clause sociale pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- Soutenir les filières européennes et françaises **OUI** ;
- Augmenter le volume de marchés éco-responsables - achat non concerné par cet objectif ;
- Augmenter le recours d'achat d'innovation – achat non concerné par cet objectif.

3. Rechercher des ressources nouvelles grâce à une structure d'aide au montage de projets compétitifs régionaux, nationaux et internationaux, au service des missions éducation, formation, jeunesse

Le département projets à subvention de la DRAFPICA est un appui au déploiement des politiques publiques assignées à notre ministère. De nombreux projets ont pu voir le jour grâce aux compétences de l'équipe quant à la projection des travaux à conduire, à la rigueur du suivi et aux conseils avisés quant aux solutions à mettre en œuvre.

Ce département a contribué au montage de différents types de projets :

- des projets en consortium, dont le GIP FCIP de Toulouse est partenaire ;
- des projets en consortium, dont le GIP FCIP est chef de file (AMI CMA Accélérer la transformation de la carte de formation professionnelle) ;
- des projets portés directement par le GIP FCIP, où il est le seul bénéficiaire de la subvention, sans autre partenaire.

Les financeurs sont divers : Fonds Social Européen+ (FSE+), programme Erasmus+, Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3, PIA 4), Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), fonds issus du PRITH et de l'Agefiph, Région Occitanie.

Ces fonds sont gérés par diverses autorités de gestion, dont la DREETS, la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'Agence Nationale de la Recherche, etc. Le département Projets à subventions assure un lien permanent avec ces différents financeurs, dans le cadre des demandes de subventions, des instructions des dossiers et des procédures liées aux demandes de paiement, en fin de projet.

Les publics bénéficiaires des projets sont très divers :

- jeunes de 16 à 25 ans en risque de décrochage scolaire ;
- jeunes en situation de handicap ;
- jeunes « invisibles » dit « NEET », ni en emploi, ni en formation ;
- maîtres d'apprentissage, tuteurs en entreprises ;
- apprentis ;
- enseignants du secondaire.

De façon générale, les bénéficiaires des projets développés sont les apprenants, quel que soit leur âge.

Exemples de projets co-financés par le Fonds Social Européen+ (FSE+) :

- PAIP, qui porte sur l'accompagnement de jeunes en situation de handicap à la sortie de leur scolarité en vue de faciliter leur insertion professionnelle et/ou leur maintien dans l'emploi.

Le projet PAIP 2020-2021 a été cofinancé à hauteur de 166 941,97 €, sur un montant global de 337 256,51 € ;

- Persévérance, qui vise à prévenir et diminuer le décrochage scolaire et les sorties précoces sans qualification, dans les lycées de l'académie de Toulouse. Le projet Persévérance propose des actions au bénéfice direct des élèves, mais également au bénéfice des équipes éducatives, afin de consolider et étendre la culture de lutte contre le décrochage scolaire.

Le projet Persévérance 2020-2021 a été cofinancé à hauteur de 276 507,06 €, sur un montant global de 699 461,71 € ;

- Un projet sur la remédiation des apprentis est prévu à la rentrée de septembre 2023, qui sera également cofinancé par le FSE+.

4. Sécuriser et accompagner l'action des services avec l'émergence d'un service inter-académique aux affaires juridiques

Le service interacadémique des affaires juridiques (SIAAJ), réparti sur les sites des rectorats de l'académie de Montpellier et de Toulouse, est composé de plusieurs pôles :

- Le pôle contentieux administratif et judiciaire ;
- Le pôle affaires disciplinaires et fin de fonctions des agents ;
- Le pôle protection fonctionnelle et gestion des crédits de l'Etat ;
- Le pôle recours contre les tiers ;
- Le pôle contentieux des accidents scolaires élèves ;
- Le pôle protection des données ;
- Le pôle formations.

Les missions principales du SIAAJ sont les suivantes :

- Le conseil, l'expertise, l'assistance juridique auprès des services administratifs de la région académique, des deux académies de Montpellier et de Toulouse et des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;
- Le suivi des contentieux et la représentation des recteurs devant les juridictions dans les instances relevant de leurs compétences, y compris dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- L'assistance auprès des EPL, GRETA, CFA, dans leurs éventuels contentieux ;
- L'étude des demandes de protection fonctionnelle des agents ;
- La sécurisation des procédures réglementaires (arrêtés, délégations de signature, contrats, conventions) ;
- La diffusion des compétences et connaissances juridiques ;
- La gestion des procédures disciplinaires des agents ;
- La protection des données.

L'établissement d'un projet de service du SIAAJ doit permettre de construire l'identité du service et d'affiner ses modalités d'organisation et de fonctionnement internes. L'organisation des pôles a notamment pour objet de construire une culture commune à destination des acteurs des deux académies.

Il convient de noter que le périmètre des missions précédentes de chaque service juridique est élargi, dans le cadre du champ d'intervention et compétence du SIAAJ, du fait à la fois du rattachement des missions de « responsables de la protection des données » et de l'intégration des missions « Jeunesse, Engagement et Sports », placées depuis le 1^{er} janvier 2021 sous l'autorité des recteurs de région académique.

GLOSSAIRE

| | |
|------------|--|
| AAP | Appel A Projet |
| ACM | Accueil Collectif de Mineurs |
| ACORDA | Ambition Commune vers une ORientation co-construite à Dimension Académique |
| AD'OCC | Agence de développement économique en Occitanie |
| ADRET | Agence de Développement Rural Europe et Territoires |
| AFNOR | Association Française de NORmalisation |
| Agefiph | Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées |
| AMI | Appel à Manifestation d'Intérêt |
| AMI-CMA | Appel à Manifestation d'Intérêt – Compétences et Métiers d'Avenir |
| ANR | Agence Nationale de la Recherche |
| ANRT | Association Nationale de la Recherche et de la Technologie |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ASP | Agence de Services et de Paiement |
| BFI | Baccalauréat Français International |
| BOP 150 | Budget Opérationnel de Programme – Formations supérieures et recherche universitaire |
| BOP 172 | Budget Opérationnel de Programme – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires |
| BOP 231 | Budget Opérationnel de Programme – Vie étudiante |
| BPU | Bordereau des Prix Unitaires |
| BTP | Bâtiment Travaux Publics |
| CARIF-OREF | Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation/Observatoire Régional Emploi Formation |
| CCI | Chambre de Commerce et d'Industrie |
| CDT | Cellule de Diffusion Technologique |
| CEA | Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives |
| CEE | Club Ecole Entreprise |
| CEJ | Contrat d'Engagement Jeune |
| CER | Contrat d'Engagement Républicain |
| CESC | Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté |
| CFA | Centre de Formation d'Apprentis |
| CIFRE | Convention Industrielle de Formation par la Recherche |

| | |
|-----------|--|
| CIO | Centre d'Information et d'Orientation |
| CIR | Crédit d'Impôt Recherche |
| CIRAD | Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement |
| CIRASTI | Collectif Interrassociatif pour la Réalisation d'Activités Scientifiques Techniques et Internationales. |
| CLEE | Comité Local Ecole Entreprises |
| CMQ | Campus des Métiers et des Qualifications |
| CMQ HEREQ | Campus des Métiers et des Qualifications – Métiers de l'Habitat, des Énergies Renouvelables et de l'Eco-Construction |
| CMQ ICC | Campus des Métiers et des Qualifications des Industries Créatives et Culturelles |
| CMQE | Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence |
| CNRS | Centre National de la Recherche Scientifique |
| COMP | Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance |
| COMPAS | COstruire et Murir son Projet d'Accès au Supérieur |
| COMUE | COMunauté d'Universités et d'Établissements |
| COVID | Corona Virus Disease |
| CPER | Contrat de Plan Etat-Région |
| CPGE | Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles |
| CPIER | Contrat de Plan Interrégionaux Etat-Régions |
| CPLDS | Certification Professionnelle de Lutte contre le Décrochage Scolaire |
| CRAES | Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur |
| CRC/Cico | Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche Collaborative |
| CRDS | Conférence Régionale Du Sport |
| CREFOP | Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle |
| CREPS | Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive |
| CRIJ | Centre Régional d'Information Jeunesse |
| CROUS | Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires |
| CRT | Centre de Ressources Technologiques |
| CRT CATAR | Centre de Ressources Technologiques – Centre d'Application et de Traitement des AgroRessources |
| CRT CTCPA | Centre de Ressources Technologiques – Centre Techniques des Productions Animales |

| | | | |
|---------------|---|------------------|--|
| CRT GPTE | Centre de Ressources Technologiques – Génie des Procédés et des Technologies Environnementales | DROEF | Dispositifs Régionaux d’Observation de l’Emploi et de la Formation |
| CRT PRIME | Centre de Ressources Technologiques - Plateforme de Recherche et d’Innovation en Mécatronique, Énergie et Systèmes | DSDEN | Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale |
| CRT Technacol | Centre de Ressources Technologiques – Ingénierie du Collage | DSI ² | Direction des Systèmes d’Information et de l’Innovation |
| CTOE | Coordination Territoriale Occitanie Est | DTVE | Dialogue Territorial Vie Etudiante |
| CTPS | Cadre Technique et Pédagogique Supérieur | EAPS | Etablissement d’Activités Physiques et Sportives |
| CVEC | Contribution à la Vie Etudiante et des Campus | EN | Education Nationale |
| DDFIP | Direction Départementale des Finances Publiques | ENSCM | Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier |
| DGESCO | Direction Générale de l’Enseignement SCOLAire | ENT | Environnement Numérique de Travail |
| DGESIP | Direction Générale de l’Enseignement Supérieur et de l’Insertion Professionnelle | EPA | Entreprendre Pour Apprendre |
| DGRI | Direction Générale de la Recherche et de l’Innovation | EPLE | Etablissement Public Local d’Enseignement |
| DGRI SITTAAR | Direction Générale de la Recherche et de l’Innovation - Service de l’innovation, du transfert de technologie et de l’action régionale | EPS | Education Physique et Sportive |
| DIRCOFI | DIRection spécialisée du Contrôle Fiscal | ERASMUS | EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students |
| DISSE | Délégué régional à l’information stratégique et la sécurité économiques | ESRI | Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation |
| DJEPVA | Direction de la Jeunesse, de l’Education Populaire et de la Vie Associative | ETP | Equivalent Temps Plein |
| DP | Dialogue de Performance | FAB LAB | FABrication LABoratory |
| DRAAF | Direction Régionale de l’Alimentation de l’Agriculture et de la Forêt | FACE | Fondation Agir Contre l’Exclusion |
| DRAC | Direction Régionale des Affaires Culturelles | FDVA | Fonds pour le Développement de la Vie Associative |
| DRAFPICA | Direction de Région Académique à la Formation Continue et à l’Apprentissage | FEDER | Fonds Européen de Développement Régional |
| DRAI | Direction de Région Académique à l’International | FIL | Formation d’Initiative Locale |
| DRAIO | Direction de Région Académique à l’Information et à l’Orientation | FIS | Formation Initiale Statutaire |
| DRAJES | Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports | FOAD | Formation Ouverte A Distance |
| DRANE | Direction de Région Académique au Numérique pour l’Education | FONJEP | FONds de coopération de la Jeunesse et de l’Education Populaire |
| DRARI | Direction de Région Académique à la Recherche et à l’Innovation | FOQUALE | Réseaux Formation QUALification Emploi |
| DREAL | Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement | FRMJC | Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture |
| DREETS | Direction Régionale de l’Economie, de l’Emploi, du Travail et de la Solidarité | FSE | Fonds Social Européen |
| DRFIP | Direction Régionale des Finances Publiques | FSE+ | Fonds Social Européen + |
| | | GIP FCIP | Groupement d’Intérêt Public - Formation Continue Insertion Professionnelle |
| | | GPDS | Groupe De Persévérance Scolaire |
| | | GRETA | GROupement d’ETablisements publics d’enseignement |
| | | HSE | Heure Supplémentaire Effective |
| | | I2ML | Institut Méditerranéen des Métiers de la Longévité |
| | | IDLT | Association les Intrépides De La Tech |

| | |
|-----------------|---|
| IEP | Institut d'Études Politiques |
| I-LAB | Concours d'aide à la création d'entreprises technologiques innovantes |
| IMT | Institut de Métiers et de Techniques |
| IMT Mines Ales | Institut de Métiers et de Techniques d'Alès |
| INJEP | Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire |
| INRAE | Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement |
| INSA | Institut National des Sciences Appliquées |
| INSERM | Institut National de la Santé Et de Recherche Médicale |
| INU Champollion | INstitut Universitaire Champollion |
| IRD | Institut de Recherche pour le Développement |
| IRT | Institut de Recherche Technologique |
| ISAE-SUPAERO | Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace |
| ISITE Muse | Initiatives-Science – Innovation –Territoires – Economie Montpellier Université d'Excellence |
| ISLABEL | Site internet dédié à la gestion et le pilotage des structures de diffusion de technologies labellisées |
| IUT | Institut Universitaire de Technologie |
| JAMO | Jeunes Ayant le Moins d'Opportunité |
| JEI | Jeune Entreprise Innovante |
| JO | Jeux Olympiques |
| LCA | Le Compte Asso |
| LNC | Lycée Nouvelle Chance |
| MCFPA | Mission de Contrôle des Formation Par Apprentissage |
| MEDEF | Mouvement des Entreprises de France |
| MEEF | Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation |
| MEI | Mobilité Européenne et Internationale |
| MENJ | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse |
| MESR | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche |
| MF ² | Modernisation de la Fonction Financière |
| MJC | Maison des Jeunes et de la Culture |
| ML | Mission Locale |
| MLDS | Mission Locale contre le Décrochage Scolaire |
| MRICE | Mission Régionale Inspection Contrôle Evaluation |
| MSJOP | Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques |

| | |
|--------------|---|
| MUSE | Montpellier Université d'Excellence |
| NEET | Not in Education, Employment or Training |
| OF | Organisme de Formation |
| OFAJ | Office Franco Allemand pour la Jeunesse |
| OF-CFA | Organisme de Formation – Centre de Formation des Apprentis |
| ONERA | Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales |
| ONISEP | Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions |
| OP@LE | Outil de Pilotage et d'Administration financiers en EPLE |
| OPER@ | Outil de Pilotage et de Rémunération en EPLE |
| ORE | Loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants |
| PAFI | Parcours Aménagé de Formation Initiale |
| PAIP | Plateforme d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle |
| PaRéO | Passeport pour Réussir et s'Orienter |
| PEC | Parcours Emploi Compétences |
| PEPITE | Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat |
| PEPITE ECRIN | Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat – Entreprendre, Créer, Reprendre, INover |
| PFMP | Période de Formation en Milieu Professionnel |
| PFRA | PlateForme Régionale des Achats |
| PFT | PlateForme Technologique |
| PFT CONPIM | PlateForme de Technologie pour la CONception de Produits Industriels en Multi sites |
| PHARE | Programme de lutte contre le HARCèlement à l'Ecole |
| PIA | Programme d'Investissement d'Avenir |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIC | Plan d'Investissement dans les Compétences |
| PITE | Budget Opérationnel de Programme 762 – Programmes d'Interventions Territoriales de l'Etat |
| PIX | Plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques |
| PJJ | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| PME | Petite et Moyenne Entreprises |
| PPE | Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles |

| | |
|-----------|--|
| PRICE | Programme Régional d'Inspection et de Contrôle |
| PRITH | Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés |
| PROMETHEE | PaRcOurs Mutualisés ET Hybrides entre Etablissements d'Equilibre |
| PSAD | Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs |
| PST | Projet Sportif Territorial |
| QPV – ZRR | Quartier Prioritaire de la Ville – Zone de Revitalisation Rurale |
| R&D | Recherche et Développement |
| RAMSESE | Répertoire Académique et Ministériel Sur les Etablissements du Eystème éducatif |
| RDS | Référent Décrochage Scolaire |
| REACT EU | Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe : srogramme de Soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe |
| RenoIRH | Système d'information de gestion des ressources humaines |
| RGPD | Règlement Général sur la Protection des Données |
| RS | Rentrée Scolaire |
| SCC | Services Civiques Combinés |
| SD | Service Départemental |
| SDJES | Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports |
| SEMSIRH | SystEMeR d'information des ressources Humaines pour l'éducation |
| SESAME | Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement |
| SGRA | Secrétaire Général de la Région Académique |
| SIAAJ | Service InterAcadémique aux Affaires Juridiques |
| SIEI | Système Interministériel d'Echanges et d'Informations relatives au décrochage scolaire |
| SNU | Service National Universel |
| SPER | Service Public de l'Emploi Régional |
| SRAES | Service de Région Académique de l'Enseignement Supérieur |
| SRAPA | Service de Région Académique – Politique des Achats |
| SRAPI | Service de Région Académique – Politique Immobilière |
| STAPS | Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives |
| STS | Section de Technicien Supérieur |

| | |
|--------------|--|
| TDO | Tous Droits Ouverts |
| TED-i | Travailler Ensemble à Distance et en Interaction |
| THE Campus | Toulouse Hybrid Education Campus |
| TIRIS | Toulouse Initiative for Research's Impact on Society |
| TSE | Toulouse School of Economics |
| TVP | Transformation de la Voie Professionnelle |
| UFTMIP | Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées |
| UNimes | Université de Nimes |
| UPVD | Université Perpignan Via-Domitia |
| UPVM 3 | Université Paul Valéry Montpellier 3 |
| UT | Université de Toulouse |
| UT1 Capitole | Université de Toulouse 1 Capitole |

Nous suivre en ligne sur

https://twitter.com/RA_Occitanie

<https://www.linkedin.com/company/région-académique-occitanie/>



Sophie BÉJEAN
Rectrice de la région académique
Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

**Région académique
Occitanie**
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél : 04 67 91 47 00

Création et réalisation :
Agence SUNCHA
Service Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Région académique
Date de publication :
30/06/2023



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*